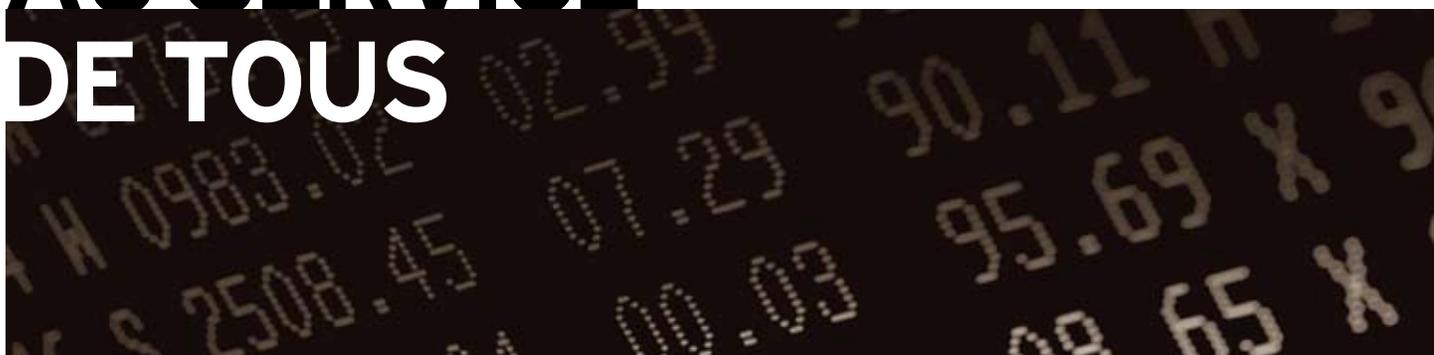


L'ÉCONOMIE MONDIALE AU SERVICE DE TOUS

RAPPORT
ANNUEL
2008



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le FMI est une organisation mondiale dont les 185 pays membres œuvrent ensemble au bien commun. Il a pour mission première de veiller à la stabilité du système monétaire international, lequel, par le jeu des taux de change et des paiements internationaux, permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services. Cela est indispensable pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui débat des conséquences nationales, régionales et mondiales de leurs politiques économiques. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration ainsi que de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2007 et clos le 30 avril 2008.

Le FMI a principalement pour tâche de :

- dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront d'éviter les crises financières ou de les surmonter si elles se produisent, de parvenir à la stabilité macroéconomique, d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté;

- mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements aux autres pays sont supérieurs à leurs recettes de change;
- fournir une assistance technique et une formation aux pays qui en font la demande, afin de les aider à se doter du savoir-faire et des institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses membres, il dispose aussi de bureaux dans le monde entier.

Les états financiers du FMI pour les exercices clos le 30 avril 2008 et le 30 avril 2007 figurent sur le CD-ROM joint au présent rapport. Il est possible d'en obtenir une copie imprimée à IMF Publication Services, 700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431.

On trouvera aussi des informations complémentaires sur le FMI et ses membres à l'adresse www.imf.org.

L'ÉCONOMIE MONDIALE AU SERVICE DE TOUS

RAPPORT
ANNUEL
2008

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	4	Transparence budgétaire et sur le plan des données	41
LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	6	Enquête coordonnée sur l'investissement direct	42
1 VUE D'ENSEMBLE : LE RECENTRAGE DES ACTIVITÉS DU FMI	7	Les initiatives de normalisation des données	44
Surveillance	9	L'examen triennal de la surveillance	44
Soutien aux programmes et renforcement des capacités	10		
Gouvernance, finances et organisation	12		
2 ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET DES MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX	15	4 APPUI AUX PROGRAMMES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	45
Pays avancés	17	Assistance financière et activités de conseil	47
Pays émergents et en développement	19	Pays émergents	51
		Pays à faible revenu	52
		Conception des programmes	58
		Renforcement des institutions et des capacités	60
		Rehausser l'efficacité et la qualité de l'assistance technique	60
		Formation dispensée par l'Institut du FMI	63
3 LA SURVEILLANCE POUR PROMOUVOIR LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AINSI QUE LA CROISSANCE	23	5 GOUVERNANCE, ORGANISATION ET FINANCES	65
La surveillance bilatérale	26	Réforme des quotes-parts et de la représentation	67
La surveillance multilatérale	29	Réforme	67
<i>Les Perspectives de l'économie mondiale</i>	29	Réalignement ainsi obtenu	68
Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde	30	Adéquation des ressources du FMI	69
La consultation multilatérale	31	Opérations et politiques financières	69
Surveillance régionale et actions d'information	32	Revenu, commissions, rémunération, et répartition des charges	69
Les unions monétaires	32	Nouveau mode de financement du FMI	71
Autres initiatives de surveillance et d'information au plan régional	33	Accords d'emprunt	72
Surveillance du secteur financier	35	Arriérés envers le FMI	72
Analyse de la crise financière et recommandations	35	Administration et organisation	73
Le programme d'évaluation du secteur financier	38	Budgets administratif et d'équipement	73
Collaboration avec d'autres institutions	38	Politique de ressources humaines	79
Exercice d'évaluation des facteurs de vulnérabilité	38	Communication et transparence	80
Les fonds souverains	38	Communication	80
Lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme	40	Politique de transparence	81
Les indicateurs de solidité financière	40	Responsabilisation	82
Organisation de la fourniture de données aux fins de la surveillance et autres initiatives connexes	41	Bureau indépendant d'évaluation	82
Communication de données au FMI pour l'exercice de la surveillance	41	Gestion des risques	82
		Système d'audit du FMI	83
		ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS	84
		CADRES DE DIRECTION	86
		ORGANIGRAMME DU FMI	87
		ABRÉVIATIONS ET SIGLES	88

ENCADRÉS

3.1	Les modalités de la surveillance	25
3.2	Mondialisation, marchés financiers et politique budgétaire	27
3.3	La décision de 2007 sur la surveillance bilatérale des politiques des pays membres	28
3.4	Résumé des recommandations de politique économique formulées par les groupes de travail du Département MCM	36
3.5	Collaboration et actions d'information pour les questions relatives aux systèmes financiers	39
3.6	Initiatives concernant les données relatives au système financier	43
4.1	Libéria : apurement des arriérés envers le FMI	54
4.2	Le <i>Rapport de suivi mondial</i> constate des retards dans la réalisation des OMD	56
4.3	Augmentation de l'aide aux pays à faible revenu : implications opérationnelles	57
5.1	La fonction des quotes-parts et des voix de base	68
5.2	Droits de tirage spéciaux	70
5.3	Comment fonctionne le FMI	74
5.4	Relations avec les organisations régionales, internationales et intergouvernementales	75

TABLEAUX

4.1	Facilités et mécanismes de financement du FMI	48
4.2	Accords conclus au titre des principaux mécanismes durant l'exercice 2008	50
4.3	Accords FRPC approuvés durant l'exercice 2008	50
5.1	Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type	73
5.2	Composition des économies	76
5.3	Allocation des dépenses réelles, 2008-11	76
5.4	Budget administratif, par grande catégorie de dépense, exercices 2008-11	78

5.5	Dépenses administratives brutes estimées, par type de prestation et par composante, exercices 2008-11	79
-----	---	----

GRAPHIQUES

2.1	Croissance du PIB réel	17
2.2	Écart entre le LIBOR à trois mois et le taux des swaps d'indices à un jour	18
2.3	Solde des transactions courantes	18
2.4	Émissions d'obligations des pays émergents à l'étranger	20
4.1	Encours des prêts concessionnels, exercices 1999-2008	50
4.2	L'assistance technique du FMI bénéficie essentiellement aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	61
4.3	La part des apports extérieurs dans le financement de l'assistance technique augmente	61
5.1	Mode de financement et budget à moyen terme	74
5.2	Budget à moyen terme	76

CD-ROM

Le CD-ROM joint à ce rapport contient les documents suivants :

Texte du *Rapport annuel 2008* (anglais, espagnol, français)

Informations complémentaires (anglais)

Appendices (anglais)

Appendice I	Réserves internationales
Appendice II	Opérations et transactions financières
Appendice III	Communiqués du CMFI et du Comité du développement
Appendice IV	Administrateurs et nombre de voix
Appendice V	Changements dans la composition du Conseil d'administration
Appendice VI	États financiers

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2008, 1 dollar était égal à 0,61585 DTS et 1 DTS à 1,62378 dollar (au 30 avril 2007, ces taux étaient de 0,65609 DTS et de 1,52418 dollar, respectivement).

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Dominique Strauss-Kahn, Directeur général et Président du Conseil d'administration

Lors de nos réunions du mois d'avril, j'ai dit que le monde était pris entre le feu et la glace : entre le risque d'une accélération de l'inflation nourrie par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, et le risque de récession mondiale précipitée par le repli du marché immobilier aux États-Unis et la crise des marchés financiers mondiaux. Pour se garder à la fois du feu et de la glace, les pays devront adopter de bonnes politiques et avoir le courage de les appliquer. Et il faudra qu'ils unissent leurs efforts.

Le FMI peut leur apporter son concours. L'une des principales caractéristiques de la crise financière est qu'elle s'est propagée à tous les pays et à tous les secteurs. Ces liens internationaux et macrofinanciers sont précisément des domaines dans lesquels le FMI possède un avantage comparatif. Dès cette année, le FMI a déjà fait bénéficier les États membres de ses avis sur la nature des risques liés à la crise financière et sur les coûts qu'elle pourrait engendrer. Nous avons aussi proposé des solutions : la politique monétaire comme première ligne de défense, une relance budgétaire pour les gouvernements qui peuvent se le permettre et des mesures pour remédier aux problèmes de certains secteurs, tels que l'immobilier et la finance. Nous offrons aussi nos conseils aux États membres particulièrement éprouvés par la crise alimentaire et la flambée des cours du pétrole, et nous apportons à certains d'entre eux un soutien financier.

Au cours de l'année écoulée, le FMI a connu de profonds changements, qui s'inscrivent dans le mouvement accéléré de réforme engagé par mon prédécesseur, Rodrigo de Rato. Directeur général de juin 2004 à octobre 2007, M. de Rato a élaboré une stratégie à moyen terme selon laquelle le FMI doit intensifier son travail sur les questions touchant au secteur et aux

marchés financiers, et recentrer ses activités sur la surveillance bilatérale et les pays à faible revenu. Sous sa direction, l'institution a aussi mené à bien la première phase de la réforme des quotes-parts, formulé des propositions en vue de rénover les sources de revenu du FMI et adopté la décision de 2007 sur la surveillance bilatérale des politiques des États membres.

Avant d'avoir été désigné moi-même au poste de Directeur général, j'ai parcouru le monde pour parler aux gouverneurs du FMI ainsi qu'à de nombreux autres interlocuteurs qui s'intéressent à l'institution. Ce qu'ils m'ont dit, c'est que le FMI était respecté, mais qu'il ne donnait pas toujours à ses États membres ce dont ils avaient besoin. Cela m'a convaincu qu'il devait accélérer sa restructuration et le recentrage de ses activités. C'est cette conviction qui fonde ma déclaration sur le recentrage et la modernisation du FMI, que j'ai envoyée au Comité du budget du Conseil d'administration en décembre 2007.

Cette déclaration, comme celle que j'ai faite par la suite au Conseil d'administration sur les orientations stratégiques du budget à moyen terme, reposait sur le principe que, dans chacun des domaines de responsabilité du FMI – surveillance, travail sur les programmes et les quasi-programmes, et renforcement des capacités –, nous devons mettre à profit notre avantage comparatif. L'idée que je me fais d'un FMI rénové est celle d'une institution attentive aux problèmes naissants, critique dans ses évaluations et prête à exprimer avec fermeté ses préoccupations, surtout dans les domaines suivants :

- Surveillance : au moyen d'une analyse plus approfondie des liens macrofinanciers, des taux de change et des effets de contagion, ainsi que par l'adoption d'une perspective plus générale et l'exploitation de

l'expérience acquise dans les autres pays pour aider les pouvoirs publics à faire les bons choix.

- Programmes et quasi-programmes : par la concentration de nos efforts sur la stabilité macrofinancière, notamment dans les pays à faible revenu, en tirant parti de notre expertise particulière en la matière.
- Renforcement des capacités : au moyen d'une assistance technique concentrée sur les questions macroéconomiques, organisée par priorités selon un mécanisme de facturation et complétée par un recours accru aux bailleurs de fonds externes.

Au recentrage des activités du FMI doit répondre une restructuration de l'institution, fondée sur une structure de gouvernance dans laquelle les États membres puissent mieux se reconnaître, un mode de financement viable et des charges administratives moins élevées. Pendant l'exercice écoulé, des progrès considérables ont été accomplis dans tous ces domaines.

- En mars 2008, le Conseil d'administration a approuvé un ensemble de réformes de la gouvernance, dont une nouvelle formule de calcul des quotes-parts, une deuxième série d'augmentations des quotes-parts selon cette formule et des amendements aux Statuts de l'institution, qui prévoient le triplement des voix de base et une meilleure représentation des groupes de pays africains au Conseil d'administration. En outre, cette réforme est dynamique, puisqu'elle rend obligatoire de nouvelles augmentations des voix de base à l'avenir et prévoit une révision de la répartition des quotes-parts en fonction de l'évolution de la configuration de l'économie mondiale. Le Conseil des gouverneurs a adopté ces réformes le 28 avril 2008, et nous attendons maintenant que les États membres approuvent les amendements aux Statuts correspondants.

- En avril 2008, le Conseil d'administration est parvenu à un large consensus au sujet d'un nouveau mode de financement du FMI. Une fois concrétisé par l'amendement aux Statuts visant à conférer un plus grand pouvoir au Fonds en matière de placement et par la décision de procéder à la vente d'une part limitée des avoirs en or de l'institution, le nouveau mode de financement sera doté des éléments indispensables pour en assurer la viabilité. En même temps, le Conseil a approuvé une enveloppe budgétaire comportant 100 millions de dollars d'économies annuelles en termes réels sur les trois prochains exercices, ce qui implique la suppression de 380 postes au cours de la même période. Cette réduction des effectifs a été réalisée essentiellement au moyen de départs volontaires, qui s'étaleront jusqu'à l'exercice 2011.

Du fait de la compression des effectifs, l'institution va perdre un grand nombre de fonctionnaires chevronnés au cours de l'année à venir. Je tiens à leur rendre hommage. Beaucoup d'employés du FMI ont consacré toute leur vie professionnelle au Fonds et à ses États membres. Ceux qui prennent leur retraite peuvent partir en sachant que, par leurs efforts, ils ont transformé le monde.

Pour conclure, et en pensant au prochain exercice, je voudrais aussi féliciter et remercier les fonctionnaires, bien plus nombreux, qui resteront et œuvreront au succès de la prochaine étape de l'histoire remarquable du FMI. Les événements de l'année écoulée ont montré à quel point le monde a besoin d'un FMI vigoureux et de multilatéralisme. Ceux de l'année à venir et au-delà montreront dans quelle mesure nous sommes capables de réaliser la promesse du FMI. Nous avons fort à faire. Mais je sais que nous pouvons compter sur des alliés et des partenaires solides pour nous épauler : le personnel de l'institution, son Conseil d'administration et l'ensemble des États membres.

LETTRE DE TRANSMISSION
AU CONSEIL DES GOUVERNEURS
LE 28 AOÛT 2008

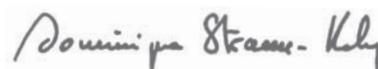
Le 28 août 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2008. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2009, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2008, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe,

sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur le CD-ROM. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Satoshi Itoh (Président), M. Steve Anderson et M. Thomas O'Neill, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

Directeur général et Président du Conseil d'administration



Le Conseil d'administration et la haute direction du FMI

VUE D'ENSEMBLE : LE RECENTRAGE DES ACTIVITÉS DU FMI



Au cours de l'exercice 2008, l'économie mondiale s'est trouvée confrontée à un certain nombre de défis majeurs. Les problèmes engendrés aux États-Unis par les crédits immobiliers à risque se sont étendus à d'autres marchés de crédit et ont obligé à revoir à la baisse les perspectives de croissance de plusieurs pays avancés; en même temps, les prix de l'alimentation et du pétrole se sont envolés, ce qui a amplifié les tensions inflationnistes partout dans le monde et créé de graves difficultés pour de nombreux pays à faible revenu¹. Conformément à la mission centrale du FMI qui consiste à préserver la stabilité macroéconomique et financière mondiale, le Conseil d'administration a réagi immédiatement à cette situation, en veillant à ce que le FMI affine son analyse des questions touchant au secteur financier, en recommandant des mesures de nature à atténuer les effets des turbulences financières sur l'économie des pays membres et en offrant aux pays à faible revenu des conseils de gestion macroéconomique pour les aider à faire face à la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques ainsi qu'une aide financière en cas de problèmes de balance des paiements induits par le renchérissement de leurs importations².

1 Le chapitre 2 décrit l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers pendant l'exercice 2008.

2 Aux termes de ses Statuts, le FMI est chargé, entre autres tâches, de préserver la stabilité du système monétaire international et de promouvoir une croissance économique soutenable. Les Statuts peuvent être consultés sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/aa/fre/index.htm.

L'exercice 2008 a aussi été une année de réforme au FMI. Le Conseil d'administration a en effet adopté des mesures qui permettront à l'institution de mieux répondre aux besoins changeants de ses membres, de suivre de près l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers, et de s'adapter à la réduction de ses ressources budgétaires.

3 On trouvera un compte rendu des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs stratégiques fondamentaux du FMI à l'encadré 1.1 figurant sur le CD-ROM.

4 Voir la NIP 07/69, «Le Conseil d'administration du FMI adopte une nouvelle décision sur la surveillance bilatérale des politiques des États membres», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/fra/pn0769f.htm.

Le Conseil a défini un nouveau cadre global pour l'exercice de la surveillance bilatérale, qui est centré sur l'identification des politiques risquant de compromettre la stabilité macroéconomique et financière, tant au plan national que mondial³. Face aux perturbations sur les marchés financiers, il s'est attaché avant tout à analyser les effets de contagion entre les économies nationales et l'économie mondiale ainsi que les liens entre les marchés financiers et l'économie réelle. Il a aussi pris des mesures pour améliorer la structure de gouvernance du FMI, en approuvant en particulier un important ensemble de réformes qui visent à ajuster les quotes-parts des pays membres en fonction de leur poids relatif dans l'économie mondiale et à permettre aux pays à faible revenu de mieux se faire entendre et de participer davantage à la prise de décision au FMI. Un autre temps fort de l'exercice 2008 a été l'approbation par le Conseil d'administration d'un nouveau modèle de revenus et de dépenses qui permettra au FMI d'assainir ses finances.

Ces activités du Conseil d'administration, entre autres, sont décrites plus en détail tout au long de ce rapport.

SURVEILLANCE

Les activités de surveillance du FMI reposent sur la surveillance bilatérale : le FMI surveille les politiques économiques des pays membres pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations statutaires et que leurs politiques contribuent à la stabilité du système monétaire et financier international. Au début de l'exercice, au terme d'une année consacrée au réexamen de la décision de 1977 sur la surveillance des politiques de change, le Conseil d'administration a adopté un nouveau cadre pour la surveillance bilatérale. La décision de 2007 sur la surveillance bilatérale donne des orientations plus complètes à la fois au FMI lui-même pour exercer sa surveillance et aux pays membres pour mener leurs politiques de change, mais sans leur imposer de nouvelles obligations. Cette décision

contient une innovation majeure : elle instaure le concept de stabilité externe qu'elle érige en principe organisateur de la surveillance. À l'instar de la décision de 1977, la décision de 2007 fait obligation aux pays membres de s'abstenir de manipuler les taux de change à des fins particulières, mais elle leur recommande aussi d'éviter de mener des politiques de change qui provoquent une instabilité externe, quel qu'ait été leur but initial. Elle englobe ainsi les politiques de change dont on a constaté au fil des ans qu'elles étaient une source majeure d'instabilité. Le Conseil voyait dans l'adoption de cette décision une contribution importante aux efforts que déploie le FMI pour s'acquitter de façon efficace et impartiale de ses responsabilités en matière de surveillance⁴.

Durant l'exercice, le Conseil a consacré une attention considérable aux turbulences qui ont agité les marchés financiers internationaux, comme en témoignent les discussions qui ont eu lieu autour du rapport sur les *Perspectives de l'économie mondiale* et du Rapport sur la stabilité financière dans le monde (*Global Financial Stability Report – GFSR*), principaux instruments de la surveillance multilatérale du FMI (voir chapitre 3). L'édition d'avril 2008 des *Perspectives* était consacrée essentiellement aux effets des turbulences financières sur la stabilité et la croissance mondiales, tandis que l'édition d'avril 2008 du GFSR en analysait les conséquences pour le système financier international et évaluait les effets de contagion que l'on pouvait redouter, en examinant les voies de transmission réelles et financières et en recommandant aux pays des mesures à prendre immédiatement pour atténuer les effets des perturbations financières sur leur économie.

Les administrateurs ont aussi examiné en avril 2008 un premier rapport des services du FMI donnant une évaluation des événements en cours sur les marchés financiers et en ont approuvé pour l'essentiel les conclusions provisoires et les recommandations. Les débats du Conseil autour de ce rapport ont porté sur

5 Le document examiné par le Conseil s'intitulait «The Recent Financial Turmoil—Initial Assessment, Policy Lessons, and Implications for Fund Surveillance». Il figure sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/040908.pdf.

6 Le communiqué de presse 08/78 peut être consulté à l'appendice III du CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/cm/2008/04128.htm.

les questions suivantes : les pratiques de gestion des risques concernant les produits financiers structurés; la valorisation de ces produits ainsi que le rôle et la structure des notes qui leur sont attribuées, et les pratiques comptables et en matière d'information; la gestion des crises et des apports de liquidités en urgence, notamment par les banques centrales; la réglementation et la surveillance prudentielle des banques et des autres organismes financiers⁵. Tout en reconnaissant que la situation continuait d'évoluer au moment où ils examinaient le rapport, les administrateurs ont insisté sur l'importance d'analyser les causes des turbulences et d'en tirer les enseignements, et ils ont encouragé les services de l'institution à continuer de collaborer étroitement avec les autorités nationales, les organismes internationaux et les acteurs du marché. En outre, une nouvelle méthode permettant d'établir une distinction entre les facteurs de vulnérabilité et les risques de crise dans les pays émergents a été mise au point durant l'exercice et l'évaluation des facteurs de vulnérabilité effectuée au printemps 2008 était centrée sur les conséquences des turbulences financières pour ces pays.

Conscient que les fonds souverains jouent un rôle de plus en plus important dans le système monétaire et financier international, le Conseil d'administration a considéré, lors de sa réunion de mars 2008 consacrée à cette question, que le FMI était bien placé pour faciliter et coordonner, en collaboration avec d'autres organisations, l'élaboration de principes et de pratiques d'application volontaire à l'intention des fonds souverains. Le FMI assure le secrétariat d'un groupe de travail international composé de représentants de 25 pays membres et chargé de définir un ensemble de principes d'application volontaire à l'intention des fonds souverains d'ici à l'Assemblée annuelle de 2008 du FMI et de la Banque mondiale. Cette initiative a été accueillie favorablement par le Comité monétaire et financier international, principal organe consultatif du Conseil des gouverneurs du FMI, dans son communiqué du 12 avril 2008⁶.

Pour améliorer encore le cadre dans lequel le FMI exerce sa surveillance, le Conseil d'administration a lancé en avril 2008 une réflexion sur la teneur à donner à l'examen triennal de la surveillance, qui doit aboutir notamment à une déclaration énonçant les priorités de la surveillance.

Les activités de surveillance menées par le FMI au cours de l'exercice sont détaillées au chapitre 3.

SOUTIEN AUX PROGRAMMES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le Conseil d'administration réexamine en permanence les facilités de financement, les activités de renforcement des capacités ainsi que les autres programmes et instruments au moyen desquels le FMI vient en aide aux pays membres, et il les adapte en fonction de l'évolution de ces derniers. Les *pays émergents* ont sollicité beaucoup moins de prêts du FMI ces dernières années, car, grâce à des politiques mieux conçues, ils ont pu obtenir de bons résultats, ce qui a renforcé la santé foncière de leur économie et leur a permis de bénéficier de conditions favorables sur les marchés. En tant que groupe, ces pays ont continué à enregistrer une croissance forte pendant l'exercice, malgré le ralentissement observé dans les pays avancés, et ont bien résisté aux turbulences financières, encore que des difficultés de balance des paiements commencent à se faire jour dans certains d'entre eux. Cependant, des facteurs de vulnérabilité subsistent, en particulier dans les pays émergents qui sont fortement tributaires d'entrées massives de capitaux pour financer leurs déficits courants. Par conséquent, tout en restant prêt à venir en aide aux pays membres au moyen des instruments de prêt existants, le Conseil met de plus en plus l'accent sur l'analyse des risques liés au secteur financier et aux enchaînements macrofinanciers, la fourniture de conseils et d'assistance technique pour améliorer les pratiques de gestion de la dette, et la mise au point d'un instrument de liquidité ou de prévention des crises – tel qu'une ligne de crédit à accès rapide ou une ligne de crédit pour la stabilité financière – à l'intention des pays qui subiraient un retournement soudain des entrées de capitaux au moment où ils s'efforcent d'intégrer les marchés financiers mondiaux.

Le Conseil d'administration s'emploie aussi à approfondir l'engagement du FMI aux côtés des *pays à faible revenu*, engagement qui évolue au fur et à mesure que l'économie de ces pays se développe et mûrit. De plus en plus, le FMI dispense des conseils à ces pays en ce qui concerne notamment les mesures à adopter face aux entrées de capitaux et aux fluctuations des prix des matières premières (en particulier les produits alimentaires et le pétrole) ainsi que le développement du marché financier et la viabilité de la dette. L'une des plus

grandes difficultés auxquelles les autorités des pays à faible revenu aient eu à faire face pendant l'exercice est le gonflement de la facture des importations de produits alimentaires et de pétrole, qui risquait de compromettre la lutte contre la pauvreté et la capacité de ces pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Le FMI est intervenu sans tarder pour aider les pays vulnérables à évaluer les conséquences de la hausse des prix pour les finances publiques, la balance des paiements et les revenus, et il a mis en place un groupe *ad hoc* chargé de coordonner son action face à la crise. Lors d'une séance d'information, en avril 2008, les administrateurs ont approuvé dans ses grandes lignes le programme de travail de ce groupe, en se déclarant favorables à ce que le FMI dispense des conseils de politique économique aux pays à faible revenu durement éprouvés par la hausse des prix alimentaires et énergétiques et leur apporte un concours financier, au moyen des accords existants et de nouveaux accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et par le biais de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE). Les administrateurs ont aussi encouragé les services du FMI à collaborer avec les autres organisations internationales pour alléger les contraintes qui pèsent sur l'offre.

En tant que membre de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, créée en avril 2008, le FMI collabore avec plusieurs agences des Nations Unies et la Banque mondiale pour que soit apportée une réponse commune à la flambée mondiale des prix alimentaires, notamment en facilitant l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires et en en coordonnant la mise en œuvre. Au début de l'exercice 2009, le Conseil a approuvé un financement au titre de la FRPC en faveur de sept pays membres touchés par la crise, et il a engagé une réflexion sur la révision de la FCE afin de la rendre plus facilement accessible aux pays éprouvés par la hausse des prix alimentaires et énergétiques.

Une autre initiative visant à épauler les pays à faible revenu dans leur lutte contre la pauvreté et dans la réalisation des OMD a été l'assouplissement du cadre d'application de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), approuvé pendant l'exercice par le Conseil d'administration. Ainsi, pour que les PPTE en situation d'arriérés prolongés bénéficient

plus rapidement de l'allègement de dette, le Conseil a décidé que les résultats obtenus dans le cadre d'un programme de référence pouvaient, pour autant qu'ils respectent certains critères, servir à établir les antécédents positifs dont ces pays ont besoin pour atteindre le point dit «de décision» dans le cadre de l'initiative PPTE. C'est à ce stade qu'ils reçoivent des promesses d'allègement de dette de la communauté internationale (et peuvent commencer à bénéficier d'un allègement de dette intérimaire) en attendant que soient engagées de nouvelles réformes économiques. Le Libéria a été le premier pays à bénéficier de la modification du cadre d'application de l'initiative (voir encadré 4.1). Le Conseil a aussi réfléchi aux moyens de rendre plus efficaces le renforcement des capacités et l'assistance financière accordée aux États dits fragiles (ceux qui, par exemple, sortent d'un conflit, dont les résultats économiques et sociaux pâtissent d'une gouvernance défailante, qui manquent de moyens administratifs, qui connaissent des tensions sociales et où l'instabilité politique est endémique). Il a demandé à la direction de lui soumettre pendant l'exercice 2009 des propositions opérationnelles en la matière prenant en compte le point de vue du Conseil et les opinions des bénéficiaires et des donateurs potentiels.

Le Conseil d'administration s'emploie à rendre plus efficaces et plus rentables les *activités de renforcement des capacités* (assistance technique et formation) dont le FMI fait bénéficier les pays membres. Il souhaite en particulier que les priorités soient définies de façon plus rigoureuse et que l'assistance technique et la formation soient mieux intégrées aux activités de surveillance et de prêt, que les liens de collaboration avec les autres bailleurs de fonds soient resserrés et que davantage de financements externes viennent compléter les ressources du FMI. Il envisage aussi de facturer l'aide du FMI selon un barème progressif en fonction du revenu par habitant des pays bénéficiaires. De nombreuses améliorations ont déjà été apportées ces dernières années aux activités de renforcement des capacités du FMI : les centres régionaux d'assistance technique et de formation sont davantage mis à contribution; ce sont les départements géographiques qui, en collaboration avec les autorités nationales, définissent au premier chef les stratégies en matière d'assistance technique; l'assistance technique est évaluée selon des indicateurs de résultats quantitatifs; et il est fait appel de plus en plus aux bailleurs de fonds pour financer la formation.

7 Voir le communiqué de presse 08/64, «IMF Executive Board Recommends Reforms to Overhaul Quota and Voice», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2008/pr0864.htm. Le rapport du Directeur général au CMFI sur la réforme des quotes-parts et de la représentation peut être consulté sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4242.

8 Aux termes des Statuts du FMI, chaque pays membre se voyait attribuer 250 voix de base plus une voix par tranche de 100.000 DTS de sa quote-part.

9 Voir le communiqué de presse 08/101, «Le Conseil des gouverneurs approuve une composante fondamentale du nouveau modèle de financement», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2008/pr08101.htm.

10 Voir le communiqué de presse 08/74, «Dominique Strauss-Kahn salue un accord décisif du Conseil d'administration du FMI sur un nouveau cadre de revenus et de dépenses» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2008/pr0874f.htm. Le rapport du Directeur général au CMFI sur le nouveau cadre de revenus et de dépenses figure sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4245.

Le rôle du FMI dans les pays émergents et en développement ainsi que le soutien qu'il apporte à ces pays sont décrits plus en détail au chapitre 4.

GOUVERNANCE, FINANCES ET ORGANISATION

Après deux années de débats approfondis, le Conseil des gouverneurs a approuvé le 28 avril 2008 une réforme importante de la gouvernance au FMI, en vertu de laquelle les pays émergents et les pays à faible revenu seront mieux représentés et pourront mieux se faire entendre au sein de l'institution⁷. Cette réforme, qui va plus loin que ce à quoi le Conseil des gouverneurs s'était engagé dans sa résolution du 18 septembre 2006, fixe une formule de calcul des quotes-parts qui est plus simple et plus transparente que le système à cinq formules qu'elle remplace et prévoit le relèvement *ad hoc* des quotes-parts de 54 pays membres pour qu'elles soient davantage en rapport avec le poids relatif et le rôle de ces pays dans l'économie mondiale. La réforme comporte aussi un amendement prévoyant le triplement des voix de base⁸ de manière à ce que les pays à faible revenu puissent mieux se faire entendre (il s'agit de la première augmentation des voix de base depuis la création du FMI); l'institution d'un mécanisme assurant que le rapport entre le total des voix de base et le total des voix attribuées reste constant en cas d'augmentation future des quotes-parts; et l'autorisation de la création d'un second poste d'administrateur suppléant aux côtés des administrateurs élus par un nombre élevé de pays, mesure qui, dans les circonstances actuelles, bénéficiera aux deux groupes de pays africains représentés au Conseil d'administration. La résolution des gouverneurs représente une étape majeure de la modernisation et de la restructuration du FMI, dont le but est de faire en sorte que l'institution reflète mieux les changements de l'économie mondiale. Le projet d'amendement relatif à l'augmentation des voix de base et à la création d'un second poste d'administrateur suppléant entrera en vigueur une fois que trois cinquièmes des pays membres du FMI représentant 85 % du total des voix attribuées l'auront approuvé. Le relèvement *ad hoc* des quotes-parts sera effectif après que le projet d'amendement sera entré en vigueur et exigera que chaque pays membre concerné consente au relèvement de sa quote-part et en acquitte le montant.

Le Conseil a aussi adopté un nouveau cadre de revenus et de dépenses qui devrait doter le FMI d'une

meilleure assise financière. Du côté des dépenses, les administrateurs ont recensé environ 100 millions d'économies à réaliser sur les trois prochains exercices par le biais d'une réduction des frais de personnel et des autres dépenses, en estimant qu'une institution plus légère dont les activités auront été recentrées servira mieux les pays membres. Du côté des revenus, le Conseil des gouverneurs a approuvé le 5 mai 2008 un projet d'amendement tendant à élargir le pouvoir d'investissement du FMI, qui, pour entrer en vigueur, doit être approuvé par trois cinquièmes des pays membres détenant 85 % du total des voix attribuées⁹. Le Conseil d'administration s'est aussi déclaré favorable à une dotation, comme autre composante du nouveau modèle de financement, financée par le produit de la vente d'une part limitée des avoirs en or du FMI. Tous les administrateurs ont fait savoir qu'ils étaient disposés à voter en faveur de la décision de vendre une part des avoirs en or du FMI ou qu'ils chercheraient à en obtenir l'approbation par les législateurs nationaux¹⁰. Parallèlement aux changements apportés au système de revenus et de dépenses du FMI, pour lesquels il a donné son accord de principe, le Conseil a modifié le mandat de son Comité du budget, pour permettre à celui-ci d'examiner ensemble les revenus et les dépenses dans un cadre intégré.

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a aussi examiné la stratégie de communication du FMI. Il a salué les efforts que celui-ci déploie pour mieux intégrer ses activités à sa politique de communication afin que le programme de réforme du Conseil suscite l'adhésion souhaitable. Dans le cadre de cette stratégie, le FMI a de plus en plus recours à l'Internet et aux technologies multimédias; il s'efforce en outre de mieux adapter sa communication aux principaux leaders d'opinion. Il élargit aussi son audience en publiant systématiquement les principaux documents dans des langues autres que l'anglais largement utilisées dans le cadre de ses activités, et il recentre son programme de publications.

La transparence institutionnelle reste élevée au FMI. Au cours de l'exercice, celui-ci a publié son troisième bilan annuel de l'application de sa politique de transparence. Il en ressort que l'immense majorité des documents se rapportant aux pays et des documents de politique générale sont publiés, bien que leur publication soit facultative.

11 En juin 2008, le FMI a ouvert une ligne téléphonique spéciale pour dénoncer les irrégularités («integrity hotline») qui permet à toute personne, à l'intérieur comme à l'extérieur du FMI, de faire part de façon confidentielle de ses craintes concernant d'éventuelles fautes commises par des membres du personnel.

Durant l'exercice, le Conseil a aussi continué à améliorer le cadre de la gestion des risques au FMI. Lors d'une séance d'information informelle qui a eu lieu en janvier, il a salué la mise à jour présentée par le Comité consultatif sur la gestion des risques, en demandant que les priorités en la matière soient mieux définies et qu'une plus grande attention soit accordée aux risques découlant des erreurs commises par les pays membres lorsqu'ils communiquent leurs données. En janvier également, lors d'une séance d'information du Conseil, le Comité de vérification externe des comptes s'est dit satisfait des procédures d'audit interne et externe du FMI et a encouragé celui-ci à faire le nécessaire pour que ses états financiers soient plus clairs, à adopter une politique de dénonciation des abus et à mettre en place une procédure plus formelle pour signaler les irrégularités¹¹.

Dans le prolongement des efforts qu'il a engagés pour mettre en place un cadre structuré de responsabilisation au FMI, le Conseil a demandé à la direction de l'institution, durant l'exercice 2007, de mettre en œuvre les recommandations approuvées par le Conseil et contenues dans le rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur les activités du FMI et, pendant l'exercice 2008, de publier périodiquement des rapports d'étape sur l'application de ces recommandations. Trois

plans de mise en œuvre ont été établis à ce jour; ils portent sur les recommandations approuvées par le Conseil et contenues respectivement dans les rapports du BIE sur le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne, les avis du FMI sur les politiques de change et la conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI. Le premier rapport d'étape périodique, publié pendant l'exercice 2008, portait sur les recommandations du BIE examinées par le Conseil avant que le nouveau cadre structuré ne soit en place.

Dans le but de recentrer ses propres activités, le Conseil d'administration a approuvé, durant l'exercice 2008, les recommandations d'un groupe de travail composé d'administrateurs, institué pour réexaminer la structure et le mandat des comités émanant du Conseil, et il a décidé de modifier en conséquence les attributions de plusieurs d'entre eux. En particulier, il a élargi le mandat du Comité du budget, comme on l'a vu plus haut, et créé un Comité de liaison avec la Banque mondiale et les autres organisations internationales, chargé de tenir le Conseil informé des activités des autres institutions qui ont aussi pour mission de promouvoir la stabilité et la croissance économiques.

La gouvernance, les finances et l'organisation du FMI sont présentées plus en détail au chapitre 5.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET DES MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX



ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET DES MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

L'évolution de l'économie mondiale au cours de l'exercice 2008 a été marquée par l'interaction de trois forces puissantes : l'escalade de la crise financière qui a freiné l'expansion de certains pays avancés, la poursuite d'une croissance vigoureuse dans les pays émergents et en développement, et l'intensification des tensions inflationnistes partout dans le monde, en partie sous l'effet de la flambée des prix des matières premières.

Globalement, le PIB mondial, mesuré aux taux de change à parité de pouvoir d'achat (PPA), s'est accru de 4,9 % en 2007, taux bien au-dessus de la tendance pour la quatrième année consécutive (graphique 2.1). À partir du quatrième trimestre, toutefois, l'activité a ralenti dans les pays avancés, en particulier aux États-Unis, où la crise du marché des crédits immobiliers à risque (*subprime*) a eu des retombées sur un grand nombre d'institutions et de marchés financiers. Bien que la croissance ait aussi fléchi à partir du quatrième trimestre 2007 dans les pays émergents et en développement, elle est restée vigoureuse, en termes absolus, dans toutes les régions.

Les marchés des changes ont eux aussi été touchés par les turbulences financières. Le taux de change effectif réel du dollar EU a fortement baissé à partir du milieu de 2007, en raison du repli de l'investissement étranger dans les valeurs mobilières américaines, engendré par la dégradation des perspectives de croissance et l'anticipation de réductions des taux d'intérêt aux États-Unis. Plusieurs pays affichant des excédents considérables de leurs transactions courantes – par exemple la Chine et les pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient – ont continué d'appliquer un régime de change dirigé. La dépréciation du dollar a eu pour principale contrepartie une appréciation de l'euro, du yen et d'autres monnaies flottantes, comme le dollar canadien et la monnaie de certains pays émergents.

La forte hausse des prix des matières premières, en particulier des denrées alimentaires et du pétrole, a fait monter l'inflation non corrigée dans presque tous les pays membres du FMI, avec des retombées sur l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation), en particulier dans les pays émergents. La flambée des

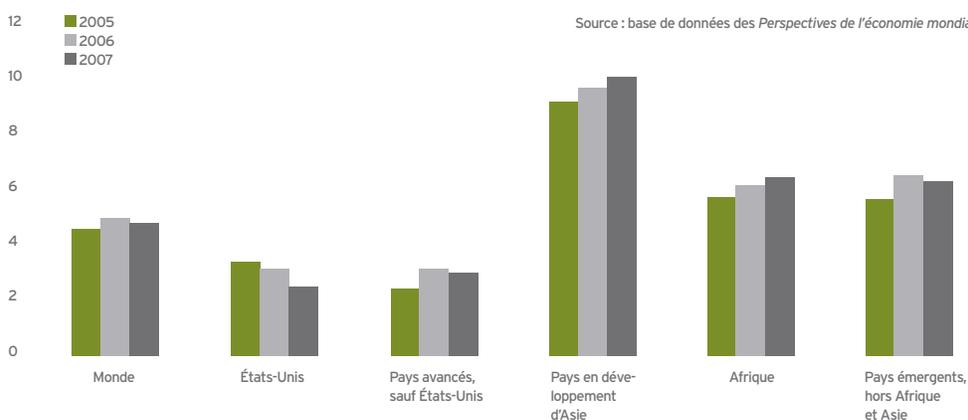
prix des produits alimentaires a réduit le revenu réel, surtout dans les pays où ces produits représentent une plus grande part de la consommation. Si les pays exportateurs de pétrole ont tiré profit du niveau record des cours, certains importateurs nets ont subi une dégradation de leur balance commerciale et de leurs perspectives de croissance.

PAYS AVANCÉS

La détérioration du crédit sur le marché américain des prêts *subprime* a eu des retombées qui ont entraîné en août 2007 une véritable crise de liquidité sur le marché des prêts interbancaires à terme. En octobre 2007, les principales banques centrales avaient commencé à prendre des mesures énergiques, notamment en fournissant de la liquidité aux établissements en difficulté, ce qui a apaisé temporairement les marchés. Cependant, les tensions se sont ravivées puis se sont intensifiées vers la fin de 2007, à l'annonce par les grandes institutions financières de pertes considérables dues en particulier à leurs investissements en titres liés aux crédits immobiliers à risque.

GRAPHIQUE 2.1
Croissance du PIB réel

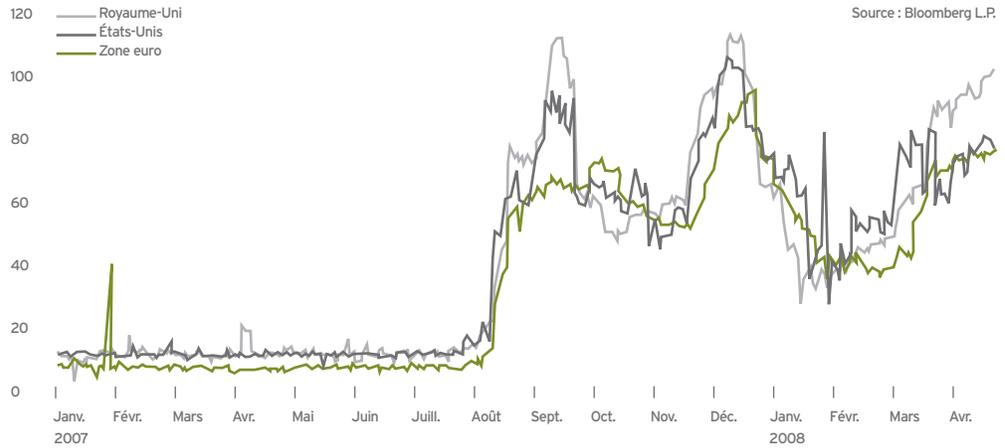
(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)



GRAPHIQUE 2.2

Écart entre le LIBOR à trois mois et le taux des swaps d'indices à un jour

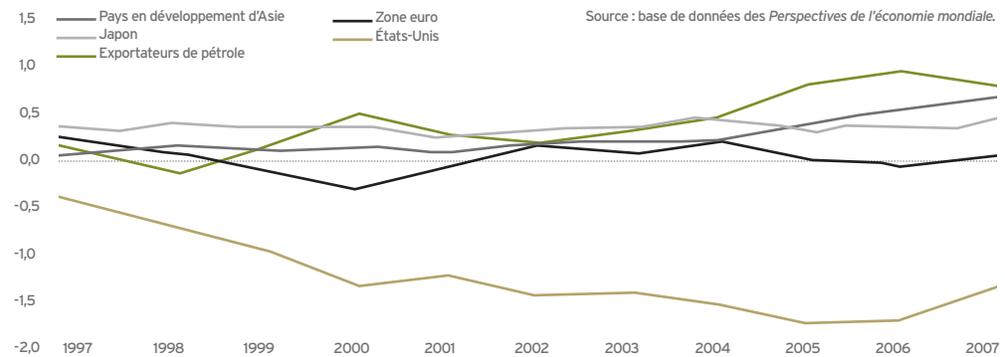
(En points de base)



GRAPHIQUE 2.3

Solde des transactions courantes

(En pourcentage du PIB mondial)



La détérioration du marché a été amplifiée par des signes de ralentissement de l'économie américaine. La crise a continué à se propager du fait que les risques systémiques ont été aggravés par la détérioration de la qualité des actifs, la dévalorisation des produits de crédit structuré et le manque de liquidité sur le marché en raison d'un vaste mouvement de désengagement dans le système financier.

Si les États-Unis sont demeurés l'épicentre de la crise, les institutions financières d'autres pays avancés ont

elles aussi été touchées en raison de leurs engagements en produits de crédit structuré et – dans une mesure plus ou moins grande – des défaillances du contrôle prudentiel et du système de gestion des risques des institutions financières. Face à l'évolution de la situation, les principales banques centrales, aux États-Unis et en Europe, ont commencé à prendre des mesures cruciales pour endiguer le risque systémique, en ouvrant largement l'accès aux financements à court terme par le biais de diverses facilités existantes ou nouvellement créées alors que les banques privées se

12 Dans les publications du FMI, cette expression désigne la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque, la République tchèque et la Turquie.

retiraient des marchés interbancaires et en devenant des contreparties essentielles sur les marchés du crédit à terme, dont se détournaient les institutions financières non bancaires. Les fonds souverains ont eux aussi contribué de façon importante et en temps opportun à l'apaisement des tensions sur le marché, en apportant des capitaux considérables aux grandes institutions financières. Cependant, les systèmes financiers restaient encore fragiles à la fin de l'exercice du FMI, comme en témoignent la persistance de tensions sur les marchés interbancaires, l'ampleur des écarts de crédit et la vente d'actifs par les investisseurs endettés alors que le marché manque de liquidité (graphique 2.2).

À des degrés divers, les banques centrales des pays avancés se sont trouvées prises entre l'accroissement des tensions inflationnistes et la perspective d'un ralentissement de la croissance, la situation du pays ou de la région déterminant le juste équilibre de l'action à mener. La politique monétaire a ainsi été assouplie dans plusieurs pays, en particulier aux *États-Unis*, où la Réserve fédérale a abaissé le taux des fonds fédéraux de 300 points de base entre août 2007 et avril 2008. Dans ce pays, l'activité a fortement ralenti au quatrième trimestre de 2007 et la consommation ainsi que les investissements des entreprises ont accusé un net repli sous l'effet d'une perte de confiance du marché et du resserrement des conditions de crédit. En 2007, la croissance n'a été que de 2,2 %, contre 3 % en 2006, et a encore reculé pour s'établir autour de 1 % au premier trimestre de 2008. La correction du marché immobilier américain a en effet provoqué une contraction de l'investissement résidentiel et la consommation des ménages a sensiblement fléchi. Le renchérissement du pétrole a contribué au recul de la consommation tout en portant l'inflation non corrigée (sur 12 mois) à plus de 4 % à la fin de 2007 et au début de 2008. La dégradation des perspectives de croissance aux États-Unis par rapport à celles de leurs partenaires commerciaux et les anticipations de baisse des taux d'intérêt ont freiné l'investissement étranger en valeurs mobilières américaines, ce qui a provoqué des tensions sur le dollar. La dépréciation de cette devise par rapport à l'euro, au yen et à d'autres monnaies flottantes, telles que le dollar canadien et la monnaie de certains pays émergents, a dopé les exportations nettes, seul point fort de l'économie américaine, et le déficit des transactions courantes a légèrement diminué pour s'établir à 5,3 % du PIB en 2007. (Le graphique 2.3 présente les soldes des

transactions courantes de divers pays et régions, exprimés en pourcentage du PIB mondial.)

Pendant la plus grande partie de 2007 et au début de 2008, la croissance est restée vigoureuse dans les *pays avancés d'Europe*. La demande intérieure a été robuste grâce à la croissance soutenue de l'emploi et au dynamisme de l'investissement. Pour l'ensemble de la zone euro, le taux annuel de croissance économique a été de 2,6 % en 2007, chiffre proche du niveau élevé de 2006; au Royaume-Uni, la croissance a affiché une forte progression, de 3,1 %, malgré les tensions observées dans le secteur bancaire. Au premier trimestre de 2008, la croissance s'est accélérée dans la zone euro, atteignant près de 3 %, bien que le moral des consommateurs et des chefs d'entreprise se soit dégradé en raison des bouleversements intervenus dans le secteur financier, des effets du renchérissement du pétrole sur le revenu disponible réel, de l'appréciation de l'euro et de l'essoufflement du marché d'exportation. La Banque d'Angleterre a réagi à l'assombrissement des perspectives de croissance en abaissant les taux d'intérêt, mais la Banque centrale européenne a maintenu inchangés ses taux directeurs.

Dans l'ensemble, l'économie du *Japon* a tenu bon face au ralentissement mondial jusqu'à la fin du premier trimestre de 2008. La croissance du PIB, qui était de 2,1 % en 2007, a atteint 3,3 % au premier trimestre de 2008, sous l'effet du dynamisme des exportations nettes et des investissements des entreprises. L'excédent extérieur du Japon est resté élevé. Il semble toutefois que l'activité des entreprises ait ralenti au deuxième trimestre de 2008, et la Banque du Japon a maintenu inchangés les taux d'intérêt.

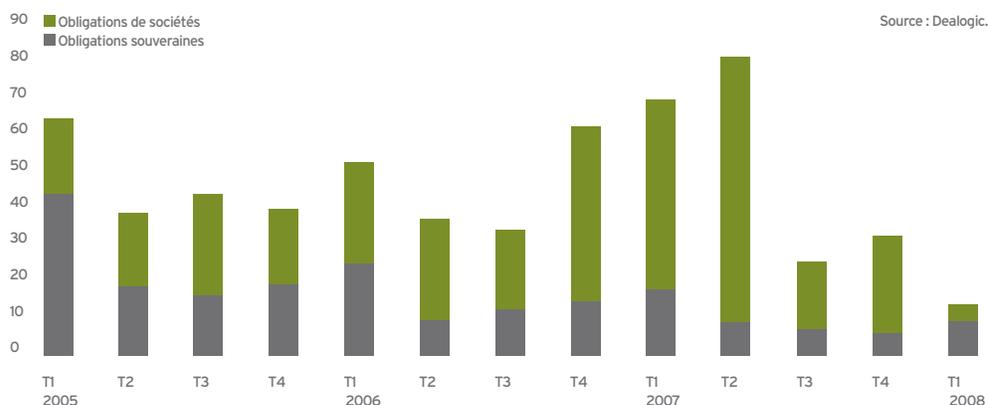
PAYS ÉMERGENTS ET EN DÉVELOPPEMENT

Tout au long de l'exercice 2008, les conditions de financement de la plupart des pays émergents ont continué à bénéficier de l'amélioration des paramètres macroéconomiques fondamentaux et du renforcement du bilan du secteur public. Cependant, certains d'entre eux – notamment les *pays émergents d'Europe*¹² où la croissance du crédit intérieur avait été alimentée par le financement extérieur et où il fallait financer d'importants déficits courants – ont été soumis aux pressions du marché. Les obligations souveraines des pays émergents ont plutôt bien résisté aux turbulences financières qui ont ébranlé les économies établies, et les banques ont poursuivi leurs activités de prêts à un rythme soutenu jusqu'à la fin du quatrième trimestre

GRAPHIQUE 2.4

Émissions d'obligations des pays émergents à l'étranger

(Milliards de dollars EU)



13 Ce groupe a été formé en 1991 par 12 ex-républiques soviétiques : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

de 2007, mais les émissions d'obligations de sociétés des pays émergents ont en revanche fortement ralenti au troisième trimestre de 2007 et sont restées en retrait au début de 2008, tandis que les coûts de financement augmentaient (graphique 2.4).

Dans les *pays émergents d'Europe*, la croissance a ralenti de près d'un point de pourcentage pour s'établir à 5,7 % en 2007, mais elle a dépassé celle des pays avancés d'Europe pour la sixième année consécutive. Dans la plupart des pays émergents d'Europe, la croissance a continué d'être portée par une demande intérieure dynamique, qui a de nouveau progressé beaucoup plus rapidement que la production en 2007. En conséquence, le déficit global des transactions courantes de la région est passé à 6,7 % du PIB. La demande est restée soutenue par une forte croissance du crédit, alimentée par les entrées de capitaux et – dans nombre de pays – une forte hausse des salaires consécutive à l'intensification des tensions sur le marché de l'emploi. Les pressions inflationnistes se sont intensifiées, surtout vers la fin de l'année, en raison du renchérissement de l'alimentation et de l'énergie et de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre. Face à la montée des tensions inflationnistes, les banques centrales de la plupart des pays émergents d'Europe ont continué à resserrer leur politique monétaire.

En 2007, la croissance du PIB réel a été soutenue (8,5 %) dans la *Communauté des États indépendants*¹³, la forte croissance de la demande intérieure ayant été alimentée par les cours élevés des matières premières,

des politiques macroéconomiques expansionnistes, un afflux de capitaux pendant la plus grande partie de l'année, la croissance rapide du crédit et la hausse du prix des actifs.

Dans les *pays émergents d'Asie*, la croissance est restée vigoureuse tout au long de 2007 mais a donné des signes d'essoufflement, surtout au début de 2008. Les excédents extérieurs sont demeurés très élevés. Le moteur de la croissance a été la Chine, où, soutenue par la consommation, la forte augmentation des investissements et les exportations nettes, elle a atteint 11,4 % (sur 12 mois) en 2007. En Inde, la croissance a légèrement ralenti et affiché un taux de 8,5 % (sur 12 mois) au second semestre de 2007, sous l'effet d'un repli de la consommation dû au durcissement de la politique monétaire, mais l'investissement est resté vigoureux. La vitalité de la demande intérieure dans toute la région, conjuguée au renchérissement de l'alimentation et de l'énergie, a contribué à l'intensification des tensions inflationnistes dans plusieurs pays.

En *Amérique latine et dans les Caraïbes*, l'activité économique s'est développée à un rythme soutenu (5,6 %) en 2007, soit un peu plus rapidement qu'en 2006. Le ralentissement de l'économie américaine a freiné l'expansion du Mexique voisin, mais la croissance est restée forte en Amérique centrale et dans les pays exportateurs de matières premières d'Amérique du Sud; elle s'est accélérée sensiblement au Brésil du fait de la baisse soutenue des taux d'intérêt et de la vigueur du marché de l'emploi. L'augmentation

de la demande intérieure a été le principal moteur de la croissance dans la région. Les excédents des transactions courantes ont diminué et l'inflation s'est accélérée sous l'effet du taux élevé d'utilisation des capacités dans certains pays et du renchérissement des produits alimentaires.

Bénéficiant déjà de la plus longue période de croissance économique ininterrompue depuis l'indépendance, l'*Afrique subsaharienne* a vu s'accélérer le rythme de l'activité, qui est passé à 6,8 % en 2007, grâce à une très forte croissance des pays exportateurs de pétrole, confortée par une expansion robuste dans les autres pays de la région. Dans les pays non exportateurs de pétrole, l'activité a été stimulée par la demande intérieure et l'investissement en particulier, fruit de la stabilisation macroéconomique et des réformes engagées dans la plupart des pays.

Au *Moyen-Orient* également, la croissance est restée vigoureuse et atteint 5,8 % en 2007. La production pétrolière n'a guère augmenté, mais le niveau élevé des cours mondiaux a permis un accroissement des

dépenses publiques dans les pays exportateurs et une forte expansion du crédit au secteur privé. En dépit de la hausse des dépenses intérieures et des importations, les excédents courants considérables des pays exportateurs de pétrole n'ont que légèrement diminué – pour s'établir à environ 22,8 % du PIB – car le renchérissement du pétrole a accru les recettes d'exportation; ces pays ont maintenu leur régime d'ancrage ou de contrôle étroit du taux de change de leur monnaie. La croissance a même été plus forte dans certains des pays non exportateurs de pétrole de la région, grâce au commerce, aux effets d'entraînement financiers émanant des pays exportateurs de pétrole et aux réformes intérieures. Les tensions inflationnistes se sont considérablement intensifiées dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)¹⁴ en raison de la vitalité de la demande intérieure, du renchérissement des produits alimentaires, de l'augmentation des loyers due à l'insuffisance de l'offre sur le marché immobilier et de la baisse des taux d'intérêt (cette dernière mesure correspondant à l'évolution de la politique monétaire des grands pays avancés, comme l'exige le régime d'ancrage de la monnaie des pays du CCG).

LA SURVEILLANCE POUR PROMOUVOIR LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AINSI QUE LA CROISSANCE



La surveillance est au cœur de la mission du FMI. En vertu de ses Statuts, il doit superviser le système monétaire international pour détecter toute faiblesse qui pourrait compromettre la stabilité. L'exercice de cette responsabilité comporte plusieurs aspects : le FMI suit les politiques économiques de ses 185 pays membres, procède à des analyses et prodigue des conseils en fonction de la situation particulière de chacun d'entre eux (c'est ce que l'on appelle la surveillance bilatérale); il observe la conjoncture et l'évolution des marchés internationaux de capitaux; il évalue les effets à l'échelle mondiale d'éléments économiques et financiers majeurs comme l'état du marché pétrolier ou les déséquilibres extérieurs (c'est la surveillance multilatérale). En outre, le FMI surveille les institutions régionales qui conduisent la politique monétaire et économique de groupes de pays liés par des accords officiels, par exemple les unions monétaires (surveillance régionale; voir encadré 3.1).

Au cours de l'exercice 2008, les marchés financiers ont connu des turbulences exceptionnelles, et la croissance a fortement ralenti dans certaines économies avancées, tandis que les prix mondiaux de l'alimentation et du pétrole se sont élevés très rapidement; dans ce contexte, le Conseil d'administration du FMI s'est attaché à poursuivre le renforcement et la modernisation des activités de surveillance¹⁵.

¹⁵ En juin 2008, le G-8 a demandé au FMI de poursuivre, en liaison avec l'Agence internationale de l'énergie et les autorités nationales idoines, l'analyse des facteurs réels et financiers de l'envolée des cours du pétrole et des matières premières, de leur volatilité et de leurs effets sur la hausse mondiale des prix; les conclusions seront présentées à l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale en octobre 2008.

La décision prise en 2007 par le FMI à propos de la surveillance bilatérale des politiques des pays membres recommande à ces derniers de ne pas suivre des politiques de change génératrices d'instabilité externe, quelles qu'en soient les finalités spécifiques; ce principe signifie que les pays prennent l'engagement fondamental de mener des politiques conformes à l'impératif de stabilité externe.

ENCADRÉ 3.1

Les modalités de la surveillance

La surveillance bilatérale. Lorsqu'un pays adhère au FMI, il s'engage, conformément à l'article IV des Statuts, à mener des politiques propices à une croissance économique ordonnée et à la stabilité des prix ainsi qu'à ne pas manipuler le taux de change en vue d'obtenir un avantage concurrentiel inéquitable. Il promet aussi de communiquer au FMI des données exactes et à jour concernant son économie. Aux termes de l'article IV, le FMI veille à ce que les pays membres respectent ces obligations, et cela au moyen de la surveillance continue qu'il exerce sur leur politique économique. Non seulement les services centraux de Washington sont en contact avec les autorités nationales, mais le FMI envoie dans tous les pays des missions, en général chaque année (dans l'intervalle de ces déplacements officiels, qui sont qualifiés de consultations au titre de l'article IV, des visites à caractère moins formel ont souvent lieu). Dans le cadre d'une consultation, la mission du FMI analyse les données économiques et financières; elle évoque, avec des responsables du gouvernement et de la Banque centrale, l'évolution économique depuis la consultation précédente, les politiques appliquées en matière de change, de monnaie, de budget et de système financier; les entretiens portent aussi sur les autres mesures qui ont une incidence directe sur la stabilité interne et externe. Il arrive que les membres de la mission rencontrent des parlementaires et des représentants d'organismes non gouvernementaux, par exemple des syndicalistes, des universitaires et des professionnels des marchés financiers. Elle établit un résumé de ses conclusions et de ses conseils de politique économique, qu'elle remet aux autorités nationales, lesquelles peuvent le publier. La mission soumet aussi un rapport à l'examen du Conseil d'administration. Le débat au Conseil clôt officiellement les consultations au titre de l'article IV et un résumé des opinions exprimées par les administrateurs est transmis au gouvernement intéressé. Ce mode d'examen par des pairs permet à la communauté internationale d'adresser des conseils de politique économique à tous ses membres, lesquels bénéficient ainsi des leçons tirées de l'expérience internationale. Si le pays membre examiné y consent, on publie sur le site Internet du FMI le texte intégral du rapport découlant des consultations au titre de l'article IV et une note d'information au public (NIP), résumant les débats du Conseil.

Les consultations au titre de l'article IV permettent au FMI de distinguer les forces et les faiblesses de la politique économique ainsi que les éventuels points vulnérables, tout en suggérant aux pays des mesures correctives appropriées, si besoin est. Outre ces examens systématiques et périodiques des différents pays membres, le Conseil se réunit souvent de façon informelle. Les pays ont également la possibilité de participer volontairement au Programme d'évaluation du secteur financier ou de demander l'établissement de rapports sur l'observation des normes et des codes dans d'autres domaines. Les résultats de ces exercices d'évaluation contribuent grandement à l'activité de surveillance.

La surveillance multilatérale. Compte tenu des liens des économies et des systèmes financiers nationaux avec l'économie et les marchés financiers internationaux, le FMI suit de près l'évolution et les perspectives économiques et financières à l'échelle mondiale, pour s'assurer que le système monétaire et financier international fonctionne bien et détecter les points vulnérables susceptibles de compromettre éventuellement sa stabilité. La surveillance multilatérale prend la forme d'un examen par le Conseil d'administration des *PEM*, rapport dans lequel les services du FMI présentent deux fois par an leur analyse des perspectives économiques générales et des politiques appropriées aux différents pays, et du *GFSR*, qui est centré sur l'évolution des marchés financiers internationaux et les risques auxquels ils sont confrontés. Le Conseil examine aussi de façon informelle la situation économique et financière du monde; pour leur part, les services suivent en permanence la situation des marchés financiers, matures et émergents, ainsi que celle de l'économie mondiale.

La surveillance régionale. La surveillance bilatérale et multilatérale est complétée par la surveillance régionale d'accords officiels, comme les unions monétaires, dont les membres ont délégué à des institutions régionales certaines responsabilités de politique monétaire et de change; de plus, des rapports sont rédigés sur les perspectives économiques régionales qui font la synthèse d'aspects communs aux pays régionalement liés.

16 Voir «IMF Executive Board Holds Seminar on Globalization, Financial Markets, and Fiscal Policy», NIP 08/28, sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0828.htm.

17 Les *PEM* sont consultables sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2007/02/index.htm. Bien que les entrées de capitaux privés puissent être bénéfiques à long terme, à condition d'être bien utilisées, il arrive aussi qu'elles présentent des risques significatifs pour la stabilité macroéconomique. La réaction appropriée face à des entrées massives dépend de leur nature et de la situation spécifique du pays. La leçon la plus claire que l'on puisse tirer d'une analyse exhaustive des mesures de politique économique prises dans les différents pays au cours des deux dernières décennies est la suivante : en maintenant une évolution régulière des dépenses publiques – au lieu de les augmenter excessivement quand de fortes entrées de capitaux se produisent – on peut atténuer les effets négatifs de ce phénomène.

18 Voir NIP 07/69 «Le Conseil d'administration du FMI adopte une nouvelle décision sur la surveillance bilatérale des politiques des États membres», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0769.htm. La décision est aussi consultable sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0769.htm#decision.

19 Dans le cadre du système de Bretton Woods, institué en 1944, les banques centrales des pays autres que les États-Unis avaient convenu de maintenir un taux de change fixe avec le dollar, lequel était convertible en or au prix invariable de 35 dollars l'once. Ce système a pris fin en 1971, date à laquelle les États-Unis ont cessé d'opérer des transactions sur l'or au cours fixé.

20 L'annexe II de ce rapport, intitulée «Financial Operations and Transactions», comporte au tableau II.9 un bref résumé des régimes de change des pays membres intitulé «Classement *de facto* des régimes de change et des cadres de politique monétaire». Elle est consultable sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2008/eng/index.htm.

En juin 2007, il a adopté un dispositif nouveau et élargi de surveillance bilatérale, en remplacement de celui qui était en vigueur depuis 1977. En outre, il a approuvé des mesures visant à une meilleure compréhension des liens entre les économies nationales et l'économie mondiale, comme de ceux qui existent entre les marchés financiers et l'économie réelle; il s'agit d'une condition essentielle du rétablissement de la confiance et de la stabilité sur les marchés financiers mondiaux ainsi que d'une amélioration des perspectives économiques générales. De nouvelles initiatives ont été lancées, telles que la définition concertée de principes facultatifs à l'intention des fonds souverains (voir plus loin).

Le Conseil a aussi souhaité que le FMI ait une compréhension plus fine de l'articulation entre les aspects budgétaires et financiers. Il a organisé, en février 2008, un séminaire pour étudier comment la politique budgétaire pouvait aider les pays à bénéficier des avantages de la mondialisation et de l'approfondissement des marchés financiers (encadré 3.2)¹⁶.

LA SURVEILLANCE BILATÉRALE

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a effectué 123 consultations au titre de l'article IV (voir tableau 3.1 sur le CD-ROM). Il a souhaité que la surveillance bilatérale s'inscrive davantage dans une perspective mondiale et intègre mieux les conclusions des *PEM* et du GFSR, les deux principaux instruments de la surveillance multilatérale (voir ci-dessous); il a aussi estimé qu'il y avait lieu d'affiner l'analyse des liens entre secteur réel et secteur financier et des effets de contagion entre économies nationales et économie internationale. Les *PEM* d'avril 2008 évoquaient, par exemple, trois mesures défensives que les pays pourraient prendre pour circonscrire les effets de la crise des marchés – un dosage approprié d'assouplissement de la politique monétaire, de stimulation budgétaire et de financements publics peut jouer un rôle complémentaire en soutenant la demande et en limitant l'interaction nocive des marchés financiers et de l'économie réelle – tandis que les *PEM* d'octobre 2007 suggéraient des ripostes appropriées aux entrées massives de capitaux¹⁷. En outre, les discussions bilatérales de politique économique avec le FMI prennent davantage en compte l'aspect régional; de même, les études de

la série des Questions générales et les rapports des services du FMI accordent désormais une plus large place aux répercussions régionales et aux expériences communes à plusieurs pays.

La surveillance des taux de change est l'une des principales responsabilités du FMI. Depuis sa création, il s'efforce de perfectionner ses méthodes d'évaluation des taux de change comme de les adapter à l'évolution macroéconomique et financière des pays membres. Au terme d'une année de préparation, le Conseil d'administration a actualisé son dispositif de surveillance à la date du 15 juin 2007¹⁸. La décision de 2007 sur la surveillance bilatérale des politiques des pays membres est de portée beaucoup plus large que la décision de 1977 relative à la surveillance des politiques de change, qu'elle remplace et qui avait été adoptée à la suite de l'abandon du système de Bretton Woods¹⁹. Parce qu'elle exprime des intentions claires, la nouvelle décision devrait permettre d'améliorer la qualité, l'impartialité et l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI. Par ailleurs, elle clarifie et précise ce que les politiques de change nationales devraient éviter et les circonstances dans lesquelles ces politiques risquent de poser problème à la communauté internationale. L'encadré 3.3 indique certains aspects fondamentaux de la nouvelle décision.

Les principaux aspects opérationnels de la décision de 2007 sont en cours de clarification. C'est ainsi que des échanges de vues ont lieu entre les administrateurs à propos des concepts et des méthodes employés pour apprécier la stabilité externe, analyser les taux de change et la situation des paiements courants, et évaluer la politique de change; la Note d'orientation pour la surveillance devrait être mise à jour pendant l'exercice 2009. Lors d'un séminaire informel, qui a eu lieu en fin d'exercice, le Conseil a commencé l'examen du système et de la méthodologie sur lesquels repose le classement des régimes de change en vigueur *de facto* dans les pays membres, afin d'affiner les définitions des diverses catégories et de fixer des critères d'application plus opérationnels et dépourvus d'ambiguïté. Ces débats inspireront le *Rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change (AREAER)*, document que le FMI publie depuis 1950. Établi après consultation des autorités des pays membres, ce rapport exprime néanmoins le jugement indépendant des services; on y trouve une présentation complète des systèmes de change, des restrictions, des contrôles sur les mouvements de capitaux et d'autres dispositions relatives au change prises par tous les pays membres du FMI²⁰.

En février 2008, le Conseil d'administration a examiné une étude du Département des finances publiques¹ intitulée «Globalization, Financial Markets, and Fiscal Policy». Le séminaire s'est demandé comment la politique budgétaire pouvait aider les pays à tirer parti de la mondialisation et de l'approfondissement du marché financier.

L'incidence de la mondialisation sur les finances publiques. Les administrateurs ont noté que, malgré la tendance générale à la diminution des taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés, les rentrées fiscales avaient été fortes jusqu'à une date récente. Tout en reconnaissant que la concurrence fiscale pouvait être saine, ils ont fait observer qu'il ne fallait pas considérer l'abondance des recettes comme acquise et qu'une concurrence fiscale dommageable risquerait d'amenuiser les ressources des pays membres. Sur le plan des dépenses publiques, la mondialisation pourrait susciter une tendance à la hausse, du fait de la demande accrue de protection sociale et d'investissements en capital humain et physique. Les administrateurs ont aussi appelé à une plus grande vigilance à l'égard des engagements conditionnels du système financier; ils ont estimé que des stratégies consistant à intervenir au moment opportun pour restructurer préventivement des institutions financières fragilisées pourraient réduire le coût budgétaire final, mais qu'il fallait éviter qu'elles créent des anticipations de renflouement par l'État. Au total, le Conseil a conclu que, dans la mesure où la mondialisation et l'approfondissement financier provoquaient des tensions budgétaires, il était justifié de préparer par anticipation des mesures adaptées. Il ne s'agirait pas nécessairement de resserrer la politique budgétaire, mais de l'assouplir et de lui permettre de réagir aux difficultés en conservant une marge de manœuvre en matière de recettes et de dépenses.

L'accès aux marchés financiers. La possibilité de se financer plus facilement sur les marchés externes peut soit renforcer, soit affaiblir la rigueur budgétaire. La discipline du marché peut avoir un effet plus prononcé sur la politique budgétaire si celle-ci repose sur une plus grande transparence et s'il existe un engagement politique crédible en faveur d'une gestion saine des finances publiques. La mondialisation et l'approfondissement des marchés financiers sont de nature à permettre aux pays bien gérés d'emprunter à l'étranger dans leur propre monnaie, d'où un relèvement du niveau d'endettement toléré.

La politique budgétaire face à l'augmentation des entrées de capitaux. La mondialisation et l'approfondissement financier ont modifié l'efficacité de la politique budgétaire et stimulé les mouvements de capitaux. En présence d'entrées de fonds, la fonction stabilisatrice du budget dépend de la situation propre du pays. Si des entrées massives suscitent une poussée de la demande globale et si les possibilités de faire jouer la politique monétaire sont limitées, un durcissement budgétaire peut être approprié. Il peut certes arriver que l'ajustement s'opère surtout par le canal du taux de change réel ou au moyen d'un contrôle temporaire des mouvements de capitaux; même dans ces situations, la politique budgétaire peut s'avérer utile. Quelques administrateurs ont néanmoins estimé que la politique budgétaire n'était peut-être pas le meilleur instrument pour faire face à des fluctuations significatives des mouvements de capitaux, compte tenu de ses longs délais d'application.

Les effets de contagion. La mondialisation accentue les répercussions des politiques budgétaires. Aux yeux de quelques administrateurs, cela milite en faveur d'une plus grande coopération internationale dans certains domaines, mais d'autres n'ont pas souhaité imposer au FMI une nouvelle obligation en matière de coordination.

1 On peut consulter cette étude sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/111607a.pdf.

La Note d'orientation pour la surveillance (établie en mai 2005) guide l'exercice de la surveillance bilatérale par les services du FMI, à la lumière de son évolution dans le temps et des conclusions de l'examen biennal effectué en 2004. Elle porte à la fois sur la nature de la surveillance (notamment le choix des questions à traiter lors des consultations au titre de l'article IV et la qualité de l'analyse des sujets qui ont fait l'objet d'une attention particulière au cours des examens de la surveillance par le Conseil) et sur ses modalités. Elle donne la marche à suivre, pendant les consultations au titre de l'article IV, pour les sujets en rapport avec les articles VIII et XIV, lesquels visent les restrictions aux paiements et aux transferts liés aux transactions internationales courantes ainsi que les pratiques de taux de change multiples. La note formule aussi des orientations applicables à d'autres thèmes, qui ne font pas juridiquement partie de la surveillance visée par l'article IV, mais doivent être abordés à la demande du Conseil dans le cadre des consultations de l'article IV. La surveillance prévue par l'article IV n'oblige pas les pays membres à donner des informations ou à poursuivre des politiques spécifiques dans ces domaines.

ENCADRÉ 3.3

La décision de 2007 sur la surveillance bilatérale des politiques des pays membres

La nouvelle décision complète celle de 1977 sur plusieurs points importants, afin de préciser le dispositif de surveillance qui ressort implicitement des Statuts (et donc sans imposer de nouvelles obligations aux membres) :

- Elle instaure, comme principe organisateur de la surveillance bilatérale, le concept de stabilité externe; celui-ci englobe le compte courant et le compte de capital de la balance des paiements.
- Elle précise les modalités essentielles d'une surveillance efficace, notamment son caractère coopératif, l'importance du dialogue et de la persuasion, l'impératif de sincérité et d'impartialité; elle souligne aussi l'importance de bien prendre en compte la situation du pays ainsi que la nécessité de s'inscrire dans une perspective multilatérale et à moyen terme.
- Elle explicite le concept de manipulation du taux de change dans le but d'obtenir un avantage compétitif inéquitable par rapport aux autres membres, ce qui contrevient à l'article IV des Statuts du FMI, et elle établit un lien entre ce comportement et le concept de «désalignement» fondamental des taux de change.

- Elle donne des indications plus complètes aux membres quant à la conduite de leur politique de change, afin d'englober toutes les mesures risquant d'entraîner l'instabilité externe, quelle qu'en soit la finalité particulière, et au FMI quant à la conduite de ses activités de surveillance.

Le Conseil d'administration a avalisé la définition donnée par les services d'un désalignement fondamental des taux de change, mais souligné la nécessité de l'appliquer avec la prudence requise; il a bien précisé qu'il faudrait tenir pleinement compte du caractère très incertain des moyens de calcul et que les estimations en la matière requerraient un travail d'appréciation minutieux. En pratique, le taux de change sera jugé désaligné uniquement s'il s'avère que le déséquilibre est significatif et il faudra accorder aux autorités le bénéfice du doute, dans toute la mesure raisonnable, pour établir l'existence d'un désalignement fondamental. Le Conseil a également noté que toute appréciation en la matière devait être impartiale, quelles que soient la nature du régime de change et la taille de l'économie; plusieurs administrateurs ont souligné que les estimations de désalignement pouvaient avoir une profonde incidence sur les marchés et qu'il fallait donc les communiquer avec prudence.

En complément de l'action menée par le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour apprécier l'efficacité de la surveillance, le Bureau indépendant d'évaluation du FMI a procédé, pendant l'exercice 2007, à une analyse critique des conseils en matière de politique de change donnés par le FMI aux pays membres de 1995 à 2005. Lors de la réunion du Conseil organisée en mai 2007 pour en débattre, les administrateurs ont approuvé, dans l'ensemble, la conclusion du BIE selon laquelle le FMI devrait chercher à améliorer l'efficacité de ses analyses, de ses avis et de son dialogue avec les pays membres, tout en veillant à ne pas donner une quelconque impression d'asymétrie dans la surveillance des taux de change. La plupart des administrateurs ont estimé, comme le BIE, que les

règles de la surveillance des taux de change restaient obscures dans quelques domaines importants. Au cours de la période considérée, l'application de divers aspects des orientations en vigueur a posé problème; aux yeux de la majorité des administrateurs, des possibilités d'amélioration existent encore sur plusieurs points, dont la qualité de l'analyse des niveaux des taux de change ainsi que l'intégration de l'analyse des effets de contagion dans la surveillance régionale et bilatérale. Ils ont aussi convenu avec le BIE qu'il incombait à la direction du FMI d'assurer une organisation et une gestion efficaces des travaux consacrés aux taux de change dans l'ensemble de l'institution, parallèlement à l'intégration en cours des questions concernant le système financier dans les activités de surveillance;

21 Voir NIP 07/119 «IMF Executive Board Discusses Implementation Plan Following IEO Evaluation of the IMF's Exchange Rate Policy Advice, 1999-2005», sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn07119.htm.

22 En avril 2008, le FMI a publié, dans la série des études spéciales, un document qui explique cette méthodologie. Il s'agit de l'étude n° 261, intitulée *Exchange Rate Assessments: CGER Methodologies*, et consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=19582.0.

23 On trouvera le résumé intégral des débats du Conseil sur les *Perspectives* d'octobre 2007 et d'avril 2008 sur le CD-ROM et dans les rapports eux-mêmes, consultables sur le site Internet du FMI. Voir www.imf.org/external/ns/cs.aspx?id=29 pour trouver les différents thèmes traités dans les *Perspectives* et les mises à jour.

ils se sont aussi prononcés en faveur d'un nouveau renforcement des mécanismes actuels de coordination (notamment le Comité de la surveillance et le Groupe consultatif sur les taux de change [CGER; voir plus loin]). La plupart des administrateurs ont fait valoir que la direction du FMI avait la responsabilité de fournir au Conseil toutes les informations nécessaires à la conduite de la surveillance et devait lui rendre compte des moyens utilisés pour conjuguer le respect de cette obligation à la nécessité de conseiller confidentiellement les pays membres.

À partir des recommandations du BIE, avalisées par le Conseil, les services et la direction ont élaboré un plan de mise en œuvre, examiné par le Conseil en septembre 2007 (voir chapitre 5)²¹. Les administrateurs ont relevé que ce plan s'inspirait surtout, à juste titre, de la décision de 2007 sur la surveillance bilatérale et que le développement des travaux en rapport avec les taux de change devrait s'effectuer surtout dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Beaucoup ont convenu que l'amélioration des méthodologies et l'intensification des activités du CGER constitueraient un apport précieux pour l'action du FMI en ce domaine, mais certains ont objecté que l'estimation des taux de change d'équilibre continuerait à buter sur de sérieuses limites d'ordre technique.

Depuis le milieu de la décennie 1990, le CGER formule des appréciations sur les taux de change d'un certain nombre de pays avancés, sous un angle multilatéral, afin de contribuer à l'analyse spécifiquement nationale faite par les rapports du FMI au titre de l'article IV et de favoriser la cohérence multilatérale. Ces exercices constituent des outils supplémentaires mis à la disposition des experts du FMI, à qui il appartient de formuler une appréciation sur le taux de change dans le cadre de la surveillance bilatérale effectuée par le FMI. Le rôle des taux de change dans le mécanisme d'ajustement externe s'accroît tandis que l'intégration de l'économie mondiale s'accélère. Pendant ces quinze dernières années, le commerce mondial et l'intégration financière internationale ont progressé très rapidement : le rapport entre le commerce et le PIB mondiaux a augmenté de plus de 40 %, tandis que celui entre les avoirs financiers internationaux et le PIB mondial a plus que doublé. Les économies de marché émergentes ont largement concouru à cette évolution, comme le montre la hausse de leur part du commerce mondial – passée de 27 % en 1990 à

40 % en 2006 – et leur place importante dans les flux de capitaux internationaux. Le FMI a donc étendu la méthodologie utilisée par le CEGR à une vingtaine de pays émergents, ce qui peut permettre d'apprécier l'adéquation des soldes de paiements courants et des taux de change effectifs réels aux données économiques fondamentales²².

LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE

Pour aider et informer les responsables de la politique économique et la population en général, le FMI diffuse plus fréquemment les résultats de ses activités de surveillance multilatérale; il publie ainsi, tous les trimestres, une mise à jour officielle des prévisions contenues dans les *Perspectives de l'économie mondiale* et une note sur la stabilité financière, pour compléter les deux principaux instruments de la surveillance multilatérale, les *Perspectives* et le GFSR, qui paraissent deux fois par an. Il analyse également de façon plus approfondie les liens macrofinanciers, les taux de change et les effets de contagion, en particulier ceux qui émanent des économies et des marchés avancés.

Les Perspectives de l'économie mondiale

Lors de l'examen, en septembre 2007, du rapport sur les *Perspectives de l'économie mondiale*²³, le Conseil a reconnu qu'après la forte croissance économique du premier semestre 2007, les perspectives générales étaient devenues particulièrement incertaines; il a souligné l'importance de mener des politiques saines et de rester vigilants. Au cours de l'examen effectué en mars 2008, le Conseil a convenu que les perspectives d'expansion mondiale pour 2008 s'étaient sensiblement dégradées depuis l'actualisation des *Perspectives* en janvier. Les administrateurs ont évoqué l'évolution et les perspectives économiques internationales alors qu'une très grande incertitude entourait la durée et le coût de la crise financière, laquelle s'était propagée bien au-delà du marché américain des crédits immobiliers à risque (*subprime*). La croissance s'était ralentie dans les pays avancés, sous l'effet d'un resserrement des conditions de financement, mais demeurait solide dans les pays émergents en phase de mondialisation rapide. Les administrateurs ont souligné que le principal risque pour l'avenir découlait des événements qui continuaient de se produire sur les marchés financiers. Beaucoup percevaient encore une dynamique positive alimentée par le fort potentiel de la demande intérieure dans les pays émergents en plein essor, tout en admettant que



À GAUCHE : Publication du GFSR d'avril 2008 à Washington. À DROITE : Marché à Port-au-Prince, Haïti.

24 On trouvera le résumé intégral des débats du Conseil à propos des GSFR d'octobre 2007 et d'avril 2008 sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI. Voir www.imf.org/external/pubs/ft/GFSR/index.htm.

ceux-ci restaient exposés à des risques externes par le biais des canaux commerciaux et financiers. En outre, ils ont mis en garde contre la montée des risques liés aux tensions inflationnistes et au marché du pétrole, dans un contexte de vive poussée des prix des matières premières due à la fois aux conditions d'équilibre de l'offre et de la demande et à l'intérêt croissant des investisseurs pour les matières premières comme classe d'actifs ainsi qu'à d'autres facteurs financiers. Plusieurs administrateurs ont également estimé qu'il existait toujours un risque de résorption désordonnée des déséquilibres extérieurs à l'échelle mondiale, malgré la dépréciation récente du dollar américain par rapport à d'autres devises flottantes et la réduction du déficit de la balance courante des États-Unis.

Dans cette situation, les administrateurs ont jugé que les responsables de la politique économique étaient partout confrontés à une série de problèmes en évolution rapide. Dans les pays avancés, la priorité était de remédier à la crise financière et de neutraliser les risques de fléchissement de la croissance, tout en tenant compte des tensions inflationnistes et de la nécessité de préserver la viabilité budgétaire à plus long terme. Pour beaucoup de pays émergents et en développement, l'enjeu était de maîtriser l'inflation et de faire en sorte que la vigueur de la demande intérieure n'aboutisse pas à l'apparition de points vulnérables. Étant donné qu'un certain nombre de ces pays subissaient déjà les retombées du ralentissement de l'activité dans les pays avancés, un freinage accentué ou prolongé à l'échelle mondiale nécessitait des ripostes judicieuses de la part des pouvoirs publics. Le Conseil a estimé qu'il importait de veiller à ce que les orientations de politique économique de tous les pays soient cohérentes dans cette période difficile pour le monde.

De manière plus générale, les administrateurs se sont félicités des consultations en cours pour remédier aux troubles financiers actuels, notamment la concertation entre les autorités monétaires des pays avancés et entre ces autorités et les instances internationales comme le FMI et le Forum de stabilité financière (FSF). Une action commune pourrait s'avérer plus efficace que des mesures individuelles pour ramener la confiance et soutenir la demande. Les administrateurs ont convenu que seul le FMI était en mesure d'ajouter une dimension multilatérale aux dispositions prises en réaction à la crise actuelle, d'offrir un lieu de rencontre et d'échange de vues, et de promouvoir la compatibilité des politiques nationales en évaluant leurs répercussions dans une économie mondiale de plus en plus intégrée.

Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde

Lors de l'examen, en mars 2008, du Rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR)²⁴, les administrateurs ont relevé que la stabilité financière internationale s'était nettement dégradée depuis leur analyse du GSFR d'octobre 2007, qui était également centré sur les turbulences des marchés financiers. En effet, les difficultés éprouvées par le marché américain des crédits immobiliers à risque (*subprime*) avaient été suivies par de sérieuses perturbations sur les marchés de crédit et de financement en général, lesquelles faisaient peser une menace sur les perspectives économiques des États-Unis et du monde. Les priorités immédiates des responsables de la politique économique étaient d'atténuer l'incertitude, de réduire les risques pour le système financier international et de rétablir un climat de confiance. Le Conseil a souligné que, lors de la mise en œuvre des recommandations du GSFR, qui concernaient à la fois les secteurs public et privé, il faudrait veiller tout

particulièrement à échelonner les mesures, établir des priorités, prendre en compte la situation particulière de chaque pays et assurer la coordination entre les instances nationales et internationales compétentes. Il a mis l'accent sur la contribution du FMI à cet égard, en liaison avec des institutions et instances nationales et internationales.

Les administrateurs ont dans l'ensemble approuvé la conclusion du GSFR selon laquelle les marchés, les investisseurs, le secteur officiel et les autorités monétaires avaient tous été incapables d'apprécier le degré d'endettement contracté par toutes sortes d'institutions financières et les risques consécutifs d'un désengagement désordonné. La gestion et la communication des risques pris par le secteur privé, de même que le contrôle et la réglementation du système financier, n'ont pas suivi le rythme rapide des innovations financières et de l'évolution des modèles de gestion; l'incertitude persistante à l'égard du montant et de l'étendue des pertes a aggravé les risques systémiques. Les pertes pouvant s'avérer substantielles, il était nécessaire que les institutions financières redressent rapidement leurs bilans en procédant à des augmentations de capital et en levant des fonds à moyen terme.

La capacité de résistance démontrée par les pays émergents et en développement risque encore d'être mise à l'épreuve par la montée de l'inflation, le resserrement des conditions de financement externe ou un retournement de la tendance récente à une forte hausse des prix des matières premières. Un affaiblissement prolongé de la croissance dans les pays avancés ou une extension des difficultés que connaissent les marchés financiers pourrait aussi pénaliser les pays émergents, en fonction des spécificités nationales; ainsi, ceux qui dépendent beaucoup des investissements directs des pays avancés pourraient devenir plus vulnérables à d'éventuelles sorties de capitaux.

Il a été admis qu'une bonne compréhension du mode d'évaluation et de comptabilisation des produits financiers structurés était nécessaire pour appréhender l'amplitude et la portée de l'instabilité financière actuelle. Le Conseil a noté qu'il existait des incitations à se financer abondamment sur le marché monétaire pour opérer sur ces produits structurés illiquides et à échéance plus longue. Il a aussi été suggéré que les agences de notation financière devraient réexaminer

la qualité de leur méthodologie. Les administrateurs se sont en général félicités des interventions promptes et novatrices des banques centrales, qui ont apporté des liquidités au système bancaire pour permettre aux marchés monétaires de continuer à bien fonctionner; ils ont aussi convenu que les désordres financiers montraient que les banques centrales devaient reconsidérer leurs rôles en matière de stabilité financière et d'application de la politique monétaire, ces rôles devenant davantage liés. Les autorités des différents pays prennent des mesures pour contenir les effets des désordres sur les marchés financiers; pour sa part, le FMI devrait, en coordination avec d'autres institutions multilatérales, comme le FSF, et avec les instances nationales, jouer un rôle accru dans les forums internationaux pour influencer la politique économique.

La consultation multilatérale

Pendant l'exercice 2007, le FMI a lancé un nouvel instrument – la consultation multilatérale – pour permettre à certains groupes de pays de trouver ensemble des solutions aux problèmes qui se posent à l'économie mondiale et à chaque membre. La première consultation multilatérale du FMI a offert aux cinq participants – Arabie Saoudite, Chine, États-Unis, Japon et zone euro – un lieu de rencontre où ils ont pu évoquer les déséquilibres internationaux et chercher les meilleurs moyens de les réduire tout en maintenant une forte croissance mondiale. Durant l'exercice écoulé, le Conseil a fait le bilan de cette expérience et conclu que la consultation multilatérale avait contribué à ce qu'un accord plus solide se dégage en faveur d'une démarche à moyen terme cohérente, prévoyant des mesures de nature à diminuer progressivement les déséquilibres et à soutenir l'expansion mondiale; qu'elle avait été bénéfique sur le plan régional et international; et qu'elle avait suscité une forte adhésion des participants. Les déclarations d'intention des différents participants, sans être aussi ambitieuses que les conseils prodigués par le FMI dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et dans les *Perspectives*, constituaient néanmoins des progrès significatifs; leur application devrait largement concourir à une réduction des déséquilibres à moyen terme. En outre, ces déclarations d'intentions offrent des indications précieuses sur la voie à suivre dans l'avenir. Les administrateurs ont recommandé que le FMI continue à suivre activement les progrès effectués dans ce domaine, et il s'y est employé dans les

25 Le CMFI est un organe consultatif rattaché au Conseil des gouverneurs du FMI. Il comprend 24 gouverneurs (ou leurs suppléants). On trouvera à l'encadré 5.3 «Comment fonctionne le FMI» des précisions sur sa composition et ses activités.

26 Voir NIP 07/97 «Le Conseil d'administration du FMI examine les résultats de la consultation multilatérale sur les déséquilibres mondiaux», et «Staff Report on the Multilateral Consultation on Global Imbalances with China, the Euro Area, Japan, Saudi Arabia, and the United States», sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/fra/pn0797f.htm et www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/062907.pdf, respectivement.

27 Le Conseil s'est penché sur la situation de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) au début de l'exercice 2009.

28 Voir NIP 07/81 «IMF Executive Board Concludes 2007 Discussion on Common Policies of Member Countries with CEMAC» sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0781.htm. Les membres de la CEMAC sont le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République du Congo et le Tchad.

29 Les membres de l'ECCU sont Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines. Voir «IMF Executive Board Concludes 2007 Discussion on Common Policies of Member Countries of the Eastern Caribbean Currency Union», NIP 08/12, sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0812.htm.

30 Voir «IMF Executive Board Discusses Euro Area Policies», NIP 07/89, sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0789.htm.

rapports au titre de l'article IV portant sur les pays membres concernés.

Les administrateurs ont vu dans la formule de la consultation multilatérale un moyen utile d'améliorer et d'approfondir l'action de surveillance du FMI. Ils ont noté qu'elle comportait deux aspects sans équivalent : d'une part, la participation volontaire d'un nombre limité de pays susceptibles d'apporter une contribution majeure à la résorption des déséquilibres; d'autre part, un cadre où peut s'exprimer l'opinion de la communauté internationale tout entière par le canal du Conseil d'administration et du Comité monétaire et financier international (CMFI)²⁵. Compte tenu de ces caractéristiques et de l'incertitude quant à la nature des problèmes qui pourraient se présenter à l'avenir, il est bon que les modalités opérationnelles de la consultation conservent toute leur souplesse²⁶.

SURVEILLANCE RÉGIONALE ET ACTIONS D'INFORMATION

Étant donné que les pays membres d'unions monétaires ont délégué à des institutions régionales la responsabilité de la politique monétaire et de la politique de change – deux domaines essentiels où s'exerce la surveillance du FMI –, celui-ci a des entretiens officiels avec des représentants de ces institutions, en complément des consultations au titre de l'article IV avec chacun de leurs membres. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration du FMI a ainsi examiné l'évolution de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de l'Union monétaire des Caraïbes orientales et de la zone euro²⁷.

Les unions monétaires

CEMAC. En juin 2007, date de l'examen par le Conseil²⁸, la situation macroéconomique de la CEMAC était très favorable, en grande partie grâce à la hausse constante des cours du pétrole. Cependant, en matière de croissance, la région avait pris du retard sur le reste de l'Afrique subsaharienne; l'intégration commerciale et financière était peu poussée; la dépendance à l'égard des recettes pétrolières avait augmenté et de sérieux obstacles structurels à la diversification économique subsistaient. Il faut d'urgence que ces problèmes trouvent une solution pour que la région atteigne les Objectifs du Millénaire pour le développement (voir chapitre 4). C'est pourquoi

le Conseil s'est félicité de l'ensemble de réformes adopté récemment par les chefs d'État de la CEMAC, qui vise à renforcer les institutions régionales et à faire progresser l'intégration.

Union monétaire des Caraïbes orientales. Lors de l'examen qui a eu lieu en février 2008, le Conseil d'administration s'est félicité des bons résultats économiques de l'Union monétaire des Caraïbes orientales, caractérisés par une croissance solide et une inflation généralement faible. Constatant toutefois que la région connaissait encore de sérieux problèmes, il a apporté son appui aux mesures visant à pérenniser l'expansion et à fortifier l'économie en améliorant la compétitivité et en poursuivant la diversification. Il a également insisté sur la nécessité d'accélérer l'assainissement budgétaire, d'éviter les distorsions fiscales et de maîtriser les dépenses publiques. Il a loué les progrès accomplis dans le domaine de la réglementation des banques et, plus généralement, du secteur financier, tout en recommandant de poursuivre le renforcement du cadre de contrôle centré sur les risques. Les administrateurs ont approuvé la relance de la dynamique d'intégration économique et fait observer que la libéralisation des mouvements de capitaux et de main-d'œuvre devrait aider grandement la région à bénéficier davantage de la mondialisation. Sachant que l'insuffisance des statistiques reste un obstacle essentiel à l'efficacité de la politique économique et de la surveillance, les administrateurs ont encouragé les autorités nationales et régionales à améliorer leurs pratiques statistiques et la gestion des données²⁹.

Zone euro. Au terme de l'examen des politiques de la zone euro, effectué en juillet 2007³⁰, les administrateurs se sont félicités que cette économie soit passée de la reprise à l'expansion. Ils ont prévu que la croissance du PIB réel continuerait, dans le proche avenir, d'être supérieure au potentiel et que la création d'emplois resterait soutenue, en partie sous l'effet de réformes des marchés du travail et des systèmes de protection sociale. Cependant, compte tenu de l'utilisation accrue des ressources, on pouvait s'attendre à une montée graduelle de l'inflation qui pourrait exiger un durcissement supplémentaire de la politique monétaire. Les administrateurs ont estimé que le solde extérieur de la zone euro était à peu près équilibré et que le taux de change effectif réel évoluait à des niveaux proches de l'équilibre à moyen terme. Ils ont salué les vastes réformes structurelles en cours et affirmé que leur

31 Les *PER* sont consultables à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/reo/reorepts.aspx. On peut aussi trouver des informations relatives aux *PER* publiées pendant l'exercice 2008 sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI.

poursuite, conforme à l'engagement pris par les autorités dans le cadre de la consultation multilatérale (voir plus haut), renforcerait la perspective d'une résolution ordonnée des déséquilibres mondiaux des paiements courants. À l'avenir, le vieillissement de la population entraînera probablement un ralentissement significatif de la croissance potentielle; le problème fondamental qui se pose à la région est donc d'obtenir à la fois une accélération des gains de productivité et une augmentation du taux d'activité. Les administrateurs ont mis l'accent sur la nécessité que soit rapidement mise en œuvre la directive sur les marchés d'instruments financiers; ils ont également salué les mesures en faveur de l'intégration des systèmes nationaux de paiement et des mécanismes de compensation et de règlement des opérations sur titres ainsi que les efforts en cours pour faciliter les fusions-acquisitions transnationales dans le secteur bancaire.

Autres initiatives de surveillance et d'information au plan régional

Ces dernières années, le FMI a pris des initiatives en vue de développer et d'améliorer ses activités au niveau régional. Certains départements géographiques ont créé des unités chargées de questions régionales particulières et des groupes de travail transversaux. Au sein du Département Afrique, par exemple, des groupes de travail étudient des thèmes tels que l'accroissement de l'aide, la gestion des ressources naturelles et le développement des marchés internes du crédit. Au Département Europe, ils travaillent sur les mouvements de capitaux internationaux de grande envergure, l'essor rapide du crédit, les conséquences de l'intégration financière pour la croissance et la supervision, l'utilisation des fonds de l'UE par les nouveaux États membres, la compétitivité des pays

méditerranéens et les points faibles de l'Europe du Sud-Est. Au Département Hémisphère occidentale, des groupes de travail analysent les questions relatives au système financier, à la politique monétaire et de change, aux retraites, au pétrole et aux ressources naturelles. Le Bureau régional Asie et Pacifique, qui se trouve à Tokyo, contribue aux activités de recherche et d'information en rapport avec la surveillance régionale.

En outre, les cinq départements géographiques du FMI établissent désormais, deux fois par an, des rapports intitulés *Perspectives économiques régionales (PER)*. Leur publication est suivie d'une série d'actions d'information dans plusieurs pays de chacune des régions, telles que des séminaires réunissant de hauts fonctionnaires et des universitaires, des conférences de presse et des entrevues avec des responsables du FMI. Enfin, des communiqués de presse résumant les conclusions des *PER* sont affichés sur le site Internet du FMI, en même temps que le texte intégral des rapports ainsi que la transcription et la retransmission vidéo des conférences de presse organisées lors de leur publication³¹.

Le FMI organise et participe aussi à divers forums régionaux. En juin 2007, par exemple, il a pris part à la sixième conférence régionale annuelle sur l'Amérique centrale, qui a réuni les ministres des finances, les gouverneurs de banques centrales et les contrôleurs du système financier d'Amérique centrale, de Panama et de la République Dominicaine. La conférence a examiné deux grands projets régionaux, à savoir l'unification de la supervision des conglomérats financiers régionaux et la coordination budgétaire, avec notamment la création d'une union douanière de l'Amérique centrale, et



À GAUCHE : Déchargement de bananes sur l'île antillaise de Saint-Martin. À DROITE : Visiteur au siège de la Banque centrale européenne, à Francfort.

32 L'étude, intitulée «Financial Integration in the Nordic-Baltic Region: Challenges for Financial Policies», est consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/seminars/eng/2007/nordbal/pdf/0607.pdf.

33 Voir NIP 07/124, «IMF Executive Board Discusses Selected Regional Issues in the Caribbean», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn07124.htm.

le développement des marchés d'actions et de crédit privé ainsi que les mesures budgétaires en faveur de la stabilité économique et sociale. En octobre 2007, les services du FMI et les autorités honduriennes ont tenu un atelier régional sur le thème de la programmation à moyen terme des dépenses publiques. Les participants étaient les responsables budgétaires des pays d'Amérique centrale, de la République Dominicaine et de Panama, tandis que les intervenants venaient du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, de Colombie et d'Espagne. En novembre 2007, le Département Hémisphère occidental du FMI a organisé une conférence consacrée aux liens économiques et financiers dans cette région. Un séminaire régional sur les rapports entre mondialisation et fiscalité, rassemblant les ministres des finances et de hauts fonctionnaires de 13 pays africains, a eu lieu en 2008 au Nigéria. Un autre séminaire de haut niveau, portant sur la finance en Afrique, s'est déroulé à Tunis en mars 2008 (voir chapitre 4). Le FMI a également participé aux réunions de la commission de coordination des politiques commerciales du programme de coopération économique régionale de l'Asie centrale, qui ont eu lieu à Manille en avril et septembre 2007; à la rencontre annuelle des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du Conseil de coopération du Golfe, organisée à Djeddah en octobre 2007; et à une conférence sur le rôle du secteur privé dans le développement économique et l'intégration régionale du Maghreb, qui s'est tenue à Tunis en novembre 2007.

En juin 2007, le FMI a organisé un séminaire de politique économique portant sur l'intégration financière de la région nordique et balte, au cours duquel les services et les administrateurs du FMI, le représentant

de la Banque centrale européenne auprès du FMI et des universitaires ont examiné une étude du FMI sur les arrangements internationaux de supervision financière et de gestion des crises. Cette étude met en lumière des failles qui pourraient être dues à l'intégration financière croissante de la région. Sachant que ce phénomène progresse aussi dans l'ensemble de l'Europe et que la plupart des pays de la région nordique et balte sont liés par la réglementation européenne, il est peut-être nécessaire de traiter les problèmes en question dans ce cadre européen élargi³².

À la suite de sa décision d'organiser régulièrement des séminaires sur l'évolution et les perspectives économiques des Caraïbes, le Conseil a réuni un premier séminaire en septembre 2007³³. Les administrateurs ont estimé que la tradition d'ouverture des économies de la région leur avait été bénéfique, en leur permettant d'atteindre des niveaux de revenus par habitant relativement élevés. Les résultats macroéconomiques ont été favorables ces dernières années, tandis que l'engagement en faveur du progrès social et d'une croissance équitable a contribué à des avancées notables en matière de santé, d'éducation et d'éradication de la pauvreté. Néanmoins, la région est vulnérable à cause d'une diversification économique limitée, de déficits persistants et élevés des paiements courants, d'une dette publique importante et de catastrophes naturelles récurrentes, en particulier les ouragans. Les administrateurs ont accueilli favorablement l'initiative de créer une économie et un marché communs des Caraïbes, car une coopération régionale accrue est indispensable pour que ces pays profitent au maximum de la mondialisation. Ils ont jugé qu'une intégration plus poussée des marchés



À GAUCHE : Courtier et spécialiste à la Bourse de New York. À DROITE : Mise aux enchères d'une maison saisie, à Long Island, dans l'État de New York.

34 Voir «The Recent Financial Turmoil—Initial Assessment, Policy Lessons, and Implications for Fund Surveillance», document débattu par le Conseil, qui est consultable sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/040908.pdf.

financiers locaux, encore très segmentés, pourrait donner une vive impulsion à la croissance. Ils ont aussi relevé que la propension des pays de la région à attirer les investisseurs par des incitations fiscales était budgétairement coûteuse, et reconnu que l'érosion de l'accès préférentiel des bananes et du sucre aux marchés européens infligerait des pertes significatives à plusieurs pays de la région. Enfin, les administrateurs ont insisté sur l'importance que l'aide et prêts concessionnels soient décaissés en temps utile afin de faciliter les efforts d'ajustement et de restructuration de ces pays.

SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Le FMI n'a cessé de renforcer son action de surveillance du système financier sur le plan bilatéral, multilatéral et régional. À cette fin, il a mis au point des outils analytiques pour en apprécier la stabilité, à la fois au niveau institutionnel et globalement, ainsi que des méthodes d'analyse quantitative visant à faire apparaître, à mesurer et à évaluer l'incidence des risques de crédit et de liquidité, tout en améliorant les tests de résistance. Il s'est déjà servi de ces instruments, notamment à l'appui des programmes d'évaluation du secteur financier (PESF). Plusieurs initiatives ont été prises au cours de l'exercice : analyse des effets de la crise financière commencée au milieu de 2007 sur l'activité économique et de ses conséquences pour l'action publique; meilleure prise en compte des enchaînements macrofinanciers dans les parties des *Perspectives* consacrées à la conjoncture; analyse plus poussée du secteur financier dans les consultations au titre de l'article IV et maintien du PESF comme pilier de ces consultations; formation interne aux problèmes du système financier; collecte de données concernant la position des institutions financières vis-à-vis des autres secteurs et les risques qui en résultent; études analytiques et empiriques sur la complémentarité des réformes du système financier et du secteur réel. Les services du FMI ont poursuivi leur collaboration avec le FSF et ses groupes de travail, de même que la concertation avec le secteur privé, les autorités de réglementation, les autorités nationales, les organes normatifs et d'autres instances.

Analyse de la crise financière et recommandations

Dans son communiqué d'octobre 2007, le CMFI a demandé au FMI de réfléchir aux causes fondamentales

des troubles qui ont débuté sur les marchés financiers en août 2007 et aux enseignements à en tirer pour la politique économique. Cinq groupes de travail du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) du FMI ont ainsi recherché les origines structurelles de la crise en cours et formulé un ensemble de recommandations à moyen terme, en liaison étroite avec leurs homologues du FSF et d'autres parties prenantes. Leurs conclusions, qui ont été examinées par le Conseil en avril 2008, sont résumées à l'encadré 3.4³⁴. Le GFSR d'avril 2008 présente les mesures à court terme qui pourraient s'imposer pour gérer la crise et en atténuer les effets (voir plus haut).

En fin d'exercice, alors que la crise des marchés financiers continuait à évoluer et qu'un consensus ne s'était toujours pas fait jour sur la réponse à y apporter, le FMI en avait déjà tiré les conséquences pour l'exercice de sa surveillance. Au vu des événements récents, il serait opportun en effet d'affiner la surveillance et les conseils de politique économique dans les domaines suivants :

- Dans son dialogue avec les autorités de surveillance et de réglementation, le FMI doit s'efforcer d'obtenir que les pratiques des institutions financières en matière de gestion des risques soient adéquates, surtout quand il s'agit de produits structurés complexes, et que les institutions privées comme les autorités de surveillance recourent à des tests de résistance fiables.
- Beaucoup de ces questions relèvent aussi du dialogue entre le FMI et les banques centrales. Dans les pays où la banque centrale n'exerce pas de fonctions de supervision, il est indispensable d'évaluer le degré de coopération avec les contrôleurs bancaires ainsi que les dispositifs prévoyant une action coordonnée et une intervention précoce si des perturbations surviennent dans le système financier.
- Le FMI devrait s'intéresser particulièrement aux tests de résistance pratiqués par les autorités ainsi qu'aux dispositifs de redressement bancaire dans les pays émergents; cela vaut notamment pour ceux qui accusent un déficit des paiements courants couvert par l'emprunt ou dont le système financier est dominé par des banques de pays avancés, voire les deux à la fois. Bien que les

CONSTATATION

LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

Pratique de gestion des risques

Dans beaucoup d'institutions financières, les pratiques de gestion des risques ont révélé des erreurs de jugement et de gouvernance. On s'est trop appuyé sur des modèles construits avec des données historiques réduites, sans tenir compte de leurs limites. Les stratégies de couverture étaient concentrées à l'excès et, surtout dans le cas des produits financiers structurés, on ne s'est pas assez préoccupé des risques de queue et du risque de liquidité.

Les gestionnaires de risques devraient contester vigoureusement les hypothèses sur lesquelles reposent les modèles de gestion des risques et de calcul des prix. Ils devraient aussi examiner de très près le profil de risque de leurs sociétés, notamment les stratégies de couverture, le risque de contrepartie et les effets indirects des chocs sur les marchés.

Les cadres dirigeants doivent s'assurer de la fiabilité des structures de gouvernance internes; ils doivent aussi veiller à ce que les responsabilités d'information et de prise de décision soient bien définies et réparties de façon appropriée.

Les autorités de supervision doivent contrôler plus activement la gestion des risques et encourager l'application de tests de résistance plus rigoureux, surtout pendant les périodes calmes.

Les autorités de réglementation pourraient déterminer si l'opacité et la complexité des produits de crédit structuré comme les ABS et les CDO («collateralized debt obligations», qui sont des titres de dette adossés à des actifs) compromettent la discipline du marché et nécessitent des mesures prudentielles ou autres, sans pour autant verser dans un excès de réglementation.

Évaluation, information et comptabilisation

Le traitement comptable des produits structurés ainsi que les insuffisances des modèles d'évaluation et l'information financière ont contribué à la gravité et à la durée de la crise financière.

Les autorités de surveillance devraient s'assurer que les institutions financières mettent au point des modèles robustes de calcul des prix, de gestion des risques et de tests de résistance. Il faudrait envisager de relever les normes prudentielles (par exemple, les fonds propres de garantie) pour les produits financiers structurés.

Les autorités de surveillance devraient promouvoir, au sein des entités réglementées, de meilleurs procédés internes de gestion du risque associé aux modèles d'évaluation.

Il faudrait tendre vers une convergence internationale des normes comptables et réglementaires ainsi que des obligations d'information des banques, en particulier pour les institutions financières mondialisées. Il conviendrait aussi de faire en sorte que davantage d'informations soient divulguées sur les avoirs hors bilan, les véhicules de titrisation (SIV) et les conduits.

On pourrait prendre des mesures pour améliorer la découverte des prix et la liquidité d'instruments titrisés difficiles à évaluer – par exemple au moyen d'une plus grande normalisation et de la création d'un registre centralisé.

CONSTATATION

LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

Pratiques des agences de notation financière

Les méthodes de notation n'ont pas été en mesure d'appréhender les risques afférents aux produits structurés. Les investisseurs se fiant trop aux notations, ils n'ont pas décelé la vulnérabilité de ces produits à de fortes variations des prix et à des abaissements successifs des notations.

Les agences de notation financière devraient améliorer leurs méthodes et leurs pratiques. Il faudrait au moins qu'elles prévoient des notations différenciées pour les produits structurés, diffusent des informations sur l'éventualité de rétrogradations et donnent plus de renseignements sur la méthodologie employée.

On pourrait utiliser des procédures d'agrément et de délivrance de licences pour réduire les possibilités de conflits d'intérêts dans ce secteur, tout en favorisant une plus grande transparence et une meilleure communication en matière de méthodes de notation.

Les autorités nationales et les principaux organes normatifs internationaux devraient réexaminer l'usage et l'efficacité des notations financières dans la régulation prudentielle, surtout compte tenu d'éventuels changements des échelles de notation appliquées aux produits structurés.

Supervision et gestion des crises

La supervision sur une base consolidée s'est révélée inadéquate; les autorités n'ont ni tenu suffisamment compte des risques liés aux nouveaux instruments financiers, ni remédié à la dégradation des critères de souscription. Des failles sont également apparues dans la gestion des crises et les dispositifs de redressement des banques.

L'accord Bâle II repose sur une conception de la supervision plus sensible aux risques, et les pays où existent des banques actives sur le plan international devront l'adopter rapidement. Mais il faudra gérer avec soin la transition vers ce système, parce qu'une mise en œuvre partielle ou incomplète comporterait des aléas; on pourrait éventuellement étendre le champ d'application des planchers de fonds propres; il faudrait aussi accorder une attention particulière à l'analyse d'impact à partir de la période de calcul parallèle.

Il est nécessaire de renforcer les modalités de supervision, telles que la fréquence des contrôles sur place et le recours à des auditeurs externes, et de doter les contrôleurs des ressources nécessaires à un exercice efficace de leur mission.

Il faudrait appliquer la supervision consolidée et les obligations d'information prudentielle aux entités hors bilan, en se préoccupant davantage des risques de réputation et des engagements conditionnels.

Il est nécessaire de renforcer les dispositifs de redressement des banques et d'assurance des dépôts ainsi que de rendre plus efficace la coordination entre les agences responsables. Les banques centrales doivent rester bien informées et participer.

Il convient d'appliquer à tous les intermédiaires financiers des normes minimales en matière d'engagements et de protection des consommateurs, afin de limiter les prises de risques et l'arbitrage réglementaire.

Apport de liquidités par les banques centrales

Les carences des dispositifs en place pour injecter en urgence des liquidités ont perturbé le fonctionnement des marchés interbancaires et aggravé la situation.

Les banques centrales doivent être en mesure de prêter à des contreparties suffisamment diverses et d'accepter un éventail assez large de garanties, sans prendre des risques excessifs de contrepartie et de crédit. Il faut se garder de critiquer indûment le recours aux liquidités de la banque centrale.

Il serait bon d'améliorer la collaboration entre les banques centrales, notamment en créant un mécanisme plus permanent de facilités de crédits réciproques d'urgence, pour satisfaire les besoins de liquidités en devises, et de rechercher une convergence accrue des dispositifs opérationnels.

35 Les actualisations factuelles décrivent les évolutions en rapport avec le respect des normes et codes, mais ne reviennent pas sur les appréciations du PESF initial.

36 Ces chiffres se rapportent aux PESF examinés par le Conseil au cours de l'exercice 2008.

pays émergents aient jusqu'à présent résisté aux turbulences des marchés financiers, le risque de contagion est significatif dans ceux qui présentent ces caractéristiques.

LE PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER

Les évaluations réalisées au titre de ce programme, qui est une initiative commune du FMI et de la Banque mondiale, représentent une contribution importante à la surveillance et le FMI continue à les effectuer de façon sélective. Le PESF a été lancé en 1999 pour offrir aux pays membres qui le souhaitent une analyse exhaustive de leurs systèmes financiers, sur laquelle reposera l'évaluation de la stabilité de ces systèmes. Cette évaluation consiste à apprécier les risques que les institutions financières font courir à la stabilité économique, compte tenu en particulier de leur propre aptitude à résister aux chocs macroéconomiques. On applique aussi des PESF aux unions monétaires, notamment lorsque les fonctions importantes de réglementation et de supervision sont exercées au niveau régional. Des PESF régionaux ont ainsi été réalisés pour la CEMAC et pour l'Union monétaire des Caraïbes orientales; un PESF était en cours pour l'UEMOA lors de la clôture de l'exercice.

Cent-vingt-et-une évaluations initiales étant désormais achevées ou en cours de réalisation, le FMI et la Banque mondiale se consacrent de plus en plus à la mise à jour des PESF. L'exercice comporte essentiellement une analyse de la stabilité financière, l'actualisation factuelle du degré de respect des normes et des codes mentionné dans l'évaluation initiale³⁵, et un réexamen des principaux problèmes alors posés.

Pendant l'exercice, 17 PESF ont été réalisés, dont 12 étaient des actualisations³⁶; 45 autres (dont 24 actualisations) sont en cours ou programmés.

Collaboration avec d'autres institutions

Le FMI collabore aussi étroitement avec d'autres organisations pour résoudre les problèmes relatifs aux systèmes financiers. Il a développé sa collaboration avec la Banque mondiale à cet égard dans le cadre du Plan d'action conjoint Banque-FMI (voir chapitre 5). Il a amélioré son analyse des points vulnérables des pays avancés et sa coopération avec les organes normatifs (comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire), les banques centrales et les ministères des

finances, en liaison avec le FSF et le G-20. Il a élaboré une Note sur la stabilité financière mondiale pour la réunion du FSF en mars 2008 et parrainé ou coparrainé plusieurs conférences et séminaires consacrés au secteur financier (encadré 3.5).

Exercice d'évaluation des facteurs de vulnérabilité

Lancé en 2001, cet exercice consiste à évaluer, à intervalles réguliers, les points vulnérables et les risques de crise dans les pays émergents. Pendant l'exercice, le FMI a conçu une nouvelle méthodologie qui lui permet d'établir une distinction entre les points vulnérables sous-jacents et les risques de crise dans les pays émergents, ce qui facilite la détection de faiblesses permanentes dans un contexte favorable où le risque de crise est faible. Il a l'intention d'étendre cet exercice aux marchés parvenus à maturité. L'évaluation des facteurs de vulnérabilité menée au printemps 2008 était centrée sur les conséquences des turbulences financières mondiales pour les pays émergents, le risque qu'une flambée des prix d'actifs aboutisse à de sévères corrections et le risque qu'une contraction des entrées de capitaux n'accroisse la dégradation de la valeur des actifs, de la qualité des créances et des perspectives de croissance.

Les fonds souverains

Les fonds d'investissement souverains deviennent des acteurs de plus en plus importants du système monétaire et financier international; leurs actifs augmentent et on estime leur montant entre 1.900 milliards et 2.800 milliards de dollars EU – qui s'ajoutent à la progression spectaculaire des réserves officielles de change, lesquelles ont atteint 6.000 milliards de dollars EU en 2007. Les fonds souverains présentent divers avantages économiques et financiers : dans le pays d'origine, ils facilitent le transfert de richesses entre les générations, contribuent à prévenir l'instabilité cyclique, concourent à la stabilité budgétaire et permettent une meilleure diversification des avoirs de l'État; sur les marchés financiers mondiaux, ils peuvent avoir un effet stabilisateur et accroître la liquidité, comme l'ont montré les récents apports de fonds propres à plusieurs grandes banques (voir chapitre 2), mais ils posent aussi des problèmes aux responsables de la politique économique.

Lors de l'Assemblée annuelle de 2007, le CMFI a reconnu le rôle positif que jouent les fonds souverains en améliorant la liquidité du marché et la répartition

Au cours de l'exercice 2008, le FMI a parrainé ou coparrainé plusieurs conférences et séminaires consacrés à la mondialisation et à la stabilité financières.

En décembre 2007, le Bureau régional du FMI pour l'Asie et le Pacifique, l'université de Keio et le centre de recherche et de formation financières de l'Agence japonaise des services financiers ont organisé à Tokyo une conférence intitulée «Stabilité et supervision du système financier : leçons de la décennie écoulée et perspectives». Elle a rassemblé de hauts responsables de la région Asie-Pacifique, des représentants d'institutions financières internationales et du secteur privé ainsi que d'autres parties prenantes, pour faire le point des progrès accomplis pendant les dix années antérieures dans les domaines de la réforme bancaire et de la surveillance du système financier. Les débats ont été centrés sur la capacité des systèmes financiers des pays en développement de la région à s'adapter à l'évolution de l'environnement mondial, notamment en appliquant efficacement les normes de Bâle II.

Le FMI a aussi coparrainé, avec des pays membres et des groupes de réflexion, plusieurs séminaires et conférences. En septembre 2007, il a organisé avec la Banque fédérale de réserve de Chicago la Dixième conférence bancaire internationale, intitulée «Mondialisation et risque systémique». Elle a donné l'occasion à

des responsables de la politique économique de pays avancés et émergents ainsi qu'à des universitaires de débattre les sujets suivants : l'état actuel de l'activité bancaire internationale; comment la mondialisation peut accroître ou contenir le risque systémique; les sources éventuelles de ce risque (en particulier les banques, les compagnies d'assurances, les fonds de pension, les fonds spéculatifs et les autres intervenants des marchés de capitaux); les mesures réglementaires visant à répondre aux préoccupations d'ordre systémique; les autres politiques qui doivent être envisagées. En janvier 2008, le FMI et la Brookings Institution ont organisé ensemble à Washington un séminaire sur le thème : «Une récession générale? L'économie mondiale en 2008»¹. En avril 2008, le FMI a coparrainé avec un organisme de recherche britannique (World Economy and Finance Research Programme of the U.K. Economic and Social Research Council) une conférence sur la macrofinance internationale, qui s'est tenue à Washington. Les participants comprenaient, outre les services du FMI, des représentants des banques centrales de plusieurs pays membres et des universitaires renommés. La conférence a constitué un lieu de rencontre où les participants ont pu présenter des travaux récents de recherche théorique et empirique, rapprochant ainsi deux conceptions des questions financières internationales, celle de la «macroéconomie ouverte» et celle de la «finance».

1 Le texte des débats est disponible sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/tr/2008/tr080131.htm.

37 Le communiqué de presse 07/236 peut être consulté à l'appendice III figurant sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/cm/2007/102007a.htm.

38 Voir NIP 08/41 «IMF Executive Board Discusses a Work Agenda on Sovereign Wealth Funds» sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0841.htm. Un document de référence intitulé «Sovereign Wealth Funds—A Work Agenda», élaboré par les services du FMI, figure aussi sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/022908.pdf.

39 Le communiqué de presse 08/78 peut être consulté en français à l'appendice III sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/cm/2008/041208.htm.

40 Le site Internet du groupe de travail international sur les fonds souverains (www.iwg-swf.org), lancé en juin 2008, permet aux membres du groupe de prendre connaissance de documents de travail confidentiels. Il donne aussi aux parties intéressées des informations publiques émanant du groupe et des liens vers les sites des fonds souverains. On peut interroger le FMI par l'intermédiaire de ce site.

des ressources financières; mais il s'est aussi félicité, dans son communiqué, que le FMI examine les questions concernant les investisseurs et les destinataires des capitaux provenant de ces fonds, notamment au moyen d'un dialogue visant à définir les meilleures pratiques à cet égard³⁷. En novembre 2007, le FMI a organisé à Washington la première table ronde des gestionnaires d'actifs souverains et de réserves officielles, dans le but de faciliter un échange d'idées et d'expériences dans ce domaine. Les participants étaient des délégations de haut niveau envoyées par les banques centrales, les ministères des finances et les gestionnaires de fonds souverains de 28 pays. Les discussions ont porté sur la tendance de l'accumulation de réserves et ses conséquences pour les bilans des banques centrales.

En mars 2008, date à laquelle le Conseil d'administration a examiné la question des fonds souverains³⁸, la plupart des administrateurs ont estimé que le FMI était bien placé pour faciliter et coordonner la définition de principes et de pratiques acceptés par tous dans ce domaine, en précisant que ce travail devait être effectué en liaison avec l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) ainsi qu'avec d'autres organismes intéressés. Ils se sont prononcés en faveur d'une démarche ouverte et coopérative, qui ferait participer les pays membres concernés et d'autres parties prenantes; ils ont également convenu que l'adhésion à ces principes et pratiques serait facultative.

Dans son communiqué d'avril 2008³⁹, le CMFI s'est félicité que le FMI ait pris l'initiative de collaborer avec les fonds souverains, en tant qu'animateur et coordinateur, pour mettre au point un ensemble de bonnes pratiques et il a déclaré qu'il examinerait avec intérêt, lors de sa prochaine réunion, les progrès réalisés. Les 30 avril et 1^{er} mai 2008, des représentants des fonds souverains ont rencontré au siège du FMI à Washington des représentants des pays où ils investissent, de l'OCDE et de la Commission européenne. Les fonds souverains ont mis officiellement en place un groupe de travail international, chargé de concevoir à l'échéance d'octobre 2008 des principes facultatifs communs, bien adaptés aux modalités et aux objectifs de leurs investissements, en s'inspirant des principes et pratiques en vigueur⁴⁰. Le FMI assurera le secrétariat du groupe de travail, qui est composé de représentants de 25 pays membres. Il est co-présidé par un haut responsable du FMI de

placement (Investment Authority) d'Abu Dhabi et par le directeur du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI, lesquels ont été désignés par les fonds souverains participants.

Lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme

Le FMI reste fermement engagé dans cette double activité, mais il concentre ses efforts sur les domaines où il jouit du plus grand avantage comparatif, c'est-à-dire l'évaluation des pays qui ont une importance systémique ou qui présentent un risque sérieux de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Il s'agit, par exemple, de pays émergents et de pays à revenu intermédiaire dont le système financier s'est développé plus vite que leurs dispositifs de protection. Il y a d'importantes synergies entre cette activité et les autres travaux d'évaluation du secteur financier effectués par le FMI; c'est pourquoi celui-ci continue à intégrer les problèmes de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme à sa mission plus large de surveillance, en étudiant les rapports entre le blanchiment, les secteurs informels et l'économie normale. L'assistance technique apportée par le FMI dans le cadre de la lutte contre ces pratiques illicites contribue à ses travaux d'évaluation. À l'avenir, elle sera accordée davantage en fonction de la demande et s'appuiera principalement sur des financements externes.

Les indicateurs de solidité financière

Les indicateurs de solidité financière (ISF) constituent une catégorie relativement nouvelle de statistiques économiques, qui sont utilisées, en même temps que d'autres indicateurs économiques et financiers, pour évaluer les forces et les faiblesses d'un système financier national. Le FMI a travaillé, en coopération étroite avec des agences nationales et régionales ainsi qu'avec des institutions internationales, à la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de solidité financière fondamentaux et recommandés. Après avoir avalisé les ISF en 2001, le Conseil d'administration a approuvé en 2003 un programme de travail visant à améliorer les moyens dont disposent les pays membres pour les établir, et aussi à développer la diffusion et l'analyse de ces indicateurs dans les travaux du FMI. Dans le cadre de ce programme, le FMI a mis au point le *Guide pour l'établissement des indicateurs de solidité financière* et lancé, en 2004, un exercice facultatif d'établissement coordonné de ces indicateurs. Les 62 participants à l'exercice se sont



À GAUCHE : Panorama d'Abu Dhabi, l'un des Émirats arabes unis. À DROITE : Transport de légumes à Phnom Penh, au Cambodge.

41 Voir NIP 07/135, «IMF Executive Board Concludes Financial Soundness Indicators—Experience with the Coordinated Compilation Exercise and Next Steps», sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn07135.pdf.

engagés à établir les 12 indicateurs fondamentaux et le plus grand nombre possible des 28 indicateurs recommandés, puis à les adresser au FMI, accompagnés des séries des données sous-jacentes et des métadonnées correspondantes, aux fins de diffusion. Les ISF sont suivis en permanence par le FMI dans le cadre de sa surveillance renforcée des systèmes financiers et ils sont fréquemment cités dans les rapports de ses services et les rapports PESF.

En novembre 2007, le Conseil d'administration a examiné les résultats du programme de travail et discuté des propositions relatives à sa poursuite⁴¹. Les administrateurs ont estimé que les ISF représentaient un important point de départ pour analyser la stabilité d'un système financier et un instrument essentiel pour en apprécier la solidité. Ils ont demandé qu'ils continuent à être systématiquement utilisés dans la surveillance, les rapports PESF et l'exercice d'évaluation des facteurs de vulnérabilité; ils se sont également félicités que les ISF figurent dans les rapports des services du FMI. Les administrateurs ont noté que, en raison de la diversité des systèmes comptables, réglementaires et légaux sur lesquels reposent les ISF, il y avait lieu de les interpréter avec prudence; aussi ont-ils souhaité que la comparabilité entre pays continue d'être améliorée et encouragé le FMI et d'autres agences internationales à poursuivre l'effort d'harmonisation des méthodes d'établissement et de communication des données. Les administrateurs ont jugé qu'il serait très utile que le FMI recueille et diffuse régulièrement les ISF, grâce à la création d'une base de données publique centralisée à l'intention des pays membres, des institutions internationales et des marchés. Ils ont convenu qu'il y avait lieu

d'inciter – mais pas d'obliger – les pays à communiquer les ISF au FMI.

ORGANISATION DE LA FOURNITURE DE DONNÉES AUX FINS DE LA SURVEILLANCE ET AUTRES INITIATIVES CONNEXES

Communication de données au FMI pour l'exercice de la surveillance

Les services du FMI ont procédé à un examen du cadre dans lequel s'opère la fourniture de données aux fins de la surveillance, dont les résultats ont été soumis au Conseil d'administration à la fin de l'exercice 2008 et débattus au début de l'exercice 2009. La conclusion était que l'organisation globale restait satisfaisante, mais les administrateurs ont conseillé de préciser les facteurs pris en compte pour évaluer l'adéquation des données; d'améliorer la transmission des données nécessaires à l'appréciation de la stabilité externe; d'accroître et d'améliorer la participation des pays aux initiatives portant sur les données relatives au système financier; et d'intervenir de façon appropriée quand les pays membres ne communiquent pas les données, alors qu'ils disposent des moyens nécessaires pour le faire.

Transparence budgétaire et sur le plan des données

Les épisodes d'instabilité des marchés financiers à notre époque, y compris les turbulences récentes sur les marchés de crédit et de titres, illustrent la nécessité de disposer en temps utile de statistiques monétaires et financières qui soient exactes, exhaustives, internationalement comparables et largement accessibles. Pendant l'exercice, le FMI a pris plusieurs initiatives pour améliorer la transparence et la qualité des données financières dans les pays membres (encadré 3.6). Il a réactivé le groupe de travail sur

42 On trouvera des précisions à propos de l'initiative du FMI et de la Banque mondiale en matière de normes et codes ainsi que des copies des évaluations par pays sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp.

43 Voir le communiqué de presse 07/95 «IMF Launches Revised Fiscal Transparency Code and Manual», sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr0795.htm. Le Code et le manuel sont aussi consultables sur les sites Internet du FMI www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4175 et www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4177.

44 La NSDD a été établie en 1996 pour guider les pays qui opèrent ou cherchent à opérer sur les marchés internationaux de capitaux, et dont les données statistiques sont déjà de bonne qualité. Le SGDD, qui a été mis en place en 1997 pour aider les pays à améliorer leur système statistique, est ouvert à tous les pays membres du FMI. Dans les deux cas, l'adhésion est volontaire, mais, une fois qu'un pays a adopté la NSDD, il est tenu de l'observer. Voir l'encadré 3.1 sur le CD-ROM et «The IMF's Data Dissemination Initiative After 10 Years» sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/books/2008/datadiss/dissemination.pdf.

45 Voir le communiqué de presse 08/37 «IMF and World Bank Expand Databases on External Debt Statistics», sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2008/pr0837.htm.

46 Le guide est consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sta/cdis/index.htm.

47 On trouvera des informations sur cette enquête sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sta/pi/cpis.htm.

les bases de données relatives aux titres et accueilli un atelier organisé par le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banques centrales. Il a publié un *Guide pour l'établissement des statistiques monétaires et financières*, qui accompagne le *Manuel de statistiques monétaires et financières*. Le nouveau guide a pour but d'aider les pays à élaborer des statistiques de bonne qualité, conformément aux meilleures pratiques en vigueur. Au cours de l'exercice, le nombre de pays qui communiquent au FMI des données relatives à leur position extérieure globale, destinées à ses publications statistiques, a continué d'augmenter pour atteindre 113 à la fin de 2007.

En mai 2007, le Conseil d'administration a approuvé la version révisée du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques, pilier de l'action que mène le FMI dans ce domaine. La révision résultait d'une large consultation, à laquelle ont pris part des autorités nationales, des entités représentatives de la société civile, des institutions internationales, des universitaires et le secteur privé. Le FMI a aussi publié de nouvelles versions du *Manuel sur la transparence des finances publiques* et du *Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles*. Jusqu'à présent, il a rendu public l'examen des pratiques de 86 pays au regard du *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques*, dans le cadre de l'initiative facultative concernant les normes et les codes, lancée en 1999⁴². La transparence budgétaire est l'un des douze thèmes sur lesquels porte cette initiative, par laquelle le FMI et la Banque mondiale répondent aux demandes de pays membres d'apprécier leur degré d'observation des bonnes pratiques dans trois grands domaines : la transparence des opérations de l'État et de l'élaboration de ses politiques, les normes applicables au système financier et les normes d'intégrité du marché pour le secteur des sociétés. Les évaluations ont pour but d'aider les pays à renforcer leurs institutions économiques, d'orienter les travaux du FMI et de la Banque mondiale ainsi que d'informer les acteurs du marché (voir l'encadré 3.1 sur le CD-ROM)⁴³.

En février 2008, le FMI et la Banque mondiale ont diffusé des versions nouvelles et améliorées de la base de données trimestrielles sur la dette extérieure et du site conjoint sur la dette extérieure. La base de données, lancée en 2004, regroupe des statistiques de dette extérieure qui sont en

principe publiées séparément par chacun des pays adhérant à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI. Pour enrichir encore les données disponibles sur la dette extérieure, la Banque mondiale et le FMI ont invité un groupe de pays à faible revenu participant au Système général de diffusion des données (SGDD) à communiquer une synthèse trimestrielle des engagements extérieurs du secteur public. Quatorze pays ont accepté et douze d'entre eux ont déjà commencé à fournir les chiffres demandés. L'objectif est d'augmenter progressivement leur nombre⁴⁴. Le site conjoint sur la dette extérieure est une initiative commune de la Banque des règlements internationaux (BRI), du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale; c'est une nouvelle mesure destinée à faciliter et à encourager la diffusion à l'échelle mondiale de données relatives à la dette extérieure du plus grand nombre possible de pays⁴⁵.

Enquête coordonnée sur l'investissement direct

En 2007, le FMI a décidé d'effectuer une enquête coordonnée sur l'investissement direct avec ses partenaires de l'équipe spéciale interinstitutions, parmi lesquels figurent l'OCDE, l'Office statistique des communautés européennes, la Banque centrale européenne (BCE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Tous les pays membres du FMI et quelques pays non membres ont été invités à y participer. En avril 2008, 135 pays avaient fait connaître leur souhait de prendre part à l'enquête. Celle-ci recueillera des informations sur l'encours des investissements directs, ventilés par prises de participation et prêts, puis par créances et engagements, par pays contrepartie à la fin de 2009. Elle indiquera aussi les totaux mondiaux et la répartition géographique des positions, ce qui contribuera à une meilleure compréhension de la mondialisation. On prévoit que les premiers résultats soient publiés par le FMI à la fin de 2010 ou au début de 2011. Un groupe *ad hoc* a été formé en 2007 pour aider le FMI à préparer un guide destiné aux pays qui répondront à l'enquête⁴⁶. Celle-ci est la première action coordonnée réalisée par le FMI en matière de données sur les investissements directs. Elle s'inspire, dans une large mesure, de l'expérience très réussie de l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille effectuée chaque année depuis 2001 sous les auspices du FMI⁴⁷.

Alors que le bon fonctionnement des marchés obligataires en monnaie nationale peut contribuer à une croissance économique forte et viable ainsi qu'à la stabilité financière dans les pays émergents et en développement, les données internationalement comparables sur ces marchés sont limitées. En 2007, les ministres des finances du Groupe des huit (G-8) ont demandé au FMI et à d'autres organisations internationales d'améliorer la qualité, la comparabilité et la cohérence des données en question.

En réponse, le FMI a réactivé le groupe de travail sur les bases de données relatives aux titres, qu'il préside, en vue de réfléchir à la mise en place d'une base de données mondiale sur les titres. En 1999, année de la mise en place initiale de cette instance, elle comprenait aussi la Banque des règlements internationaux (BRI) et la Banque centrale européenne (BCE). En 2001, il avait été décidé de suspendre ses activités, jusqu'à ce que la constitution par la BCE d'une base de données sur les titres centralisée ait suffisamment progressé. En septembre 2007, des représentants de la BRI, de la BCE, de la Banque mondiale, de la Deutsche Bundesbank, de la Banque du Mexique et de la Réserve fédérale américaine se sont réunis au siège du FMI pour faire l'inventaire des données disponibles sur les marchés obligataires locaux des pays émergents et en développement ainsi que pour recenser d'éventuelles carences. Les participants ont estimé que la BRI et la BCE disposaient de bases de données sur les titres de dette nationaux et internationaux qui pouvaient être développées pour répondre aux besoins des utilisateurs de statistiques. À la suite de cette réunion, le FMI a accueilli, en mars 2008, un atelier organisé par le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banques centrales. Les participants à cet atelier, qui étaient des représentants d'organisations internationales et régionales ainsi que de banques centrales et d'offices statistiques d'un grand nombre de pays ont convenu de la nécessité d'un guide dans ce domaine, puisqu'il n'existe pas encore de norme internationale. Le guide portera initialement sur les titres de dette, mais sera ultérieurement élargi à d'autres valeurs mobilières.

Par ailleurs, le FMI a publié en avril 2008 un *Guide pour l'établissement des statistiques monétaires et financières*, dont l'objectif est d'aider directement les statisticiens nationaux responsables de l'application du cadre méthodologique et statistique présenté dans le Manuel de statistiques monétaires et financières publié en 2000. Le guide et le manuel représentent une amélioration majeure des instructions que le FMI donne depuis 1948 aux pays membres en matière de statistiques monétaires, dans la mesure où ils englobent l'établissement de données de flux. Auparavant en effet, on s'intéressait surtout à l'établissement et à la communication de données de bilans (encours en fin de mois) pour la banque centrale et d'autres institutions de dépôts. Le guide est centré sur l'harmonisation internationale des données-source ainsi que sur la méthodologie d'élaboration et de présentation des statistiques. On y trouve aussi le cadre unifié de communication au FMI des données monétaires nationales. En 2004, le FMI a créé les formulaires de déclaration standardisés (FDS) pour la transmission par les pays de données relatives aux bilans des institutions de dépôts, des compagnies d'assurances, des fonds de pension et d'autres catégories d'organismes financiers. Jusqu'à présent, plus de 100 pays ou territoires ont transmis mensuellement des données au moyen de ces formulaires et les séries temporelles correspondantes sont diffusées trimestriellement dans le *Supplément SFI* consacré aux statistiques monétaires et financières. En outre, le guide contient, à titre d'illustration, des données supplémentaires comprenant des sous-catégories pour les produits financiers dérivés, en fonction de la nature des contrats. Les statistiques financières figurant dans le guide, qui indiquent la répartition et la redistribution des avoirs et des engagements entre les différents secteurs d'une économie, sont une composante importante de l'analyse bilancielle à laquelle procède le FMI pour apprécier la vulnérabilité d'un pays aux chocs externes ou internes.

Enfin, pendant l'exercice 2009, le FMI commencera à recevoir et à diffuser régulièrement des ISF, comme cela est expliqué à la page 40.

48 En vertu de la décision de 1977 sur la surveillance, les procédures et les activités de surveillance ont été examinées tous les deux ans de 1988 à 2004. Conformément à la rationalisation des procédures du FMI prévue par la Stratégie à moyen terme, la décision de 2007 prévoit un examen tous les trois ans.

Les initiatives de normalisation des données

La normalisation des données continue de contribuer largement à l'amélioration de la surveillance exercée par le FMI. L'application des initiatives de normalisation des données progresse, puisque 64 pays adhèrent à la NSDD et 92 au SGDD, soit au total quelque 85 % des pays membres du FMI. Lors d'un séminaire informel, organisé en février 2008, le Conseil d'administration a examiné une étude analysant les dix ans d'expérience du SGDD. Cette étude propose des orientations pour l'avenir en mettant l'accent sur la diffusion des données et des améliorations centrées sur la fréquence et l'actualité des données. Un programme d'information des pays membres est en cours d'application (deux consultations ont eu lieu en avril 2008, l'une avec l'Afrique du Sud et l'autre avec la Thaïlande). à l'automne 2008, le Conseil d'administration procédera au septième examen des initiatives du FMI en matière de normalisation des données.

L'EXAMEN TRIENNAL DE LA SURVEILLANCE

Depuis 30 ans, le Conseil d'administration examine périodiquement les activités de surveillance du FMI⁴⁸. En avril 2008, lors d'une séance d'information du Conseil à propos d'une note thématique préparée par les services de l'institution, les administrateurs ont commencé à discuter de la structure à donner à l'examen triennal de la surveillance. Cette nouvelle formule leur donnera la possibilité d'examiner les questions stratégiques en rapport avec le recentrage de l'action de surveillance du FMI, à savoir les priorités de la surveillance, la qualité de l'analyse dans les domaines essentiels (enchaînements macrofinanciers et mise en perspective multilatérale de la surveillance bilatérale), la sincérité et la cohérence dans l'évaluation de la stabilité externe, et l'efficacité de la communication. L'examen comprendra un énoncé des priorités de la surveillance, qui devrait permettre de bien cadrer l'exercice dans l'ensemble du FMI, d'alimenter le dialogue de politique économique avec les pays membres et d'améliorer la responsabilisation.

APPUI AUX PROGRAMMES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



Le FMI dispose pour aider les pays membres de divers instruments, parmi lesquels des dispositifs de prêts (tableau 4.1) et des mécanismes de soutien sans financement à la politique économique. Il dispense aussi, à la demande des membres, une assistance technique et une formation qui contribuent à la réalisation de ses objectifs. Le Conseil d'administration du FMI réexamine régulièrement ces instruments pour en assurer l'adéquation aux besoins changeants des pays membres.

L'examen et l'approbation des demandes d'aide financière et de soutien aux programmes soumises au FMI par les pays membres font partie, avec la surveillance, des responsabilités fondamentales du Conseil d'administration. En mettant temporairement des ressources à la disposition des pays membres, le FMI donne à ces derniers le temps de modifier leurs politiques de manière à surmonter leurs difficultés de balance des paiements, par exemple lorsqu'ils manquent de devises pour financer les importations dont ils ont besoin ou pour s'acquitter de leurs engagements extérieurs, à stabiliser leur économie et à éviter que des problèmes similaires ne se reproduisent à l'avenir. Les prêts appuient l'application de programmes de réforme économique élaborés par les pays membres eux-mêmes, en collaboration avec le FMI, et sont censés produire un effet de catalyse en permettant aux pays de rétablir la confiance dans leur politique économique et d'obtenir ainsi des financements auprès d'autres sources. Le Conseil examine régulièrement les résultats obtenus par les emprunteurs dans l'application de leur programme; le plus souvent, les fonds sont décaissés à mesure que les objectifs du programme sont atteints.

L'assistance technique et la formation aident les pays membres à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils ont adhéré au FMI : mener des politiques favorisant la stabilité financière et macroéconomique, une croissance économique durable et des régimes de change ordonnés, et fournir en temps voulu au FMI des données exactes et de qualité sur leur économie. L'assistance technique et la formation sont aussi des moyens de les aider à mettre en œuvre les recommandations résultant des consultations au titre de l'article IV avec le FMI (voir chapitre 3). C'est ainsi que le renforcement des capacités et sa prise en compte dans les activités de surveillance et l'élaboration des programmes sont devenus des objectifs clés du Conseil d'administration du FMI. L'assistance technique et la formation qu'offre l'institution concernent surtout les domaines qui relèvent de ses compétences fondamentales : politique macroéconomique, administration des impôts et des recettes, gestion des dépenses publiques, politique monétaire, régime de change, réforme du secteur financier, gestion de la dette, et statistiques macroéconomiques et financières. Depuis quelques années, les pays membres sollicitent de plus en plus l'assistance du FMI dans des domaines touchant à la mondialisation et à l'investissement, tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le renforcement de l'investissement public, les partenariats public-privé, la gestion des risques budgétaires, l'adoption de normes et de codes internationaux pour la collecte des données ainsi que pour la gestion financière et budgétaire, la correction des carences identifiées dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier conjoint du FMI et de la Banque mondiale, et l'analyse de viabilité de la dette.

ASSISTANCE FINANCIÈRE ET ACTIVITÉS DE CONSEIL

Les financements accordés par le FMI au titre de ses principaux mécanismes de prêt donnent lieu au paiement de commissions (intérêts), auxquelles peuvent s'ajouter des commissions additionnelles en fonction

de la nature et de la durée des prêts et du montant de l'encours des crédits du FMI. Celui-ci octroie la majeure partie de ses prêts dans le cadre d'accords de confirmation, destinés à remédier à des difficultés temporaires de balance des paiements, et par le biais d'accords élargis, qui visent plus particulièrement les difficultés de paiements extérieurs dues à des problèmes structurels plus durables. Durant l'exercice 2008, le Conseil d'administration a approuvé l'engagement de 934,2 millions de DTS des ressources du FMI au titre de ces mécanismes (tableau 4.2), dont trois accords de confirmation conclus à titre de précaution avec le Gabon (36 mois, 77,2 millions de DTS), le Honduras (12 mois, 38,9 millions de DTS) et l'Iraq (15 mois, 475,4 millions de DTS), et un accord élargi de 36 mois avec le Libéria (342,8 millions de DTS), panaché avec un financement concessionnel au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), principal instrument d'aide financière du FMI aux pays à faible revenu (voir plus loin). Par ailleurs, le Conseil a approuvé une diminution de 35 millions de DTS du montant d'un accord de confirmation en vigueur avec le Paraguay.

Le FMI fournit des prêts bonifiés dans le cadre de la FRPC, qui met l'accent sur la lutte contre la pauvreté dans le contexte d'une stratégie axée sur la croissance, et consent des allègements de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les pays à faible revenu qui souhaitent solliciter un emprunt au titre de la FRPC ou un allègement de dette doivent rédiger, dans le cadre d'un processus participatif réunissant les intervenants nationaux, dont la société civile, un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) fondé sur la stratégie qu'ils ont élaborée eux-mêmes et dans laquelle ils se reconnaissent, document qu'ils transmettent aux Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale. Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a approuvé quatre

TABLEAU 4.1

Facilités et mécanismes de financement du FMI

FACILITÉ OU MÉCANISME DE FINANCEMENT (ANNÉE D'ADOPTION)	BUT	CONDITIONS	ÉCHELONNEMENT ET SUIVI
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT¹			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de trois ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
MÉCANISMES SPÉCIAUX			
Facilité de réserve supplémentaire (1997)	Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements causées par une crise de confiance.	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi, avec mise en place du programme correspondant et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance du marché.	Facilité disponible pour un an; accès concentré en début de période avec deux achats (décaissements) au minimum.
Facilité de financement compensatoire (1963)	Aide à moyen terme aux pays qui doivent faire face à une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou à une hausse excessive de leurs importations de céréales.	Disponible uniquement lorsque la baisse/ hausse est largement indépendante de la volonté des autorités et que le pays bénéficie d'un accord assorti de la conditionnalité applicable aux tranches supérieures de crédit, ou quand la position de balance des paiements (compte non tenu de la baisse/hausse) est satisfaisante.	Concours décaissés en général sur une période minimum de six mois conformément à l'échelonnement prévu dans l'accord.
Aide d'urgence	Aide aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues :		Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus.
1) Catastrophes naturelles (1962)	À des catastrophes naturelles.	Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements.	
2) Pays sortant d'un conflit (1995)	Aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	Mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC.	
FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU			
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (1999)	Aide à long terme aux pays qui ont des difficultés de balance des paiements profondément enracinées de nature structurelle; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté.	Adopter un programme triennal FRPC; les programmes FRPC reposent sur un DSRP préparé par le pays selon un processus participatif et comportent des mesures macroéconomiques, structurelles et des mesures de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (ou trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et, le plus souvent, de l'achèvement de revues.
Facilité de protection contre les chocs exogènes (2006)	Aide à court terme pour répondre à un besoin temporaire de balance des paiements imputable à un choc exogène.	Adopter un programme d'un ou deux ans comportant des mesures macroéconomiques pour que le pays s'ajuste au choc et des réformes structurelles jugées importantes pour réaliser cet ajustement ou atténuer l'impact de chocs futurs.	Décaissements semestriels (ou trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et, le plus souvent, de l'achèvement de revues.

1 Sauf dans le cas de la FRPC et de la FCE, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI – ou en DTS (encadré 3.1) – et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt, en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays. Voir encadré 5.1 du CD sur les opérations de financement du FMI. Les prêts au titre de la FRPC et de la FCE sont financés par le compte de fiduciaire de la FRPC-FCE (à ce jour aucun financement n'a été accordé au titre de la FCE).

2 La *taux de commission* sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS assorti d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 100 % de la quote-part, 10 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

LIMITES D'ACCÈS ¹	COMMISSIONS ²	MODALITÉS DE RACHAT (REMBOURSEMENT) ³		
		DÉLAIS DES RACHATS (ANNÉES)	DÉLAIS DES RACHATS ANTICIPÉS (ANNÉES)	ÉCHELONNEMENTS
Annuelles : 100 % de la quote-part; Cumulatives : 300 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part) ⁵ .	3¼-5	2¼-4	Rachats trimestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; Cumulatives : 300 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part).	4½-10	4½-7	Rachats semestriels
Pas de limite d'accès; un pays membre ne peut en bénéficier que si ses besoins dépassent les plafonds annuel ou cumulatif fixés dans le cadre du mécanisme ordinaire connexe.	Taux de commission plus commission additionnelle (300 points de base, majorée de 50 points de base un an après le premier décaissement et tous les six mois par la suite, jusqu'à concurrence de 500 points de base).	2½-3	2-2½	Rachats semestriels
45 % de la quote-part pour chacun des deux volets «recettes d'exportation» et «importations de céréales». Limite globale de 55 % de la quote-part pour les deux.	Taux de commission.	3¼-5	2¼-4	Rachats trimestriels
Accès généralement limité à 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels.	Taux de commission; cependant ce taux peut être bonifié et ramené à 0,5 % par an, sous réserve des ressources disponibles à cet effet.	3¼-5	Sans objet	Rachats trimestriels
140 % de la quote-part; 185 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles.	0,5 %	5½-10	Sans objet	Rachats semestriels
Annuelles : 25 % de la quote-part. Cumulatives : 50 % de la quote-part, sauf dans des cas exceptionnels.	0,5 %	5½-10	Sans objet	Rachats semestriels

3 Pour les achats effectués après le 28 novembre 2000, les pays membres sont censés procéder aux rachats (remboursements) correspondants par anticipation; le FMI peut prolonger les délais à la demande du pays membre, si le Conseil d'administration conclut que la position extérieure du pays ne s'est pas suffisamment améliorée pour lui permettre d'effectuer les rachats.

4 Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

5 Commissions additionnelles instituées en novembre 2000.

TABLEAU 4.2

Accords conclus au titre des principaux mécanismes durant l'exercice 2008

(Millions de DTS)

PAYS MEMBRE	TYPE D'ACCORD	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MONTANT APPROUVÉ
Gabon	Accord de confirmation – 36 mois	7 mai 2007	77,2
Honduras	Accord de confirmation – 12 mois	7 avril 2008	38,9
Iraq	Accord de confirmation – 15 mois	19 décembre 2007	475,4
Libéria	Mécanisme élargi de crédit – 36 mois	14 mars 2008	342,8
SOUS-TOTAL			934,2
Paraguay (diminution) ¹	Accord de confirmation – 27 mois	15 octobre 2007	(35,0)
TOTAL			899,2

1 Seul le montant de la baisse est indiqué.

Source : Département financier du FMI.

TABLEAU 4.3

Accords FRPC approuvés durant l'exercice 2008

(Millions de DTS)

PAYS MEMBRE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MONTANT APPROUVÉ
NOUVEAUX ACCORDS		
Guinée	21 décembre 2007	48,2
Libéria	14 mars 2008	239,0
Nicaragua	5 octobre 2007	71,5
Togo	21 avril 2008	66,1
SOUS-TOTAL		424,8
AUGMENTATION¹		
Burkina Faso	9 janvier 2008	9,0
SOUS-TOTAL		9,0
TOTAL		433,8

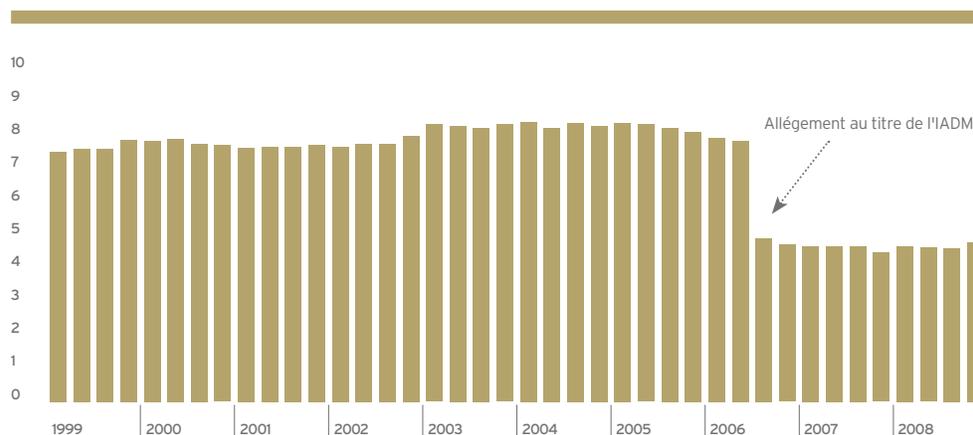
1 Seul le montant de l'augmentation est indiqué.

Source : Département financier du FMI.

GRAPHIQUE 4.1

Encours des prêts concessionnels, exercices 1999–2008

(Milliards de DTS)



49 Depuis 2001, les concours bilatéraux ont permis au FMI de fournir aux pays à faible revenu une aide d'urgence après un conflit à un taux bonifié de 0,5 % par an, ce dont 16 de ces pays ont bénéficié à ce jour. Au début de 2005, lorsque cette bonification a été élargie à l'aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles, le Conseil d'administration a, dans un premier temps, fixé comme objectif de mobiliser de nouveaux concours, d'un montant compris entre 45 et 65 millions de DTS, pour répondre aux besoins estimatifs des cinq années suivantes, jusqu'à la fin de 2009. Depuis 2005, 17 pays ont engagé 29 millions de DTS, ce qui a incité le FMI à intensifier ses efforts de mobilisation des ressources. L'objectif consiste désormais à obtenir 100 millions de DTS pour couvrir les frais de bonification des projets jusqu'à la fin de 2014. Voir les tableaux 4.1 et 4.2 du CD-ROM qui présentent les listes des pays qui ont promis ou déjà apporté leur concours à la facilité de protection contre les chocs exogènes et à l'aide d'urgence.

50 L'instrument envisagé, la « ligne de crédit pour l'augmentation des réserves », a été renommé « ligne de crédit à accès rapide », désignation qui rend mieux compte de sa finalité.

nouveaux accords FRPC (pour la Guinée, le Libéria, le Nicaragua et le Togo), assortis d'engagements d'un montant total de 424,8 millions de DTS (tableau 4.3). Il a aussi approuvé l'augmentation de 9 millions de DTS d'un accord FRPC en vigueur avec le Burkina Faso. Au 30 avril 2008, les programmes de réformes de 25 pays membres étaient appuyés par des accords FRPC assortis d'engagements totalisant 1,1 milliard de DTS, le montant non tiré s'élevant à 0,5 milliard de DTS. À cette même date, l'encours des prêts concessionnels se montait à 3,9 milliards de DTS (graphique 4.1).

Le FMI apporte une aide financière d'urgence aux pays qui sortent d'un conflit (assistance d'urgence après un conflit – EPCA selon le sigle anglais) ou frappés par des catastrophes naturelles (aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles – ENDA selon le sigle anglais). Les pays répondant aux conditions requises pour bénéficier de prêts concessionnels au titre de la FRPC peuvent solliciter des financements en vertu de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE), et sont également admissibles à l'aide d'urgence bonifiée⁴⁹. Durant l'exercice 2008, le Conseil d'administration a approuvé une aide d'urgence d'un montant total de 218,5 millions de DTS, soit deux demandes au titre de l'ENDA (133,3 millions de DTS pour le Bangladesh et 2,1 millions de DTS pour la Dominique) et trois au titre de l'EPCA (deux demandes, d'un montant de 40,7 millions de DTS chacune, ont été approuvées pour la Côte d'Ivoire, et une, de 1,8 million de DTS, pour la Guinée-Bissau). Au 30 avril 2008, trois pays (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau et Liban) bénéficiaient de crédits au titre de l'EPCA dont l'encours s'élevait à 133,8 millions de DTS, et cinq pays (Bangladesh, Dominique, Grenade, Maldives et Sri Lanka) avaient emprunté 245,4 millions de DTS au titre de l'ENDA.

Ces dernières années, plusieurs pays ont choisi de rembourser par anticipation leurs crédits au FMI. Ainsi, durant l'exercice 2008, la Bolivie, l'Iraq et l'ancienne République yougoslave de Macédoine ont réglé avant l'échéance leurs obligations envers le FMI, qui totalisaient 330,9 millions de DTS.

De manière plus générale, divers pays membres sont passés d'une relation financière et de surveillance avec le FMI à une relation de surveillance essentiellement, grâce au redressement de leur situation macroéconomique et à l'accès facile aux capitaux privés dont ils bénéficient après cinq années d'une croissance

mondiale exceptionnelle et diversifiée et en raison du dynamisme des marchés financiers. Les pays membres à revenu intermédiaire (qui ont toujours été les premiers utilisateurs des ressources du FMI dans les tranches de crédit) ont eu nettement moins besoin des financements du FMI ces dernières années, de sorte que le nombre d'accords de confirmation et d'accords élargis approuvés a diminué. Par ailleurs, de nombreux pays à faible revenu ont bénéficié de l'amélioration des politiques macroéconomiques, de la conjoncture mondiale favorable et de la demande vigoureuse de produits de base. Si la demande de financement au titre de la FRPC demeure forte, le nombre d'accords approuvés à ce titre durant l'exercice a fléchi par rapport aux années précédentes, ce qui tient en partie au recours grandissant à l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) mis en place par le FMI (voir ci-dessous).

Pays émergents

Depuis quelques années, les pays émergents sont devenus l'un des moteurs de l'économie mondiale, et ils font désormais beaucoup moins appel à l'aide financière traditionnelle du FMI. Bon nombre d'entre eux ont accumulé des réserves appréciables à des fins préventives et ont su résister aux turbulences récemment observées sur les marchés financiers. L'assouplissement des régimes de change et le recours croissant à une dette libellée en monnaie locale ont atténué deux sources de vulnérabilité. Le Conseil d'administration a insisté sur la nécessité de renforcer la gestion de la dette dans ces pays, et plusieurs grands pays émergents ont mis en œuvre, avec l'aide du FMI, des politiques visant à consolider les paramètres économiques fondamentaux. Les turbulences persistantes sur les marchés risquent cependant d'intensifier les risques pour les pays qui sont tributaires des entrées de capitaux à court terme pour financer leurs déficits courants prononcés et la croissance rapide du crédit intérieur.

De nouveaux instruments pour les pays émergents

Étant donné le caractère évolutif des facteurs de vulnérabilité des pays émergents, le FMI examine de façon continue ses instruments financiers afin de veiller à ce qu'ils restent adaptés à leurs besoins. Le soutien recueilli par le projet de ligne de crédit à accès rapide (CAR) est encourageant⁵⁰. Toutefois, des divergences de vue subsistent au sujet de certains de ses éléments et aucun consensus n'a



À GAUCHE : Une artère de Monrovia, au Libéria. À DROITE : Le Directeur général et des membres du Conseil d'administration du FMI rencontrent le Président tanzanien Jakaya Kikwete, à Dar es-Salaam.

été atteint quant à la nature de l'instrument qui serait le plus utile aux pays membres. Quoi qu'il en soit, étant donné les turbulences récemment observées sur les marchés financiers mondiaux, le FMI poursuit sa réflexion sur les modalités d'un nouvel instrument de liquidité; il examine aussi les propositions de certains administrateurs concernant la mise en place d'une ligne de crédit pour favoriser la stabilité financière dans les pays qui s'intègrent aux marchés financiers mondiaux et procèdent à des réformes du secteur financier.

Pays à faible revenu

Tout en restant très présent aux côtés des pays à faible revenu, le FMI recentre actuellement son action, délaissant les questions structurelles non fondamentales pour se concentrer sur ses compétences essentielles : les politiques macroéconomiques et les institutions assurant la stabilité nécessaire à une croissance durable et à la résorption de la pauvreté. Si les avis économiques, les financements et l'aide au renforcement des capacités (voir plus loin) qu'il offre sont adaptés aux besoins de chaque pays, il met aussi à profit son expérience et son optique internationales. Afin de recadrer ses activités concernant les pays à faible revenu et d'en améliorer la cohérence, et pour encourager l'échange d'informations et la collaboration avec les bailleurs de fonds, le Comité d'action interdépartemental sur les pays à faible revenu est en cours de restructuration. Compte tenu du développement et de l'arrivée à maturité de certains de ces pays, il est probable que le FMI va désormais insister davantage sur certains aspects, tels que les mesures à adopter pour faire face à l'entrée de capitaux, aux amples fluctuations des cours des matières premières et au développement des marchés financiers, mais la croissance, la lutte contre la pauvreté et la viabilité

de la dette resteront prioritaires. Le Conseil d'administration a prévu d'examiner en profondeur le rôle du FMI dans les pays à faible revenu au début de l'exercice 2009.

Définir plus clairement le rôle du FMI dans les pays à faible revenu

Pour définir plus précisément le rôle du FMI dans les pays à faible revenu et conforter sa présence auprès d'eux, le Directeur général s'est rendu, en février 2008, au Burkina Faso, au Nigéria, au Sénégal et en Tanzanie. Il y a évoqué avec les dirigeants africains et des représentants du secteur privé et de la société civile les enjeux auxquels l'Afrique subsaharienne est confrontée et le rôle du FMI dans la région, et recueilli directement leurs avis quant au meilleur moyen pour l'institution d'épauler les pays membres dans les efforts qu'ils déploient pour stimuler la croissance et résorber la pauvreté. En février, les administrateurs du FMI se sont également rendus dans plusieurs pays africains où ils ont rencontré des chefs d'État et de hauts responsables ainsi que des intervenants d'horizons très divers, dont des représentants des secteurs public et privé, de la société civile et des partenaires au développement.

En juin 2007, le Conseil d'administration a également débattu du plan d'application des recommandations formulées dans le rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne qu'il avait avalisées (voir chapitre 5). S'il a confirmé l'amélioration des résultats macroéconomiques de la région entre 1999 et 2005, attribuée en partie aux conseils et à l'action du FMI, le Conseil a recensé les domaines où il restait du chemin à parcourir, notamment en ce qui concerne le rôle du FMI dans la lutte contre la pauvreté, la mobilisation de l'aide,

51 Pour de plus amples informations, consulter le *Rapport annuel 2007* du FMI, pages 46-47, et le site Internet du Bureau indépendant d'évaluation : www.ieo-imf.org.

52 Le résumé des délibérations du Conseil d'administration se trouve dans la NIP 07/130 figurant sur le CD-ROM, ainsi que sur le site Internet du FMI : «IMF Executive Board Discusses the Fund's Role in the Poverty Reduction Strategy Process and Its Collaboration with Donors», www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn07130.htm.

53 Voir «IMF Executive Board Fully Restores Liberia's IMF Status, Approves Financial Support Amounting to US\$952 Million and HIPC Decision Point Designation», Communiqué de presse 08/52, sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2008/pr0852.htm. Pour bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTTE, un pays doit mener une politique économique vigoureuse avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale. Lorsqu'un pays a établi de bons antécédents et élaboré un DSRP ou un DSRP intérimaire, on considère qu'il a atteint le «point de décision» : à ce stade, le FMI et la Banque mondiale se prononcent formellement sur l'admissibilité du pays et la communauté internationale s'engage à ramener sa dette à un niveau viable. Le pays doit alors continuer à afficher de bons résultats avec l'appui de la communauté internationale, appliquer des réformes structurelles essentielles, préserver la stabilité macroéconomique, et adopter puis mettre en œuvre un DSRP. Les créanciers du Club de Paris ainsi que les autres créanciers bilatéraux et bancaires sont censés réévaluer les obligations exigibles. Le pays a atteint le point d'achèvement lorsqu'il a réalisé les objectifs fixés au point de décision. Il reçoit alors le reste de l'allègement promis.

54 Lorsque l'IADM a été mise en place, le coût de l'allègement de la dette à ce titre a été évalué à 2,6 milliards de DTS pour le FMI.

55 Pour consulter le résumé des délibérations du Conseil d'administration, voir la NIP 08/03 : «IMF Executive Board Modifies HIPC Initiative» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0803.htm.

l'élaboration de scénarios de rechange pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'application des analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale⁵¹.

L'aide financière du FMI aux pays à faible revenu continue de jouer un rôle capital, en soi et pour mobiliser l'appui d'autres bailleurs de fonds. En octobre 2007, le Conseil d'administration a discuté du rôle du FMI dans le processus d'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et de sa collaboration avec d'autres bailleurs de fonds; il a réaffirmé que l'action du FMI dans les pays à faible revenu, dans le contexte des SRP, devrait avoir pour objectif principal de fournir des conseils et une assistance technique à l'élaboration des cadres macroéconomiques appropriés et des réformes structurelles indispensables à cet égard⁵². Notant que les DSRP sont devenus le cadre opérationnel reconnu des stratégies de réduction de la pauvreté des pays et de la coordination de l'appui extérieur aux efforts qu'ils déploient pour atteindre les OMD, les administrateurs ont jugé que la principale contribution du FMI à la réalisation des OMD consistait à aider les pays à préserver la stabilité macroéconomique, la viabilité de la dette et des cadres budgétaires adaptés; ils ont par ailleurs observé que le FMI devrait continuer de militer en faveur d'une aide plus prévisible et plus efficace.

Les administrateurs ont estimé qu'une collaboration étroite avec d'autres partenaires au développement est indispensable à une action efficace du FMI auprès de ses pays membres à faible revenu et au recentrage de sa mission; ils ont appelé à un approfondissement de cette collaboration, et à une délimitation plus précise des domaines de compétence et de la répartition des tâches. En parallèle, les administrateurs ont souligné qu'il était essentiel que les pays soient pleinement parties prenantes dans le processus d'aide pour garantir une bonne coordination entre les bailleurs de fonds, en rappelant que les accords conclus à l'échelon national entre les autorités, le FMI, la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement constituaient des éléments déterminants de la collaboration avec les bailleurs de fonds. Durant l'exercice, le FMI a resserré sa collaboration avec la Banque mondiale à travers la mise en œuvre du plan d'action conjoint et de projets pilotes dans les domaines de la gestion des finances publiques, du secteur financier et de la gestion des ressources naturelles dans plusieurs pays africains (voir chapitre 5).

Allègement et gestion de la dette

D'autres pays ont bénéficié d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE et de l'IADM durant l'exercice. Des modifications ont été apportées au cadre PPTTE de manière à ajouter des programmes de référence répondant à certaines normes aux instruments que les pays PPTTE peuvent utiliser pour établir des antécédents et atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTTE (voir plus loin). Le Libéria, l'un des trois pays admissibles à cette initiative ayant des arriérés prolongés envers le FMI, a été le premier à bénéficier de cette mesure, et a atteint son point de décision en mars (voir encadré 4.1)⁵³.

Au 30 avril 2008, 33 pays avaient atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée et 23 d'entre eux, le point d'achèvement. Au total, le FMI a engagé 2,3 milliards de DTS au titre de l'initiative PPTTE, dont 1,7 milliard ont été décaissés. Durant l'exercice, trois pays membres (Afghanistan, Libéria et République Centrafricaine) ont atteint le point de décision et un autre (la Gambie) a atteint le point d'achèvement. Par ailleurs, le Conseil d'administration a approuvé le décaissement d'un complément d'aide au titre de l'initiative à São Tomé-et-Principe.

L'IADM a été lancée au début de 2006 dans le but d'alléger davantage la dette des pays à faible revenu remplissant les conditions requises et de libérer ainsi des ressources qu'ils pourraient utiliser pour atteindre les OMD. En vertu du cadre de financement établi pour l'IADM, les pays membres admissibles peuvent bénéficier d'un allègement portant sur la totalité de leurs créances envers le FMI à la fin de décembre 2004 qui restent en cours à la date à laquelle le pays est déclaré admissible à cet allègement et qui ne sont pas couvertes par l'aide au titre de l'initiative PPTTE⁵⁴ (voir tableaux 4.3 et 4.4 du CD-ROM).

En janvier 2008, le Conseil d'administration a modifié l'instrument portant création du fonds fiduciaire FRPC-PPTTE de manière à ajouter des programmes de référence satisfaisant aux conditions associées aux programmes soutenus par des accords dans les tranches supérieures de crédit ou au titre de la FRPC aux instruments auxquels les pays pauvres très endettés peuvent faire appel pour établir des antécédents en vue d'atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTTE⁵⁵. Cet amendement vise à reconnaître aux pays, dans des circonstances

Le Libéria a liquidé ses arriérés envers le FMI en mars 2008, après avoir apuré ses impayés envers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement en décembre 2007, et a bénéficié d'un traitement concessionnel de la dette de la part du Club de Paris en avril 2008. Des démarches sont en cours pour régulariser les relations avec les autres créanciers.

ENCADRÉ 4.1

Libéria : apurement des arriérés envers le FMI

Le 14 mars 2008, le Libéria a normalisé ses relations avec le FMI par le règlement des obligations impayées qu'il accumulait depuis 1984, pour un montant de 543 millions de DTS. L'amélioration de la coopération avec l'institution, notamment les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre d'un programme de référence répondant aux conditions relatives aux tranches supérieures de crédit, a ouvert la voie à l'apurement de ces arriérés, qui a été facilité, de même que le relèvement subséquent de la quote-part du pays en vertu de la Onzième révision générale, par les crédits-relais intrajournaliers accordés par les États-Unis. Par ailleurs, de nombreux pays membres du FMI ont participé à la mobilisation des fonds nécessaires pour financer l'allègement de la dette du Libéria. Ces concours bilatéraux ont été alimentés par la distribution partielle du solde du premier compte spécial conditionnel (CSC-1), établi pour constituer des réserves de précaution face à d'éventuelles pertes sur

prêts, et par le produit des ajustements au titre des commissions différées qui avaient servi à atténuer les retombées des arriérés libériens sur les revenus du FMI (voir chapitre 5).

À la suite de la liquidation de ces arriérés, le Conseil d'administration a rétabli les droits de vote et les droits connexes du Libéria ainsi que son admissibilité à utiliser les ressources générales du FMI; il a par ailleurs levé la suspension de ses droits à utiliser les DTS. Sur cette base, et ayant obtenu des assurances satisfaisantes quant aux ressources disponibles pour financer l'allègement de la dette du Libéria, le Conseil a, durant l'exercice 2008, accédé à la demande des autorités et consenti la somme de 582 millions de DTS dans le cadre de la FRPC et du mécanisme élargi de crédit (MEDC); il a décidé que le Libéria avait atteint le point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée, et approuvé sa demande d'assistance intérimaire en vertu de l'initiative PPTE.

56 Pour consulter le résumé des délibérations du Conseil d'administration, voir la NIP 07/122 «IMF Executive Board Discusses Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)—Status of Implementation and the Financing of the Fund's Concessional Assistance and Debt Relief to Low-Income Member Countries», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn07122.htm. Le débat du Conseil s'est appuyé sur un document conjoint du FMI et de la Banque mondiale, «Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)—Status of Implementation», qui peut être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/2007eng/082807.pdf, de même qu'un rapport conjoint du FMI et de l'Association internationale de développement «Enhanced Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative—Status of Non-Paris Club Official Bilateral Creditor Participation», www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/091007.pdf, qui a servi de document de référence.

appropriées, le mérite des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de programmes vigoureux de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles pendant que le FMI et d'autres institutions internationales s'emploient à recueillir les assurances de financement nécessaires à l'apurement des arriérés et à l'octroi d'un allègement de la dette.

En septembre 2007, le Conseil d'administration a fait le point de la mise en œuvre de l'initiative PPTE et de l'IADM et discuté du financement de l'aide concessionnelle et de l'allègement de la dette accordés par le FMI aux pays membres à faible revenu⁵⁶. Les administrateurs se sont inquiétés de ce que, malgré les allègements de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM et de la baisse consécutive des ratios d'endettement, la viabilité à long terme de la dette demeure un problème majeur pour la plupart des pays pauvres très endettés. Ils ont souligné que ces pays devaient intensifier la mobilisation des recettes

intérieures, diversifier leurs bases de production et d'exportation, et consolider leurs institutions publiques pour remédier à leurs vulnérabilités fondamentales et assurer la viabilité à long terme de la dette. Ils ont aussi fortement insisté sur la nécessité de renforcer la gestion de la dette publique et encouragé les pays PPTE à adopter des stratégies de financement responsables fondées sur leurs analyses de viabilité de la dette. Ils ont en outre signalé que les services du FMI devaient continuer d'apporter une assistance technique à ces pays pour qu'ils soient mieux à même de gérer leur dette et d'élaborer des stratégies d'endettement à moyen terme. Ils ont appelé l'ensemble des créanciers à veiller à ce que les prêts aux pays PPTE n'entraînent pas un surendettement rapide et à ce qu'ils soient fournis dans la transparence.

Un projet visant à renforcer les compétences des pays à faible revenu en matière de gestion de la dette a été lancé avec la Banque mondiale; une formation est ac-

57 Voir «The Debt Sustainability Framework for Low-income Countries: Introduction», qui peut être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/lic.htm.

58 Les discussions se sont déroulées dans le cadre de l'examen de deux documents des services du FMI qui synthétisent les récents travaux de l'institution sur l'adaptation à l'augmentation des apports d'aide. Ces documents sont disponibles sur le site Internet du FMI «Aid Inflows—The Role of the Fund and Operational Issues for Program Design», www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/061407.pdf et «Fiscal Policy Response to Scaled-Up Aid», www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/060507.pdf. Pour consulter le résumé des délibérations du Conseil d'administration, voir la NIP 07/83, «IMF Executive Board Discusses Operational Implications of Aid Inflows for IMF Advice and Program Design in Low-Income Countries», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0783.htm.

59 La note «Food and Fuel Price Increases in Sub-Saharan Africa: Background Note for WAEMU Meeting on April 23, 2008, in Abidjan» figure sur le CD-ROM.

tuellement dispensée aux responsables publics qui leur permettra d'intégrer le cadre de viabilité de la dette à leurs instruments stratégiques (voir la partie intitulée «Renforcement des institutions et des capacités»). Durant l'exercice, les services du FMI ont travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de définir les principes en matière de prêts viables adoptés en janvier 2008. Ces principes engagent les organismes de crédit à l'exportation de l'OCDE à respecter les critères de concessionnalité du FMI et de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu où ils sont appliqués et à tenir compte des résultats des analyses de viabilité de la dette pour les autres pays à faible revenu. Le FMI et la Banque mondiale ont par ailleurs créé des pages spécialisées sur leurs sites internet afin de mettre les informations relatives à ces analyses et aux questions de concessionnalité concernant chaque pays à la disposition des bailleurs de fonds et des créanciers⁵⁷.

Aide non financière

Le FMI apporte une aide non financière aux pays à faible revenu par le biais d'instruments de soutien à la politique économique (ISPE). Deux ISPE ont été approuvés durant l'exercice (pour le Mozambique et le Sénégal), ce qui porte à six le nombre de pays bénéficiant d'un ISPE à ce jour (un ISPE a été approuvé pour le Nigéria durant l'exercice 2006 et pour le Cap-Vert, l'Ouganda et la Tanzanie durant l'exercice 2007). Le Conseil d'administration a défini le cadre d'application de l'ISPE au cours de l'exercice 2006 de manière à répondre aux besoins des pays à faible revenu qui ne désirent pas bénéficier ou n'ont plus besoin d'une aide financière du FMI, mais qui souhaitent cependant que leur politique économique bénéficie du suivi, de l'appui et des conseils de l'institution. L'ISPE remplit également une fonction de signalisation – autrement dit, il fournit indirectement des informations sur la situation et les perspectives économiques des pays, informations qui peuvent éclairer les décisions de tierces parties (créanciers privés, bailleurs de fonds et grand public, par exemple). L'ISPE est conçu sur le modèle de la FRPC et partage de nombreux objectifs avec elle; comme les accords FRPC et les allègements de dette, il repose sur la préparation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. En cas de choc exogène, un ISPE bien engagé peut permettre un accès rapide aux ressources de la FCE.

Augmentation de l'aide

La communauté internationale s'est engagée à augmenter l'aide aux pays à faible revenu et à en améliorer la fourniture pour les soutenir dans la réalisation des OMD (encadré 4.2). Par ses conseils, son appui financier (dont les allègements de dette) et son assistance technique, le FMI s'efforce d'aider les pays à instaurer les conditions macroéconomiques qui leur permettront d'utiliser efficacement ces apports. En juillet 2007, le Conseil d'administration a discuté des conséquences de l'augmentation prévue de l'aide aux pays à faible revenu sur le rôle du FMI et sur l'élaboration des programmes qu'il finance – en particulier celle des politiques budgétaires, monétaires, et de change (encadré 4.3)⁵⁸.

Prix des produits alimentaires et énergétiques

Durant l'exercice, le FMI a institué un groupe de travail interdépartemental sur les prix des produits alimentaires et énergétiques, lequel a présenté son programme de travail au Conseil d'administration lors d'une réunion d'information en avril 2008. Le Conseil a eu un vaste débat sur les mesures à prendre pour faire face à la crise alimentaire et pétrolière, l'utilisation des instruments du FMI, et la fourniture de conseils économiques. Il a approuvé le programme du groupe de travail, qui mène actuellement ses activités selon trois axes : diagnostic des problèmes; collaboration avec d'autres institutions, par la participation à l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, qui regroupe plusieurs organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, afin de garantir que les concours du FMI (appui financier compris) soient coordonnés avec les efforts déployés au plan international pour remédier aux difficultés induites par la hausse des prix; et fourniture de conseils économiques aux pays les plus vulnérables, en veillant à ce que les politiques mises en place soient viables à moyen et à long terme.

Pour appuyer les délibérations des ministres des finances de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le FMI a rédigé une note exhaustive sur les options de politique économique⁵⁹ et conseille actuellement les pays admissibles à la FRPC, entre autres, sur les mesures économiques envisageables pour faire face à la hausse des prix alimentaires, notamment des mesures en faveur des pauvres. En avril 2008, ses services se sont rendus à Haïti, gros importateur net de produits alimentaires, pour éva-

ENCADRÉ 4.2

Le Rapport de suivi mondial constate des retards dans la réalisation des OMD

Le FMI et la Banque mondiale assurent un suivi des progrès accomplis par les pays à faible revenu dans l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et publient chaque année les résultats de leurs observations dans le *Rapport de suivi mondial*. Le cinquième Rapport, publié en avril 2008 sous le titre *Rapport de suivi mondial : les OMD et l'environnement – Un programme de développement solidaire et durable*, conclut qu'une grande partie de la planète devrait réduire de moitié l'extrême pauvreté à l'horizon 2015, mais que les pays pauvres ne parviendront probablement pas à réaliser les objectifs de réduction de la mortalité infantile et maternelle. Les perspectives sont également sombres en ce qui concerne les objectifs liés à l'achèvement de l'enseignement primaire, à la nutrition et à l'assainissement¹.

Le rapport met l'accent sur la corrélation qui existe entre environnement et développement et appelle à une mobilisation urgente pour lutter contre le changement climatique. Il avertit que les pays en développement seront les plus atteints par l'évolution climatique et la dégradation des ressources naturelles. Pour mettre à profit les

acquis si durement gagnés, les pays en développement ont besoin d'une assistance pour tenir compte des liens entre croissance, développement et viabilité de l'environnement dans leur action.

Les avancées dans la réalisation des OMD varient considérablement selon les pays, les régions et les groupes de revenu. L'Afrique subsaharienne accuse un retard dans tous les domaines, notamment l'objectif de réduction de la pauvreté, malgré l'amélioration de la croissance actuellement observable dans de nombreux pays de la région. La plupart des OMD restent toutefois à la portée d'une majorité de pays, sous réserve que ceux-ci et leurs partenaires au développement redoublent d'efforts. Le rapport définit un programme d'action intégré en six points qui fait une place prioritaire à une croissance vigoureuse et solidaire; il préconise en outre une aide plus efficace, l'aboutissement des négociations commerciales de Doha, une plus grande priorité pour le renforcement des programmes de santé, d'éducation et de nutrition, et des transferts financiers et technologiques pour favoriser l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce changement.

¹ Voir «Progress Toward Nutrition, Health, Education, and Other Development Goals Off Track, Global Monitoring Report Finds», communiqué de presse 08/75. Le *Rapport de suivi mondial* peut être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/gmr/2008/eng/gmr.pdf.

60 Cette réunion était la troisième du Groupe consultatif africain créé en avril 2007 pour renforcer le dialogue entre le FMI et le Groupe africain. Le Groupe comprend les membres du Groupe africain et le Directeur général du FMI.

luer les retombées de l'augmentation des prix sur le programme économique des autorités et déterminer quel type de soutien répondrait le mieux aux besoins du pays. Plusieurs pays, en Afrique essentiellement, ont sollicité une aide financière supplémentaire (dans le cadre de leurs accords FRPC) pour couvrir la hausse de leur facture d'importation de denrées alimentaires et, au début de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a approuvé, au titre de la FRPC, une aide financière en faveur de sept pays dont la balance des paiements sera gravement mise à mal par le renchérissement des importations de produits alimentaires et énergétiques. Le Conseil réfléchit en outre aux moyens de modifier la facilité de protection contre les chocs exogènes pour en accroître l'utilité.

En avril 2008, le Groupe consultatif africain s'est réuni au siège du FMI, à Washington⁶⁰, pour examiner les répercussions du renchérissement des denrées alimentaires et des carburants partout dans le monde ainsi que des difficultés que cela engendre pour les autorités, en Afrique subsaharienne et dans le reste du monde. Le groupe est convenu que les pouvoirs publics devaient se fixer comme objectif d'aider ceux qui sont le moins en mesure de faire face aux prix élevés, sans remettre en cause les acquis durement gagnés de la stabilisation économique. Il a en outre observé que si des subventions ciblées temporaires peuvent effectivement protéger les plus vulnérables de l'effet des chocs, il convient de veiller à ce qu'elles ne se pérennisent pas. Les pays devraient s'efforcer de mettre en place un

En juillet 2007, le Conseil d'administration a examiné les implications opérationnelles de l'augmentation de l'aide pour l'élaboration des programmes et les avis du FMI. Notant qu'on ne constatait encore aucune intensification généralisée de l'aide, les administrateurs ont réaffirmé que l'engagement du FMI dans les pays à faible revenu devrait rester centré sur ses compétences fondamentales. Ils ont accueilli avec satisfaction le constat selon lequel les programmes financés par l'institution étaient devenus plus ouverts à l'utilisation de l'aide et plus favorables aux dépenses bénéfiques aux pauvres.

Les administrateurs se sont déclarés favorables à ce que des pratiques optimales soient définies pour l'élaboration des mesures économiques contenues dans les programmes du FMI, sachant que l'aide, pour être en augmentation, n'en reste pas moins volatile et incertaine. Ils ont souligné que, face à l'accroissement de l'aide, la formulation des politiques macroéconomiques devrait se fonder sur des plans de dépenses et une évaluation des ressources disponibles à plus long terme, les cadres à moyen terme constituant à cet égard des instruments appropriés. Observant que le décaissement de l'aide est souvent irrégulier, ils ont jugé utile de lisser les dépenses dans le temps de manière à assurer un financement suffisant des programmes; ils ont également insisté sur la nécessité d'un suivi méthodique des dépenses pour assurer la viabilité de la dette, et noté que l'inefficacité des dépenses ne ferait qu'ajouter à l'endettement sans pour autant améliorer les résultats sur le plan économique et social.

Les administrateurs ont souligné l'importance que revêt la coordination des politiques budgétaires, monétaires et de change pour la gestion

des apports d'aide. Nombre d'entre eux ont indiqué que l'augmentation de l'aide justifie encore davantage l'assouplissement des taux de change, un régime de flottement administré de la monnaie risquant de compliquer fortement l'élaboration des politiques et des programmes. Ils ont estimé que le FMI avait toujours un rôle essentiel à jouer en apportant aux pays membres des conseils sur les politiques de change; ils ont recommandé que les politiques monétaires s'efforcent de concilier l'absorption de l'aide avec la stabilité des prix et un niveau suffisant de réserves, tout en évitant d'évincer l'investissement privé.

Les administrateurs ont estimé que des mesures permettant de réduire à terme la dépendance vis-à-vis de l'aide doivent faire partie intégrante des politiques macroéconomiques mises en place pour mieux gérer les apports supplémentaires d'aide. Ils ont souligné que l'utilisation efficace de ces nouveaux concours passe par un renforcement des institutions budgétaires et des systèmes de gestion des finances publiques, et ils ont engagé les pays à faible revenu à préparer des plans d'action bien ordonnés et hiérarchisés pour consolider ces systèmes sur la base d'un diagnostic des systèmes existants. Ces plans doivent ordonner les réformes en fonction des capacités locales d'exécution. Étant donné la tendance croissante à la décentralisation, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes efficaces de gestion des finances publiques au niveau infranational, où une grande part des dépenses sociales sont effectuées. Ils ont signalé que l'aide des bailleurs de fonds aux pays à faible revenu, y compris sous forme d'assistance technique, devait se poursuivre pour leur permettre d'élaborer et d'appliquer des plans d'action dans ce domaine.

61 Voir la NIP 08/14, «IMF Executive Board Discusses Aid for Trade», sur le CD-ROM ou sur le site internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0814.htm. Le rapport «Aid for Trade: Harnessing Globalization for Economic Development» est disponible sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/080107.pdf.

dispositif de protection sociale efficace, mais le Groupe a noté que cela n'est pas toujours facile et qu'il faut parfois se contenter de solutions qui ne sont pas optimales.

Le groupe a estimé que les pays disposant d'un avantage comparatif dans le secteur de la production alimentaire devraient supprimer les mesures qui entravent la production agricole intérieure (en relevant que plusieurs s'y employaient déjà) et que les pays devraient éviter de créer des distorsions, en accordant par exemple des subventions non ciblées. Le Directeur général a réaffirmé que le FMI était prêt à aider les pays membres à mettre sur pied des politiques macroéconomiques qui leur permettront de faire face aux chocs, et notamment à dégager un espace budgétaire pour mettre en place des dispositifs de protection. Le groupe s'est joint à l'appel adressé aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux afin qu'ils augmentent sensiblement leur aide alimentaire.

Aide au commerce

En septembre 2007, le Conseil d'administration a examiné un rapport conjoint du FMI et de la Banque mondiale sur les efforts déployés au plan multilatéral pour favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale⁶¹. Les administrateurs ont accueilli favorablement les programmes mis en place par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres institutions pour développer l'aide au commerce et améliorer sa coordination et sa distribution. Regrettant que le commerce des produits intéressants les pays les plus défavorisés continue d'être entravé par de multiples obstacles, tant dans les pays

développés que dans les pays en développement, les administrateurs ont souligné que de nombreux débouchés commerciaux demeurent inexploités en raison des contraintes d'infrastructure et autres qui limitent l'offre intérieure, des mesures inadaptées prises par les pouvoirs publics et des problèmes de gouvernance, et que l'aide au commerce pouvait aider les pays à faible revenu à mieux profiter des nouveaux débouchés commerciaux et de ceux qui existent déjà. Ils ont également noté que le renforcement du cadre de l'action publique, notamment des réformes plus poussées dans le domaine commercial, pouvait rendre encore plus efficace l'aide au commerce.

Les administrateurs ont estimé que chaque pays devait définir soigneusement ses priorités en matière de réformes commerciales et d'amélioration de la compétitivité sur la base d'études diagnostiques réalisées conformément au Cadre intégré renforcé, et les incorporer à la stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté. Ils ont également insisté sur la nécessité d'accroître le financement du Cadre intégré renforcé et exhorté les bailleurs de fonds à tenir tous leurs engagements en matière d'aide au commerce.

Conception des programmes

Durant l'exercice, le Conseil d'administration a achevé l'examen de la politique d'accès aux ressources du FMI dans les tranches de crédit et au titre du MEDC et de la FRPC, et de l'accès exceptionnel aux ressources de l'institution. Il s'est penché en outre sur un rapport du BIE consacré à la conditionnalité structurelle des programmes financés par le FMI, et a réfléchi à la



À GAUCHE ET À DROITE : Séance de formation à l'Institut régional de Singapour.

62 Voir la NIP 08/30, «IMF Executive Board Concludes Review of Access Policy in the Credit Tranches and Under the EFF and the PRGF, and Exceptional Access Policy» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0830.htm.

63 Le FMI définit globalement les États fragiles comme étant les pays (dont ceux qui sortent d'un conflit) où une gouvernance défaillante, des capacités administratives limitées, des tensions sociales persistantes et une tendance au conflit et à l'instabilité politique font gravement obstacle à la réalisation de progrès sur le plan économique et social. Le résumé des délibérations du Conseil d'administration figure dans la note d'information au public (NIP 08/43) «IMF Executive Board Discusses the Fund's Engagement in Fragile States and Post-Conflict Countries—A Review of Experience», que l'on peut consulter sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0843.htm. Le débat du Conseil s'est appuyé sur un rapport des services du FMI, «The Fund's Engagement in Fragile States and Post-Conflict Countries—A Review of Experience—Issues and Options», qui est également disponible sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/030308.pdf.

mise en place d'un nouveau programme d'aide à la reprise économique (PARE) en deux phases destiné aux États fragiles.

Politique d'accès

Le Conseil d'administration passe régulièrement en revue la politique d'accès du FMI – autrement dit, les limites et les critères qui régissent le montant des financements que l'institution met à la disposition de ses pays membres pour appuyer leurs programmes économiques. Il réexamine notamment les plafonds habituellement applicables à l'utilisation de ses ressources dans les tranches de crédit (généralement dans le cadre d'accords de confirmation) et au titre du MEDC, ainsi que le cadre de sa politique de financement exceptionnel, lorsque des montants dépassant les limites normales sont en jeu. Le Conseil d'administration passe aussi en revue la politique de prêt au titre de la FRPC. À l'issue de la dernière revue, en février 2008, la plupart des administrateurs ont estimé que les critères et limites sur lesquels repose actuellement la politique d'accès du FMI demeurent appropriés, et se sont prononcés en faveur du maintien des plafonds en vigueur; certains administrateurs ont cependant jugé qu'il convenait de les relever, car les ressources à la disposition de certains pays membres dynamiques n'ont pas progressé au même rythme que les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux. Les administrateurs ont en outre réaffirmé que les décisions concernant le montant des ressources à mettre à la disposition des pays membres devaient être fondées d'abord sur leurs besoins de financement, leur capacité à rembourser leurs obligations financières envers le FMI, compte tenu notamment de la vigueur de leur programme d'ajustement, et le montant de leurs impayés envers le FMI. La plupart des administrateurs ont estimé que le cadre de l'accès exceptionnel, les plafonds d'accès et les critères de prêt en vigueur au titre de la FRPC demeuraient généralement adaptés et qu'aucun changement ne s'imposait pour le moment⁶².

Conditionnalité structurelle dans les programmes appuyés par le FMI

En décembre 2007, le Conseil d'administration a examiné un rapport d'évaluation du BIE consacré à la conditionnalité structurelle dans les programmes appuyés par le FMI. Les administrateurs ont dans l'ensemble souscrit aux conclusions du BIE et noté que cette évaluation donnait une impulsion utile aux

efforts tendant à mieux cibler la conditionnalité et à en accroître la pertinence. Les administrateurs se sont félicités que le BIE ait constaté un recentrage de la conditionnalité structurelle sur les compétences primordiales du FMI, mais la plupart d'entre eux se sont dits préoccupés par la conclusion du Bureau selon laquelle le nombre de conditions structurelles n'aurait pas sensiblement diminué, et que certaines d'entre elles auraient porté sur des domaines qui ne sont pas déterminants pour les objectifs des programmes. Dans l'ensemble, les administrateurs se sont déclarés favorables à ce que la rationalisation de la conditionnalité se poursuive dans un esprit de parcimonie et en privilégiant les mesures déterminantes pour la réalisation des objectifs des programmes. Ils se sont par ailleurs inquiétés du fait que, selon le BIE, les conditions structurelles aient été peu respectées dans de nombreux cas et que, bien souvent, elles n'aient pas ouvert la voie à de plus amples réformes. Pour susciter une adhésion aux réformes aussi large que possible dans les pays, les administrateurs ont recommandé que les conditions soient fixées en tenant compte davantage du point de vue des autorités. Les administrateurs ont examiné le plan présenté par la direction en vue de la mise en œuvre des recommandations avalisées par le Conseil d'administration au début de l'exercice 2009.

États fragiles

En mars 2008, le Conseil d'administration a examiné un nouveau dispositif – un programme d'aide à la reprise économique (PARE) en deux phases – à l'intention des États fragiles⁶³. Pendant la première phase, le FMI offrirait une assistance technique, mais pas de financement. Durant la seconde phase, des financements seraient possibles, moyennant une conditionnalité limitée mais bien ciblée, afin de consolider les résultats économiques et la mise en œuvre des politiques des pays bénéficiaires pour leur permettre de satisfaire le plus rapidement possible aux critères de financement dans les tranches supérieures de crédit.

Dans l'ensemble, les administrateurs ont jugé qu'il était possible d'étoffer les moyens dont dispose le FMI pour venir en aide aux États fragiles à faible revenu, beaucoup d'entre eux estimant judicieux de mettre en place une formule programmatique de moyen terme, souple et progressive. Ils ont souligné que le FMI devrait en priorité aider ces États à reconstruire leur capacité institutionnelle pour qu'ils soient en mesure de mettre

64 Un rapport rédigé par le Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI, en collaboration avec d'autres départements, a été remis au Conseil d'administration durant l'exercice 2008. Lors d'une réunion qui s'est tenue au début de l'exercice 2009, le Conseil s'est déclaré largement favorable aux réformes proposées. Voir la NIP 08/58, «IMF Executive Board Discusses Reforms to Enhance the Impact of Fund Technical Assistance» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0858.htm, et le document «Enhancing the Impact of Fund Technical Assistance» qui est disponible sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/040308a.pdf.

en œuvre les conseils de politique macroéconomique et les réformes économiques fondamentales. Ils sont convenus que l'engagement du FMI pouvait stimuler la mobilisation de l'aide financière internationale en faveur de ces pays et la mise en place des conditions propices à un allègement de la dette. De nombreux administrateurs ont également jugé que le nouveau dispositif proposé était utile, mais certains autres ont estimé qu'il était possible d'apporter les améliorations nécessaires à l'engagement du FMI aux côtés des États fragiles à faible revenu au moyen des instruments existants : assistance technique, surveillance, lettres d'évaluation, programmes de référence et assistance d'urgence après un conflit. La direction présentera ultérieurement au Conseil des propositions opérationnelles tenant compte des avis émis par les administrateurs, des résultats du travail d'information effectué auprès des pays membres durant les réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale en avril 2008, et d'autres actions d'information envisagées auprès des bailleurs de fonds et d'autres intervenants.

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES CAPACITÉS

L'assistance technique et la formation que le FMI dispense aux pays membres sont des instruments essentiels pour aider ces derniers à élaborer et à appliquer des politiques avisées, et concourent ainsi à la stabilité de l'économie mondiale. Dans certains domaines, tels que la mise en place d'institutions budgétaires et monétaires viables, le FMI est peut-être la meilleure – et l'unique – source de conseils et de formation pour ses membres. Néanmoins, compte tenu des contraintes qui pèsent sur ses ressources, le FMI doit se fixer des priorités et adopter une démarche plus stratégique. Des réformes ont donc été engagées dans le cadre du recentrage des opérations de l'institution de manière à accroître l'efficacité de ses activités en matière de renforcement des capacités.

Rehausser l'efficacité et la qualité de l'assistance technique

Le FMI apporte une assistance technique dans les domaines qui relèvent de ses compétences fondamentales : politiques macroéconomique, monétaire et fiscale, politique de change, administration des recettes, gestion des dépenses publiques, stabilité du secteur financier, cadres législatifs, et statistiques macroéconomiques et financières. Environ 80 % de ses activités d'assistance technique bénéficient aux pays à

faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (graphique 4.2). L'assistance technique du FMI fait actuellement l'objet de profondes réformes qui poursuivent les objectifs suivants⁶⁴ :

- mieux intégrer l'assistance technique aux opérations de surveillance et de prêt du FMI;
- mieux définir les priorités de l'assistance technique en alignant davantage les objectifs stratégiques des pays bénéficiaires sur ceux du FMI;
- mieux intégrer l'assistance technique au budget à moyen terme du FMI de manière à faciliter la définition des priorités et l'adaptation de l'assistance à l'évolution des priorités;
- diffuser plus largement les résultats de l'assistance technique de manière à mieux relayer les enseignements dégagés et à faciliter la coordination avec les bailleurs de fonds et les autres prestataires d'assistance technique;
- systématiser l'évaluation de l'assistance technique par l'instauration d'indicateurs de résultats;
- améliorer l'élaboration du budget, l'évaluation des coûts et le financement de l'assistance technique.

Les départements géographiques du FMI, en tant que principal lien entre l'institution et les pays membres, remplissent, en coordination avec les autorités nationales, une fonction essentielle dans l'établissement des stratégies d'assistance technique. Présentés dans les notes de stratégie régionale (NSR), les programmes d'assistance technique formulent les priorités communes au FMI et aux autorités nationales. Ils sont définis dans un cadre à moyen terme afin d'assurer un juste équilibre entre les mesures nécessaires à court terme et les besoins en matière de renforcement des capacités à moyen terme. La perspective de moyen terme facilite en outre l'intégration complète des programmes d'assistance technique au budget de fonctionnement du FMI et aux calendriers des bailleurs de fonds. Le bilan du nouveau dispositif de NSR sera examiné durant l'exercice 2009, et des améliorations seront apportées à celui-ci le cas échéant.

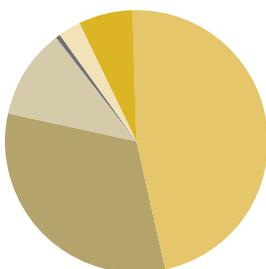
L'évaluation des résultats de l'assistance technique du FMI est un aspect essentiel de la responsabilité et

GRAPHIQUE 4.2

L'assistance technique du FMI bénéficie essentiellement aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹

(Prestation d'assistance sur place en années-personnes; moyenne de la période exercice 2003-exercice 2008)

- Pays bénéficiaires à niveaux de revenu différents (6,5 %)
- Pays à faible revenu (47 %)
- Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (32 %)
- Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (11 %)
- Pays de l'OCDE (0,5 %)
- Pays à revenu élevé hors OCDE (3 %)



1 Ne tient pas compte du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes.

Note : Revenu par habitant : 11.115 USD < élevé; 3.595 USD < intermédiaire supérieur < 11.115 USD; 905 USD < intermédiaire inférieur < 3.595 USD; inférieur < 905 USD.

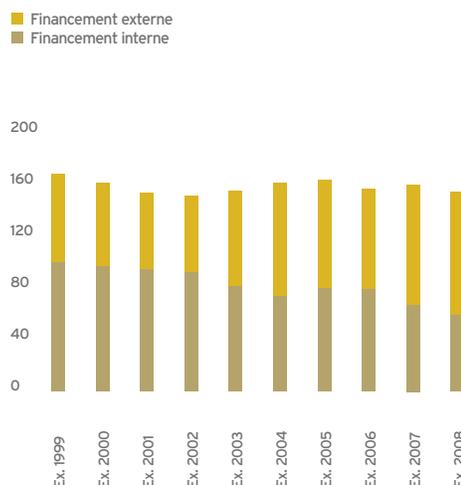
de la gouvernance institutionnelles. Pour améliorer l'évaluation de la gestion et des résultats de l'assistance technique, sont prévus notamment : 1) l'instauration d'indicateurs quantitatifs de résultats dans toutes les activités du FMI de manière à ce que l'évaluation de la prestation de l'assistance technique se fasse davantage dans la transparence et selon le principe d'une plus grande responsabilisation; 2) la définition explicite des objectifs et des résultats attendus à l'aune de laquelle les résultats pourront être mesurés; 3) l'évaluation plus systématique de l'assistance technique; 4) l'estimation plus précise et plus transparente des coûts de l'assistance technique; et 5) la mise en place éventuelle d'un système de facturation plus large qui permettrait d'améliorer l'utilisation rationnelle et responsable des ressources en soumettant l'assistance technique à un test de rentabilité.

En raison des contraintes qui pèsent sur les finances du FMI, l'utilisation des ressources devra être planifiée de manière encore plus rigoureuse et gérée de façon plus transparente qu'auparavant. Le FMI a engagé une réflexion afin de définir les moyens de mobiliser

GRAPHIQUE 4.3

La part des apports extérieurs dans le financement de l'assistance technique augmente

(En années-personnes)



de nouvelles ressources externes pour l'assistance technique, et intensifie son action auprès des bailleurs de fonds (graphique 4.3). Cependant, les options de financement doivent en même temps tenir compte du caractère particulier de l'assistance technique du FMI, qui non seulement s'apparente par certains aspects à un bien public au service de l'économie internationale, mais aussi accroît l'efficacité de l'aide en général.

Les six centres régionaux d'assistance technique (dans le Pacifique, les Caraïbes, en Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, et au Proche Orient) offrent un exemple particulièrement frappant d'une collaboration fructueuse entre le FMI et les bailleurs de fonds. Ces centres reçoivent l'essentiel de leur financement de pays donateurs, d'organismes internationaux et de banques de développement régionales, dont beaucoup font l'éloge de la structure de gouvernance des centres. Dans ce cadre, la ligne stratégique du programme de travail de chaque centre est définie par un comité d'orientation composé de représentants des pays bénéficiaires, des bailleurs de fonds et du FMI, formule qui a permis à tous les intervenants de

s'investir pleinement dans les activités des centres. Compte tenu du bilan positif des centres régionaux d'assistance technique, il est prévu d'en créer de nouveaux, notamment en Amérique centrale, en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Du fait qu'ils fonctionnent davantage en contact direct avec les réalités du terrain, ils constituent un complément utile aux fonds de fiducie thématiques, qui pourraient financer des activités d'assistance technique plus spécialisées dans des domaines particuliers. Ces deux initiatives devraient susciter un vif intérêt et une forte participation des bailleurs.

Activités représentatives d'assistance technique durant l'exercice 2008

L'assistance technique est fournie par plusieurs départements du FMI, les principaux prestataires étant le Département des finances publiques, le Département des marchés monétaires et de capitaux et le Département des statistiques.

Le Département des finances publiques aide les pays membres à améliorer leurs politiques et leurs institutions budgétaires, notamment par le renforcement des cadres macrobudgétaires, la réforme des politiques fiscales et de dépenses, et la modernisation de la gestion des finances publiques et de l'administration des recettes. Durant l'exercice, la demande d'assistance technique a été particulièrement forte dans les domaines suivants : gestion des finances publiques, politiques de dépenses, taxation des ressources naturelles et application de la TVA. Outre les conseils qu'il fournit sur divers aspects de la procédure budgétaire, le département a mis en place, sur le site du FMI, un blog consacré à la gestion des finances publiques afin de faire bénéficier les professionnels et le public de son expérience et de son expertise, et a organisé deux séminaires sur l'élaboration de budgets fonctionnels. Il a également apporté une assistance technique en matière de surveillance financière des partenariats public-privé, et conseillé les pays sur la façon de gérer les effets redistributifs des réformes essentielles sur le plan macroéconomique, notamment pour ce qui est des subventions, des mécanismes de fixation des prix intérieurs, des droits de douane et des impôts. L'assistance technique en matière de politique fiscale et d'administration des recettes a ainsi porté sur les régimes fiscaux des pays riches en ressources naturelles, sur la conception, la réforme et l'application de régimes de TVA, sur la coordination fiscale régionale

et sur la modernisation des douanes. Les stages et ateliers régionaux sont une composante majeure de l'assistance consacrée à la politique fiscale. Dans les pays qui sortent d'un conflit, l'assistance fournie par le Département des finances publiques a porté sur l'élaboration de budgets fonctionnels, la gestion des finances publiques et la reconstruction des capacités d'administration des recettes. Le département a également organisé, en coopération avec la Banque mondiale, l'OCDE, la Banque interaméricaine de développement et le CIAT (Centro Interamericano de Administraciones Tributarias), la Conférence mondiale du Dialogue fiscal international sur l'imposition des petites et moyennes entreprises, qui s'est tenue à Buenos Aires en octobre 2007.

L'assistance technique fournie par le Département des marchés monétaires et de capitaux porte principalement sur le développement et l'intégration des marchés financiers et des capitaux et sur les politiques et opérations monétaires. Le Département a apporté une assistance diagnostique et stratégique à sept pays d'Amérique centrale pour les aider à harmoniser leurs marchés des capitaux; il a publié des études sur les marchés de la dette publique, des actions et de la dette privée dans la région, organisé des séminaires régionaux et participé à d'autres forums organisés par des organismes régionaux. Avec l'appui des autorités régionales et des pays d'accueil, il a aussi organisé dans des pays émergents d'Asie et d'Europe et en Amérique latine plusieurs ateliers régionaux sur le développement des marchés de produits dérivés. En réponse à la diversification des marchés obligataires nationaux dans les pays émergents, les services du Département ont organisé, en collaboration avec la Banque mondiale et le Groupe des Huit (G-8), des conférences et des rencontres destinées aux responsables publics, aux intervenants du marché et aux investisseurs étrangers. Le Département a également travaillé, en collaboration avec la Banque mondiale et l'OCDE, à l'organisation d'une conférence mondiale sur les fonds de pension, et participé à des actions régionales d'information de même nature organisées par le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'OCDE et des associations mondiales et régionales de fonds de pension.

Le programme d'assistance technique du Département des statistiques encourage l'utilisation de normes internationalement reconnues en matière de données.

65 Voir la NIP 07/60 «IMF Executive Board Discusses Strengthening Debt Management Practices: Lessons from Country Experiences and Issues Going Forward» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0760.htm. Le rapport peut également être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4189.

Le département travaille à l'établissement de nouvelles données et s'efforce d'améliorer l'exactitude et la fiabilité des données existantes dans des domaines tels que les comptes nationaux et les statistiques de prix, les finances publiques, les statistiques monétaires et financières, les indicateurs de solidité financière et les statistiques relatives à la balance des paiements, à la position extérieure globale et à la dette extérieure. Durant l'exercice, le département a effectué 383 missions d'assistance technique de courte durée, dont 160 en Afrique subsaharienne, et a envoyé 14 conseillers en mission de longue durée, dont six dans les centres d'assistance technique régionaux (on trouvera au chapitre 3 de plus amples informations sur les travaux du FMI en matière de données et de statistiques). Il a également organisé, par le biais de l'Institut et des centres de formation régionaux du FMI (voir plus loin) et en collaboration avec diverses organisations, 40 stages de formation en statistiques macroéconomiques.

Par ailleurs, le FMI a lancé de nouvelles initiatives pour renforcer les capacités de gestion de la dette publique et des risques budgétaires. Un groupe de travail technique réunissant des agents de la Banque mondiale et du FMI met actuellement au point, en s'inspirant du cadre de viabilité de la dette, un cadre méthodologique pour l'établissement de stratégies à moyen terme de gestion de la dette publique dans les pays à faible revenu. Le Conseil d'administration a entériné ces travaux lors d'un séminaire officiel, qui s'est tenu en mai 2007, au cours duquel il a examiné un rapport conjoint des services du FMI et de la Banque mondiale sur l'amélioration de la gestion de la dette publique dans les pays en développement⁶⁵. Bien que dans plusieurs pays la gestion de la dette publique se soit améliorée de même que le cadre de gouvernance correspondant, et que la diversification des marchés intérieurs de la dette publique progresse, dans bon nombre de pays en développement – y compris plusieurs pays pauvres très endettés –, l'élaboration de cadres efficaces de gestion de la dette publique continue de se heurter à des difficultés d'ordre stratégique, institutionnel et opérationnel. Rappelant qu'il était essentiel d'éviter que les pays ne retombent dans le surendettement, les administrateurs ont avalisé un projet pilote sur quatre ans visant à fournir une assistance technique aux pays à faible revenu en donnant la priorité aux demandes de ceux qui ont bénéficié d'un allègement de la dette au titre de

l'IADM. Il s'agit d'aider ces pays à mettre en place les moyens dont ils ont besoin pour élaborer et exécuter une stratégie efficace d'endettement à moyen terme. Afin de compléter cette assistance technique, les administrateurs se sont dans l'ensemble déclarés favorables à ce que le FMI participe à l'initiative de la Banque mondiale qui vise à mettre au point des indicateurs de résultats pour la gestion de la dette, et ils ont insisté sur la nécessité d'une coordination entre les deux institutions et les autres prestataires d'assistance technique au sein de la communauté internationale des bailleurs de fonds. La Banque mondiale et le FMI ont également uni leurs efforts pour améliorer les systèmes de gestion de la dette dans les pays à revenu intermédiaire sur la base d'un cadre de gestion plus large de l'actif et du passif.

Formation dispensée par l'Institut du FMI

L'Institut du FMI, en collaboration avec les autres départements, offre une formation aux cadres des pays membres dans quatre domaines essentiels – gestion macroéconomique, politiques concernant le secteur financier, budget de l'État et balance des paiements – et couvre notamment l'amélioration du cadre statistique, juridique et administratif dans ces domaines. La formation ainsi dispensée bénéficie à raison de plus de 75 % aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les programmes de formation représentent plus des trois quarts de la formation des cadres assurée par l'institution, y compris dans les centres régionaux d'assistance technique.

Au cours de l'exercice, l'Institut a dispensé 303 semaines de cours, ce qui représente plus de 9.800 semaines-participants de formation (voir tableau 4.5 sur le CD-ROM), soit une progression de 16 % environ depuis l'exercice 2004. L'essentiel de cette augmentation est imputable aux sept centres régionaux de formation (voir tableau 4.6 sur le CD ROM). Grâce aux contributions substantielles apportées par des bailleurs de fond locaux et d'autres donateurs, ces centres ont offert un moyen très économique de développer la formation; ils assurent aujourd'hui plus de la moitié des formations dispensées par l'Institut. Cette décentralisation de la formation présente d'autres avantages : elle permet en particulier de mieux adapter les cours aux besoins régionaux et d'encourager la collaboration au sein des régions. Pour le reste, l'accroissement des activités de formation tient essentiellement au programme

d'enseignement à distance de l'Institut, qui a également bénéficié d'apports financiers des bailleurs de fonds. La formation assurée au siège du FMI, à raison d'environ un tiers des semaines-participants durant l'exercice, est surtout constituée de cours de longue durée, qui sont plus difficiles à offrir au niveau régional en raison du nombre d'agents du FMI qu'ils mobilisent. Pendant l'exercice, les autres formations se sont tenues à l'étranger, en dehors du réseau de centres régionaux, essentiellement dans le cadre d'une collaboration permanente entre l'Institut du FMI et des institutions régionales. Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles est confronté le FMI, la participation financière en hausse des bailleurs de fonds a fortement favorisé l'expansion de la formation.

Pour satisfaire aux besoins des pays membres et appuyer les priorités stratégiques du FMI dans une conjoncture mondiale en pleine évolution, des efforts considérables sont déployés pour élargir la couverture et le contenu du programme de l'Institut. Ces efforts, qui ont bénéficié de nombreuses suggestions des pays membres, des entretiens avec la direction et d'autres départements du FMI, et des études conduites au sein de l'Institut, ont abouti à l'instauration ou à l'actualisation de plusieurs formations ces dernières années. Durant l'exercice, l'Institut a proposé : une version

révisée des formations en matière de programmation et de politiques financières dispensées au siège, qui traite beaucoup plus en détail des facteurs de vulnérabilité du bilan et des crises du compte de capital; une autre variante de ce cours, qui place l'élaboration de la politique macroéconomique plus spécifiquement dans le contexte d'un régime, officiel ou non, de ciblage de l'inflation; et une version en deux semaines, destinée à être dispensée hors de Washington, du cours de quatre semaines, assuré au siège, sur les diagnostics macroéconomiques.

L'Institut continue par ailleurs d'organiser un nombre restreint de séminaires de courte durée à l'intention des hauts fonctionnaires, dont les ministres et les gouverneurs de banques centrales, dans le but de susciter un dialogue constructif sur les questions économiques d'importance mondiale ou régionale entre les responsables publics des pays membres et les experts des institutions financières internationales, du monde universitaire et des marchés financiers. Les séminaires organisés au cours de l'exercice ont porté sur les conséquences pour les marchés et les pouvoirs publics de la crise des billets de trésorerie adossés à des actifs, sur la finance africaine au XXI^e siècle, et sur les relations budgétaires intergouvernementales dans les pays latino-américains.

GOVERNANCE, ORGANISATION ET FINANCES



L'exercice qui s'est achevé le 30 avril 2008 a été déterminant en termes de réformes et d'adaptation de la gouvernance, de l'organisation et des finances de l'institution.

Les efforts déployés ces dernières années pour améliorer la gouvernance du FMI ont atteint une étape décisive en avril 2008 avec l'approbation par le Conseil des gouverneurs d'un train de réformes dynamiques et innovantes des quotes-parts et des droits de vote proposé par le Conseil d'administration. Ces réformes marquent un progrès substantiel pour les pays membres, qui cherchent à rééquilibrer les quotes-parts de manière à tenir compte des nombreuses évolutions qu'a connues l'économie mondiale ces dernières années – notamment le poids économique grandissant de certains pays émergents – et à renforcer l'influence des pays à faible revenu dans les délibérations de l'institution.

Le Conseil d'administration a aussi consolidé l'assise financière de l'institution. Il est parvenu à un accord sur un nouveau mode de financement, qui a été adopté par le Conseil des gouverneurs au début de l'exercice 2009, et a approuvé un budget à moyen terme qui permettra de réaliser des économies considérables sur les dépenses administratives.

66 Voir le communiqué de presse 08/64, «IMF Executive Board Recommends Reforms to Overhaul Quota and Voice», et le communiqué de presse 08/93, «Le Conseil des gouverneurs du FMI adopte à une large majorité les réformes des quotes-parts et de la représentation», sur le CD-ROM ou sur le site du FMI : www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2008/pr0893f.htm, respectivement. Voir également la Résolution 63-2, sur le CD-ROM; et «Réforme des quotes-parts et de la participation au Fonds monétaire international – Projet de rapport du Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs» sur le site de l'institution à l'adresse : www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/032108.pdf.

67 Une augmentation ponctuelle des quotes-parts peut être approuvée pour certains pays membres au cours des révisions générales ou en dehors.

68 On trouvera des informations détaillées concernant la nouvelle formule de calcul des quotes-parts, l'évolution des quotes-parts et de la représentation de chaque membre, et les quotes-parts proposées pour les membres admis à bénéficier d'une augmentation ponctuelle dans le document «Réforme des quotes-parts et de la participation au Fonds monétaire international – Projet de rapport du Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs» (voir note 66). D'autres rapports importants ayant trait aux délibérations du Conseil d'administration sur la réforme peuvent être consultés sur le site du FMI à l'adresse : www.imf.org/external/np/fin/quotas/pubs/index.htm.

D'autres réformes ont été engagées au cours de l'exercice, qui visaient à permettre au FMI de satisfaire aux besoins de ses membres malgré le durcissement des contraintes budgétaires, notamment le resserrement de sa collaboration avec la Banque mondiale et d'autres organisations, le recentrage de sa stratégie de communication pour en accroître l'efficacité, et la mise en place de mécanismes qui permettent d'améliorer la transparence et la gestion des risques.

RÉFORME DES QUOTES-PARTS ET DE LA REPRÉSENTATION

Le 28 avril 2008, le Conseil des gouverneurs a adopté, à une large majorité, une réforme d'envergure proposée par le Conseil d'administration⁶⁶, réforme qui vise à réaligner les quotes-parts et la répartition des voix (encadré 5.1) des pays membres sur leur poids et leur rôle respectif dans l'économie mondiale et, tout aussi important, à renforcer la participation des pays à faible revenu auprès desquels le FMI joue un rôle important de conseil et de financement. La proposition du Conseil s'inscrivait dans le cadre d'un programme de réformes de deux ans approuvé aux Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale qui se sont tenues en 2006 à Singapour, où une première série d'augmentations ponctuelles des quotes-parts⁶⁷ a été adoptée pour la Chine, la Corée, le Mexique et la Turquie, quatre des pays membres les plus manifestement sous-représentés.

Réforme

La réforme se compose des éléments suivants :

- **Une formule de calcul des quotes-parts plus transparente.** La réforme est assise sur une formule de calcul des quotes-parts plus simple et plus transparente que le système précédent, fondé sur cinq formules. La nouvelle formule comprend quatre variables exprimées en parts

– PIB, ouverture, variabilité et réserves – assorties de pondération de 50 %, 30 %, 15 % et 5 %, respectivement. La variable PIB est constituée à 60 % de PIB aux taux de change du marché et à 40 % de PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA). Un «facteur de compression» de 0,95 est utilisé, qui a pour effet de réduire la part calculée pour les plus grands pays membres et d'augmenter celle de tous les autres pays⁶⁸.

- **Une deuxième série d'augmentations ponctuelles des quotes-parts.** Si l'on tient compte des ajustements ponctuels opérés en 2006, l'augmentation cumulée des quotes-parts au titre de la réforme est de 11,5 %. Tous les pays sous-représentés du fait de la formule actuelle peuvent bénéficier d'un relèvement de leur quote-part dans ce cadre. Trois éléments présentant un caractère exceptionnel sont également pris en compte :

- Pour consolider les objectifs de la réforme, plusieurs pays avancés sous-représentés – Allemagne, États-Unis, Irlande, Italie, Japon et Luxembourg – sont convenus de renoncer à une fraction de l'augmentation de quote-part à laquelle ils auraient droit.
- Les pays émergents ou en développement sous-représentés dont les quotes-parts relatives actuelles sont nettement inférieures à leur part du PIB mondial en PPA recevront une augmentation de leur quote-part nominale de 40 % au minimum dans le cadre de la réforme.
- Les quatre pays membres qui ont bénéficié de la première série d'augmentations des quotes-parts en 2006 demeurent très largement sous-représentés et bénéficieront d'une seconde augmentation minimale de 15 % de leur quote-part.

- **Révisions quinquennales.** Afin d'assurer que les quotes-parts et les voix attribuées continuent de refléter l'évolution du poids des économies des pays membres dans l'économie mondiale, et pour résorber encore l'écart entre les quotes-parts effectives et celles calculées selon la nouvelle formule, la réforme appelle le Conseil d'administration à recommander de nouveaux réalignements des quotes-parts dans le cadre des futures révisions générales, qui interviennent tous les cinq ans.
 - *Un deuxième suppléant pour les administrateurs représentant de nombreux pays* – ce qui profitera aux deux administrateurs représentant les pays africains.
- **Une meilleure représentation des pays à faible revenu.** La proposition prévoit deux mesures, qui supposent un amendement des Statuts du FMI, pour améliorer la représentation et la participation des pays à faible revenu :
 - *Triplement des voix de base de tous les membres* – la première depuis la création du FMI. Un mécanisme sera également établi en vertu de l'amendement afin de préserver la part des voix de base dans le total des voix.

Réalignement ainsi obtenu

Par suite de la réforme, 54 pays bénéficieront d'un relèvement, compris entre 12 et 106 % chacun, de leur quote-part nominale, les pays émergents dynamiques enregistrant certains des gains les plus notables. Ce relèvement représente au total 4,9 points de pourcentage.

Au total, 135 pays verront la part des voix qui leur sont attribuées augmenter de 5,4 points sous l'effet conjugué du relèvement des quotes-parts et de l'augmentation des voix de base. Le Brésil, la Chine, la Corée, l'Inde et le Mexique sont parmi ceux qui enregistreront la plus forte progression.

L'amendement proposé aux Statuts du FMI en ce qui concerne les voix de base et les suppléants entrera en

Lors de son adhésion au FMI, un pays paie normalement jusqu'à un quart de sa quote-part dans une monnaie largement acceptée (telle que le dollar EU, l'euro, le yen ou la livre sterling), ou bien en DTS, et les trois quarts restants dans sa propre monnaie.

ENCADRÉ 5.1

La fonction des quotes-parts et des voix de base

La quote-part assignée à chaque pays membre du FMI est globalement fonction de la taille et d'autres caractéristiques essentielles de son économie, et joue un rôle important dans la relation du pays avec l'institution. La quote-part détermine le montant de la contribution d'un pays aux ressources financières du FMI, le montant de l'aide financière qu'il peut obtenir du FMI, sa part des allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) (encadré 5.2), et, en corrélation avec les «voix de base», le nombre de voix qui lui est attribué.

En vertu des Statuts de l'institution, chaque membre se voyait attribuer à l'origine 250 voix de base, auxquelles s'ajoutait une voix supplémentaire pour chaque fraction de la quote-part équivalant à 100.000 DTS. La Section 5 a) de l'Article XII a été adoptée comme point d'équilibre entre deux bases de calcul du nombre de voix attribuées. D'une part, compte tenu du rôle du FMI en tant qu'institution financière, il

était entendu que le nombre de voix attribuées à chaque membre devait correspondre à son apport financier à l'institution. De l'autre, il était considéré nécessaire que le FMI, en sa qualité d'organisation intergouvernementale constituée par un traité multilatéral, tienne dûment compte de l'égalité des États aux termes du droit international. Les voix de base ont pour fonction de renforcer l'influence relative des membres dont la quote-part est inférieure à la quote-part moyenne de l'ensemble des pays membres, dont beaucoup sont des pays à faible revenu.

Le triplement des voix de base relèvera de 2,1 % à 5,5 % le ratio des voix de base au nombre total de voix. L'un des objectifs majeurs de l'amendement est de garantir que ce nouveau ratio, du fait qu'il sera expressément énoncé dans les Statuts, ne diminuera pas par suite d'une augmentation des quotes-parts intervenant après l'entrée en vigueur de l'amendement.

69 Voir le communiqué de presse 08/02, «IMF Executive Board Recommends to Governors Conclusion of Thirteenth General Quota Review», et le communiqué de presse 08/13, «IMF Board of Governors Approves Conclusion of Quota Review», sur le CD-ROM ou sur le site du FMI à l'adresse : www.imf.org/external/np/sec/pr/2008/pr0802.htm et www.imf.org/external/np/sec/pr/2008/pr0813.htm, respectivement.

vigueur quand l'institution certifiera, par communication officielle à ses membres, que trois cinquièmes des pays membres, représentant 85 % du total des voix, l'ont adopté. L'augmentation des quotes-parts ne sera pas appliquée avant l'entrée en vigueur de l'amendement proposé. Qui plus est, pour que ces augmentations soient appliquées, les pays membres qui peuvent en bénéficier devront les payer. L'accord des pays membres doit parvenir au FMI le 31 octobre 2008 au plus tard; le Conseil d'administration peut prolonger cette période, compte tenu notamment de la nécessité pour les membres d'obtenir l'accord des parlements nationaux. Les paiements doivent être effectués dans un délai de 30 jours de 1) la notification de l'accord ou 2) de l'entrée en vigueur de l'amendement aux articles relatifs aux voix de base et aux suppléants, si celle-ci est postérieure.

La réforme de la gouvernance au FMI est un processus évolutif et l'achèvement du programme de réforme approuvé à Singapour ouvrira la voie à d'autres modifications.

ADÉQUATION DES RESSOURCES DU FMI

Le FMI procède normalement tous les cinq ans à une révision générale des quotes-parts des pays membres afin de dresser un bilan de ses ressources et d'ajuster la quote-part des pays membres au vu de l'évolution de leur position relative dans l'économie mondiale. Le 28 décembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé un rapport au Conseil des gouverneurs recommandant de conclure la Treizième révision générale sans procéder à une augmentation ou à un ajustement des quotes-parts. Il notait dans son rapport que si la taille de l'institution avait décliné au regard de divers indicateurs économiques et financiers, sa position de liquidité atteignait actuellement un niveau sans précédent. Le Conseil mentionnait également son intention de surveiller de près et d'évaluer l'adéquation des ressources du FMI durant la Quatorzième révision générale, qui a débuté lorsque la Treizième s'est achevée. Le Conseil des gouverneurs a adopté une résolution qui met un terme à la Treizième révision générale avec effet au 28 janvier 2008. Le montant total des quotes-parts s'élevait à 217,4 milliards de DTS au 30 avril 2008⁶⁹.

OPÉRATIONS ET POLITIQUES FINANCIÈRES

Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges

Depuis sa création, le FMI opère selon un mode de financement qui s'appuie en grande part sur les

revenus de ses opérations de prêt, lesquels peuvent considérablement fluctuer en fonction des besoins de financement de ses membres. Dans ce cadre, il dégage des revenus des intérêts et commissions appliqués à ses prêts, et les utilise pour couvrir ses coûts de financement et ses frais administratifs et pour constituer des encaisses de précaution. Le 7 avril 2008, le Conseil d'administration a approuvé une réforme substantielle de ce modèle, qui permettra au FMI d'établir au cours des prochaines années d'autres sources de revenu stables et fiables à long terme (voir plus loin).

En vertu du mode de financement actuel, le taux de commission de base (le taux d'intérêt) qui s'applique aux prêts ordinaires est fixé en début d'exercice et représente une marge exprimée en points de base au-dessus du taux d'intérêt du DTS (encadré 5.2). Pour l'exercice 2008, le Conseil avait décidé de maintenir cette marge inchangée par rapport à l'exercice 2007, soit 108 points de base au-dessus du taux d'intérêt du DTS. Pour l'exercice 2009, le Conseil, guidé par les principes selon lesquels la marge doit couvrir les coûts d'intermédiation du FMI et la constitution de réserves, et doit être alignée globalement sur les conditions du marché du crédit à long terme, a décidé de la ramener à 100 points de base. Cette nouvelle méthode de fixation de la marge devrait accroître la stabilité et la prévisibilité du taux de commission, et satisfaire ainsi à l'un des objectifs du nouveau mode de financement.

Le FMI applique des commissions additionnelles proportionnelles à l'encours des crédits d'un montant élevé dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit. Il perçoit également sur les prêts à court terme au titre de la facilité de réserve supplémentaire (FRS) des commissions additionnelles qui varient en fonction de la durée d'utilisation des crédits (voir tableau 4.1).

Le revenu du FMI provient par ailleurs des paiements qu'effectuent les pays emprunteurs sous forme de commissions de tirage, de commissions d'engagement et de commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est perçue sur chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Dans le cas des crédits au titre d'accords de confirmation ou d'accords élargis, une commission d'engagement remboursable est perçue au début de chaque période de douze mois sur les montants susceptibles d'être tirés au cours de

cette période. Son taux est de 0,25 % sur les montants engagés à concurrence de 100 % de la quote-part, et de 0,10 % au-delà. Elle est remboursée à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

Sur le plan des dépenses, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui détiennent des créances sur lui (position de réserve) à un taux de base qui est fonction du taux d'intérêt du DTS. Les Statuts stipulent que le taux de rémunération de base, moins les ajustements effectués au titre du mécanisme de répartition des charges, ne peut être fixé au-dessous du niveau plancher de 80 % du taux du DTS.

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges mis en place au milieu des années 80 qui répartit la charge des obligations financières impayées équitablement entre les créanciers et les débiteurs. Le manque à gagner dû aux commissions impayées

depuis six mois ou plus est compensé par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées. Durant l'exercice 2008, l'ajustement combiné au titre des commissions d'intérêts non payées a entraîné une augmentation de 19 points de base du taux de commission de base, et une réduction du taux de rémunération de 17 points de base. Les taux de commission et de rémunération ajustés se sont respectivement établis à 4,90 % et 3,47 % en moyenne, pour l'exercice.

Le mécanisme de répartition des charges prévoit également d'ajuster le taux de commission de base et du taux de rémunération pour protéger le FMI des risques de pertes résultant d'arriérés; ces ressources sont affectées au compte spécial conditionnel n°1 (CSC-1). À compter de novembre 2006, le Conseil a toutefois décidé de suspendre les apports supplémentaires au CSC-1. Le 14 mars 2008, une distribution partielle de 525 millions de DTS du solde de ce compte a été effectuée suite à l'apurement des arriérés du Libéria et

ENCADRÉ 5.2 Droits de tirage spéciaux

Le DTS est un actif de réserve créé en 1969 par le FMI afin de répondre au risque de pénurie de liquidités internationales. Les DTS sont «alloués» – distribués – aux pays membres en proportion de leur quote-part. Au total, 21,4 milliards de DTS ont été attribués aux pays membres en deux allocations : 9,3 milliards en 1970-72 et 12,1 milliards en 1979-81. Aujourd'hui, le rôle d'avoir de réserve du DTS est limité. Le DTS sert principalement d'unité de compte au FMI et à certaines autres organisations internationales, et de moyen de paiement aux pays membres pour régler leurs engagements financiers à l'égard du FMI. Le DTS n'est ni une monnaie, ni une créance sur le FMI. Il s'agit plutôt d'une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI. Les détenteurs de DTS peuvent se procurer ces monnaies en échange de leurs DTS de deux façons : soit sur la base d'accords d'échange librement consentis entre pays membres, soit lorsque le FMI désigne les pays membres dont la position

extérieure est forte pour acquérir des DTS de pays membres dont la position extérieure est faible en échange de monnaies librement utilisables.

La valeur du DTS est la moyenne pondérée des valeurs d'un panier de grandes monnaies internationales, tandis que le taux d'intérêt du DTS est la moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme des marchés des monnaies composant le panier de calcul de la valeur du DTS. La méthode d'évaluation est réexaminée tous les cinq ans. À la suite du dernier réexamen, achevé en novembre 2005, le Conseil d'administration du FMI s'est prononcé en faveur d'un réaménagement du panier d'évaluation qui a pris effet au 1^{er} janvier 2006. Le taux d'intérêt du DTS est fixé chaque semaine et sert de base au calcul des commissions perçues sur les financements ordinaires du FMI et du taux d'intérêt appliqué aux pays membres créanciers de l'institution.



Assemblée du personnel au siège du FMI, à Washington.

70 Le rapport est disponible sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/oth/2007/013107.pdf.

71 Voir le communiqué de presse 08/74, «Dominique Strauss-Kahn salue un accord décisif du Conseil d'administration du FMI sur un nouveau cadre de revenus et de dépenses» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2008/pr0874f.htm.

dans le cadre d'un montage financier visant à financer l'allégement de la dette consenti par le FMI au Libéria par des concours bilatéraux (voir chapitre 4).

Le revenu pour l'exercice a été inférieur de 126 millions de DTS aux dépenses. L'encours des crédits est demeuré faible, ce qui a eu un effet préjudiciable sur les revenus. La baisse des revenus dégagés des prêts a été en partie compensée par les très bons résultats du compte d'investissement, créé en avril 2006 et financé en juin 2006. Ce compte a dégagé un rendement cumulé de 5,32 %, net de commissions, supérieur de 162 points de base au taux d'intérêt à trois mois du DTS. Globalement, le compte d'investissement a tiré parti des variations du rendement des obligations d'État, dues à la baisse des taux directeurs aux États-Unis et au Royaume-Uni et à la recherche d'investissements de qualité encouragée par les récentes turbulences financières.

Nouveau mode de financement du FMI

Le Conseil d'administration a abouti en avril 2008 à un accord décisif en vue de réformer le mode de financement du FMI qui, conjugué au nouveau budget à moyen terme (voir plus loin), devrait doter l'institution d'une assise financière solide. Les États membres se sont montrés très favorables à la réforme, le CMFI entérinant le nouveau cadre de revenus et de dépenses dans son communiqué d'avril 2008. En mai 2008, le Conseil des gouverneurs a approuvé à une immense majorité le projet d'amendement connexe aux Statuts du FMI qui vise à accroître le pouvoir d'investissement de l'institution.

Le nouveau mode de financement du FMI se fonde sur les principes énoncés dans le rapport de janvier

2007 du Comité de personnalités éminentes⁷⁰. Le Comité a jugé que le mode de financement sur lequel le fonctionnement du FMI repose depuis sa création n'était pas viable, et a recommandé un train de mesures qui offrirait à l'institution de nouvelles sources de revenus diversifiées et prévisibles, plus adaptées au financement de ses multiples fonctions et responsabilités, qui englobent des biens publics tels que la surveillance des politiques économiques de ses pays membres.

Sur la base des recommandations du Comité, le Conseil d'administration a adopté à la fin de l'exercice 2008 les mesures suivantes⁷¹ :

- **Proposer un amendement aux Statuts du FMI afin d'accroître le pouvoir d'investissement de l'institution**, ce qui permettrait à celle-ci de développer ses investissements et d'adapter sa stratégie d'investissement à l'évolution des pratiques optimales. Cette mesure devrait avoir pour effet d'augmenter les rendements moyens, et d'en diversifier les sources. Étant donné le caractère public des fonds qui seront investis, les politiques d'investissement adoptées par le Conseil d'administration en vertu de ses nouveaux pouvoirs tiendraient compte, entre autres choses, d'une évaluation minutieuse des niveaux de risque acceptables. Dans un avenir prévisible, ces politiques devraient reposer sur une méthode d'investissement passive suivant de près les indices de référence couramment employés.
- **Établir une dotation** financée par le produit de la vente d'une part des avoirs en or du FMI. La vente serait rigoureusement limitée aux 403 tonnes acquises après l'adoption du deuxième amendement

72 Voir le communiqué de presse 07/270, «IMF Executive Board Approves Renewal of Standing Borrowing Arrangements», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr07270.htm.

aux Statuts, soit un huitième des avoirs en or de l'institution. La dotation serait investie dans l'objectif de produire des revenus tout en préservant la valeur réelle à long terme de ses ressources. La décision d'autoriser la vente de l'or n'a pas encore été prise, mais tous les administrateurs se sont dits prêts à voter en sa faveur ou à demander à leurs parlements nationaux de les autoriser à le faire. Les ventes d'or s'effectueraient avec de solides garanties de manière à ce qu'elles ne s'ajoutent pas au montant annoncé des ventes officielles et à éviter tout risque de perturbation qui porterait préjudice aux détenteurs et producteurs d'or, ainsi qu'au fonctionnement des marchés de l'or.

- **Reprenre les remboursements annuels du Compte des ressources générales.** La pratique en vigueur de longue date qui consiste à récupérer les dépenses engagées par le FMI dans l'administration du fonds de fiducie pour les prêts concessionnels consentis aux pays à faible revenu, le compte de fiducie FRPC-FCE, sera réinstituée à compter de l'exercice au cours duquel le FMI adoptera la décision autorisant la vente du stock d'or acquis après l'adoption du deuxième amendement aux Statuts. La capacité du compte de fiducie à fournir des prêts concessionnels sera protégée, y compris par la suspension temporaire des remboursements si ses ressources menacent d'être insuffisantes pour satisfaire à la demande anticipée d'aide concessionnelle.

Le Comité avait également recommandé que le FMI investisse en proportion égale les ressources provenant des quotes-parts auxquelles tous les membres souscrivent de manière à créer une nouvelle source de revenus susceptible de varier à moyen terme. Le Conseil d'administration a examiné en profondeur cette proposition, qui nécessiterait également un amendement aux Statuts du FMI. Si de nombreux administrateurs s'y sont déclarés très favorables, d'autres n'ont pu la soutenir. En conséquence, l'investissement des ressources provenant des quotes-parts n'a pas reçu l'appui nécessaire des pays membres pour être intégré au nouveau mode de financement.

L'adoption de l'ensemble des composantes du nouveau modèle risque de prendre quelque temps. L'amendement proposé pour élargir le pouvoir d'investissement du FMI entrera en vigueur lorsqu'il aura été approuvé par les trois cinquièmes au moins des pays membres représentant 85 % du total de voix attribuées. Pour

ce faire, la plupart des pays membres devront obtenir l'approbation de leur parlement. Les ventes d'or pourront débuter lorsqu'elles auront été autorisées par le Conseil d'administration par une majorité de 85 % du total de voix attribuées (certains membres sont tenus de demander l'approbation de leur parlement avant de pouvoir voter en faveur de ces ventes), et les ventes sur le marché seront également échelonnées dans le temps. Le déficit net risque donc de persister pendant quelques années, jusqu'à ce que les nouvelles mesures concernant le revenu et le resserrement des dépenses portent leurs fruits; le FMI continuera de faire appel à ses réserves cumulées pour couvrir ce déficit.

Accords d'emprunt

En novembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé la reconduction pour cinq ans de mécanismes d'emprunt permanents – les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les Accords généraux d'emprunt (AGE) – entre le FMI et un ensemble de pays membres et d'institutions officielles, mécanismes en vertu desquels ces derniers peuvent fournir des ressources supplémentaires au FMI, à hauteur de 34 milliards de DTS (environ 54 milliards de dollars), pour prévenir ou pallier un dysfonctionnement du système monétaire international ou faire face à une situation exceptionnelle menaçant sa stabilité⁷². Les NAE sont entrés en vigueur en novembre 1998, les AGE en 1962.

Arriérés envers le FMI

Le Libéria a apuré ses arriérés envers le FMI en mars 2008 (voir chapitre 4), ce qui s'est traduit par une diminution substantielle des obligations financières impayées au FMI (y compris à titre de fiduciaire), qui sont passées de 1,89 milliard de DTS au 30 avril 2007 à 1,34 milliard de DTS à la fin d'avril 2008 (tableau 5.1). Le Soudan compte pour environ 76 % des arriérés restants, la Somalie et le Zimbabwe pour 18 % et 6 %, respectivement. À la fin d'avril 2008, tous les arriérés envers le FMI étaient des arriérés prolongés (plus de six mois), dont un tiers au titre du principal, et deux tiers au titre des commissions et des intérêts. Plus des quatre cinquièmes de cette somme représentaient des arriérés envers le compte des ressources générales, le solde étant constitué d'arriérés envers le Département des DTS et le compte de fiducie FRPC-FCE. Le Zimbabwe est le seul pays ayant des arriérés prolongés envers le compte de fiducie FRPC-FCE.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices ont été appliquées

TABLEAU 5.1

Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type

(Millions de DTS; au 30 avril 2008)

	TOTAL	PAR TYPE			
		DÉPARTEMENT GÉNÉRAL (FAS INCLUSE) ¹	DÉPARTEMENT DES DTS	COMPTE DE FIDUCIE	FRPC-FCE
Somalie	235,7	214,7	12,9	8,1	0,0
Soudan	1.009,2	929,3	0,0	80,0	0,0
Zimbabwe	85,3	0,0	0,0	0,0	85,3
TOTAL	1.330,2	1.144,0	12,9	88,1	85,3

1 Facilité d'ajustement structurel.

Source : Département financier du FMI.

73 Voir le communiqué de presse 07/159, «Le Conseil d'administration du FMI engage la procédure de sélection du prochain Directeur général» et le communiqué de presse 07/211, «Le Conseil d'administration du FMI nomme Dominique Strauss-Kahn au poste de Directeur général», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/fra/pr07159f.htm et www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2007/pr07211f.htm, respectivement.

74 Il est estimé que le coût de la restructuration est supporté principalement pendant l'exercice 2008 (120 millions de dollars) et les exercices 2009-11 (65 millions de dollars).

75 Par rapport au tableau 5.4, qui ne donne que l'estimation du budget administratif net, le graphique 5.1 offre une vue plus globale des dépenses administratives puisqu'il englobe le budget administratif net, les postes du budget d'équipement passés en charges, les amortissements et les dépenses de restructuration. Ces postes s'élèvent à 1.061 million de dollars pour l'exercice 2008, et à 989 millions de dollars pour l'exercice 2009.

76 La déclaration du Directeur général sur les orientations stratégiques du budget à moyen terme du 12 avril 2008 figure, en anglais, sur le CD-ROM et sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4243.

face aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier des ressources du compte des ressources générales. Le Zimbabwe reste radié de la liste des pays admissibles à la FRPC; il demeure l'objet d'une déclaration de non-coopération, d'une suspension d'assistance technique, et d'une suspension du droit de vote et des droits connexes.

ADMINISTRATION ET ORGANISATION

Après avoir été informé, en juin 2007, de l'intention de Rodrigo de Rato de quitter ses fonctions de Directeur général dans la foulée de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, le Conseil d'administration, qui désigne le Directeur général du FMI (encadré 5.3), a mis en place une nouvelle procédure de sélection. Conformément à cette procédure, Dominique Strauss-Kahn a été désigné en septembre 2007, et il a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2007⁷³.

L'exercice a été marqué par d'autres évolutions : le Conseil d'administration, cherchant toujours à contenir les dépenses administratives du FMI, a approuvé un budget qui amènerait des économies substantielles et s'est efforcé d'améliorer la rentabilité de l'institution par diverses mesures, dont le renforcement de la collaboration avec d'autres organismes internationaux et régionaux (encadré 5.4) et une restructuration de ses effectifs.

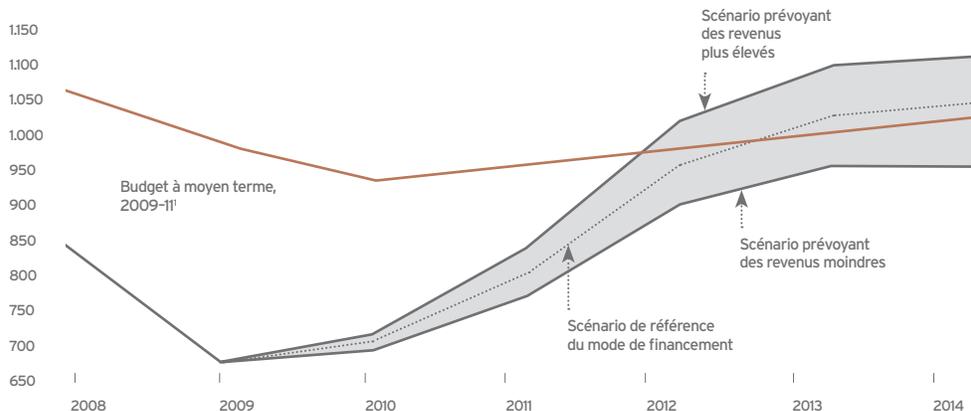
Budgets administratif et d'équipement

Le 7 avril 2008, le Conseil d'administration a autorisé un montant total de dépenses administratives nettes de 868,3 millions de dollars pour l'exercice 2009, un plafond de dépenses administratives brutes de 966,9 mil-

lions de dollars et une enveloppe de 48,3 millions de dollars pour des projets d'équipement pendant l'exercice 2009, dans le cadre d'un programme d'équipement de 138 millions pour les exercices 2009-11. Le Conseil d'administration a également pris note des enveloppes budgétaires nettes indicatives de 880 et 895 millions de dollars, respectivement, pour les exercices 2010 et 2011, qui constituent le budget administratif à moyen terme. Le Conseil d'administration a approuvé à titre ponctuel une enveloppe pluriannuelle de 155 millions de dollars pour couvrir les coûts de restructuration de l'institution sur les exercices 2008-11 et a autorisé le report de ressources inutilisées du budget administratif de l'exercice 2008, jusqu'à 30 millions de dollars, sur le budget de restructuration⁷⁴. La ligne brune au graphique 5.1 indique l'estimation du total des dépenses administratives consolidées pour les exercices 2008-14⁷⁵.

Les considérations stratégiques sur lesquelles se fonde le budget sont exposées dans la déclaration du Directeur général sur les orientations stratégiques du budget à moyen terme, qui a été présentée au CMFI lors des réunions de printemps⁷⁶. L'objectif essentiel consiste à réorganiser le FMI de manière à ce qu'il délivre de manière économique des prestations plus sélectives en accord avec son avantage comparatif. Le budget à moyen terme concourra fortement, entre autres, à couvrir le déficit de financement à moyen terme. Il assure une réduction sans précédent de 13,5 %, en termes réels, des dépenses. Il permet néanmoins d'augmenter, en termes réels, les ressources nécessaires aux opérations prioritaires telles que la surveillance multilatérale et régionale par la réallocation des ressources attribuées à d'autres domaines.

GRAPHIQUE 5.1
Mode de financement et budget à moyen terme
 (Estimation, en millions de dollars)



1 Comprend les dépenses de restructuration, les postes du budget d'équipement passés en charges et les amortissements.

Le calendrier du Conseil d'administration pour l'exercice et une description de ses principales activités figurent sur le CD-ROM.

ENCADRÉ 5.3
Comment fonctionne le FMI

L'organe de décision suprême du FMI est le Conseil des gouverneurs, composé d'un gouverneur et d'un suppléant nommés par chacun des États membres, selon la procédure arrêtée par lui. Le gouverneur est en général le ministre des finances du pays concerné ou le gouverneur de sa banque centrale. Les gouverneurs se réunissent d'ordinaire une fois par an. Le Conseil d'administration est responsable de la conduite générale du FMI et, à cette fin, il exerce tous les pouvoirs que le Conseil des gouverneurs lui a délégués. Le Conseil d'administration est composé de 24 administrateurs et de leurs suppléants désignés ou élus par les pays membres. Le Directeur général du FMI est désigné par le Conseil d'administration et le préside.

Il existe deux comités de gouverneurs qui représentent l'ensemble des pays membres. Le *Comité monétaire et financier international* (CMFI) est un organe consultatif constitué de 24 gouverneurs du FMI (ou de leurs suppléants), qui sont des ministres ou autres hauts fonctionnaires de rang comparable, siégeant pour les mêmes pays (ou groupes de pays) que les 24 administrateurs. Le CMFI donne des avis et fait rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives au rôle de

ce dernier dans la supervision de la gestion et de l'adaptation du système monétaire et financier international ainsi que dans le suivi, à ce titre, de l'évolution de la liquidité mondiale et des transferts de ressources vers les pays en développement; l'examen des propositions du Conseil d'administration visant à modifier les Statuts et la riposte aux perturbations susceptibles de menacer le système. Il n'a pas de pouvoir de décision. Le CMFI se réunit d'ordinaire deux fois par an, aux mois de mars (ou avril) et de septembre (ou octobre), à l'occasion des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle. Le *Comité du développement* (ou, selon la dénomination officielle, le Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) est un organe conjoint de la Banque mondiale et du FMI composé de 24 gouverneurs de la Banque mondiale ou du FMI ou de leurs suppléants; il donne des avis aux conseils des gouverneurs des deux institutions sur les principales questions de développement et sur les ressources financières nécessaires pour favoriser l'essor économique des pays en développement. Comme le CMFI, il se réunit normalement deux fois par an.

ENCADRÉ 5.4

Relations avec les organisations régionales, internationales et intergouvernementales

Le FMI collabore de longue date avec de nombreuses organisations internationales et régionales. Cette collaboration est particulièrement étroite dans le cas de la Banque mondiale. Les deux institutions interviennent notamment de concert dans le Programme d'évaluation du secteur financier, la mise au point de normes et de codes, l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, et les analyses de viabilité de la dette. En mars 2006, le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale ont créé un comité externe d'examen de la collaboration entre les deux institutions. Ce comité a interrogé les pays membres sur la nature et la pratique de cette collaboration, régie depuis 1989 par un concordat. Il a rendu son rapport en février 2007. Suite à ce rapport, connu sous le nom de rapport Malan, le FMI et la Banque mondiale ont élaboré le Plan d'action conjoint des directions, qui s'appuie sur le partage actuel des tâches entre les deux institutions et définit des mesures spécifiques visant à renforcer la coordination sur les questions concernant les pays; à renforcer la communication sur les questions d'intérêt commun entre les deux institutions grâce aux nouveaux moyens électroniques et à améliorer les incitations et l'aide centrale à la collaboration sur les politiques, examens et autres questions institutionnelles¹.

Le FMI entretient également des liens de collaboration avec les banques régionales multilatérales de développement – Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement et Banque européenne pour la reconstruction et le développement –, notamment à l'occasion des missions dans les pays et de la fourniture de l'assistance technique, et en participant aux réunions des dirigeants de ces organisations. La Banque interaméricaine de développement et le Fonds africain de développement prennent part à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Le FMI est membre du Forum de stabilité financière, instance qui rassemble des responsables

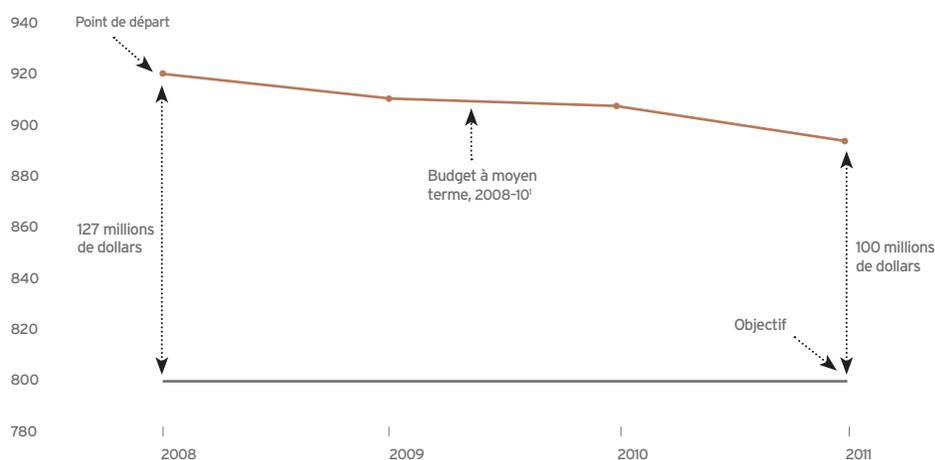
gouvernementaux chargés de la stabilité sur les principales places financières internationales, des instances de réglementation et de contrôle, et des comités d'experts des banques centrales. Il travaille en outre avec les instances de normalisation, telles que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. En 2000, Horst Köhler, alors Directeur général du FMI, a créé le Groupe consultatif sur les marchés de capitaux afin de promouvoir un dialogue informel entre les acteurs de ces marchés et le FMI; ce groupe est présidé par le Directeur général du FMI.

Par le biais de son Représentant spécial auprès des Nations Unies, le FMI communique et coopère avec cette organisation et plusieurs de ses organismes spécialisés. Les bureaux de l'institution en Europe entretiennent des relations avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce, la Banque des règlements internationaux, l'Organisation internationale du travail et les institutions de l'Union européenne. La collaboration entre le FMI et l'OMC présente un caractère à la fois formel et informel, comme l'énonce l'accord de coopération conclu en 1996. Les services du FMI participent au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et à l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce. L'institution entretient également des relations avec l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et plusieurs groupes régionaux en Asie, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Le FMI prend également une part active aux réunions et aux initiatives des principaux groupes intergouvernementaux, dont le Groupe des Sept (G-7), le Groupe des Huit (G-8), le Groupe des Dix (G-10), le Groupe des Vingt (G-20) et le Groupe des Vingt-Quatre (G-24). Les pays du G-10 participent aux Accords généraux d'emprunt du FMI, dispositif mis en place en 1962 et auquel il peut être fait appel quand des moyens supplémentaires sont nécessaires pour parer ou faire face à un dysfonctionnement du système monétaire international.

¹ Voir le communiqué de presse 07/235 «Enhancing Bank-Fund Collaboration: Joint Management Action Plan», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr07235.htm. Le Plan peut être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/092007.pdf.

GRAPHIQUE 5.2
Budget à moyen terme
(Millions de dollars de 2008)



1 Le calcul du chiffre pour l'exercice 2011 suppose la poursuite de la réduction de 1 % en termes réels.

TABLEAU 5.2
Composition des économies
(Millions de dollars de 2008)

ÉCONOMIES SUR LES FRAIS DE PERSONNEL	67
Gains d'efficience	27
Diminution du nombre de programmes, d'examens et d'échelons hiérarchiques	16
Baisse du nombre de représentants résidents et d'agents à l'étranger	7
Rationalisation des systèmes et formalités administratives	7
Recentrage des activités de renforcement des capacités	5
Recentrage des opérations concernant les pays à faible revenu	2
Recentrage de la surveillance	2
Suppression des mesures faisant double emploi	1
ÉCONOMIES SUR LES FRAIS AUTRES QUE DE PERSONNEL	33
Frais de déplacement	10
Baisse des coûts liés aux missions résidentes et aux bureaux à l'étranger	9
Location accrue de locaux dans le deuxième bâtiment du siège	5
Financement du bureau des placements par la caisse de retraite du personnel	2
Économies réalisées sur les Assemblées annuelles	2
Services de TI	2
Suppression de subventions	2
Hausse des revenus	1
TOTAL	100

TABLEAU 5.3
Allocation des dépenses réelles, 2008-11

	MILLIONS DE DOLLARS DE 2008		VARIATION RÉELLE EN %
	2008	2011	
Surveillance			
Multilatérale	28	31	9
Bilatérale	158	137	-13
<i>Dont :</i>			
Pays systématiquement importants	44	53	20
Régionale	18	22	18
Programmes-pays	122	103	-15
Renforcement des capacités financé par le FMI	106	86	-19
Aide	313	272	-13

Note : Les chiffres pour l'exercice 2008 sont les montants inscrits au budget. Les ressources allouées sont évaluées par le montant brut en dollars consacré à chaque type de prestation. Les dépenses consacrées à l'aide et à la gouvernance n'ont pas été réparties entre les prestations. La somme des colonnes ne correspond pas à la somme totale pour le FMI, certaines catégories ayant été omises.

L'une des priorités majeures consiste à mettre en place un cadre budgétaire viable qui permettra de combler l'écart entre les revenus et les dépenses durant l'exercice 2013. Comme l'illustre le graphique 5.1 (page 69), qui porte sur l'ensemble des exercices 2008-14, il est prévu que le budget à moyen terme, conjugué au nouveau mode de financement, assure l'équilibre entre les revenus et les dépenses au cours de l'exercice 2013.

Le déficit de financement est couvert à hauteur de 100 millions de dollars environ par la réduction des dépenses, le reliquat par des mesures portant sur les revenus. Le budget à moyen terme pour les exercices 2008-10 envisageait une réduction réelle de 27 millions de dollars, soit une baisse cumulée de 3 % en termes réels. Le budget à moyen terme pour les exercices 2009-11 va beaucoup plus loin puisqu'il prévoit une réduction supplémentaire de 100 millions, soit plus de 10,5 %, en termes réels. Par rapport au budget pour l'exercice 2008, le montant total des économies s'élève ainsi à 127 millions de dollars, soit plus de 13,5 % (graphique 5.2).

Le FMI doit donc procéder au recentrage nécessaire de ses opérations dans le cadre d'une enveloppe budgétaire en diminution. Ce recentrage se compose de cinq éléments :

- Renforcement de la surveillance multilatérale par des analyses plus approfondies des liens macrofinanciers, des taux de change et des effets de contagion des pays ayant une importance systémique.
- Intensification de la surveillance bilatérale en abordant sous un angle international les problèmes économiques auxquels sont confrontés les pays.
- Recentrage des opérations dans les pays à faible revenu de manière à mettre l'accent sur la stabilité macroéconomique, la croissance et l'intégration à l'économie mondiale.
- Rationalisation du renforcement des capacités en donnant priorité aux opérations critiques au plan macroéconomique, et en faisant de l'assistance technique une activité davantage déterminée par la demande et financée sur fonds extérieurs.
- Modernisation de l'institution via l'actualisation de ses pratiques opérationnelles et la recherche de gains d'efficacité.

La stratégie budgétaire s'articule selon quatre axes fondamentaux : établir un cadre permettant de recentrer les activités du fmi; mettre en place un cadre budgétaire qui permettra de combler le déficit de financement au cours de l'exercice 2013; maximiser la baisse des dépenses autres que les dépenses de personnel de manière à mieux exploiter les technologies et à rehausser l'efficacité de l'organisation et réduire sensiblement les dépenses associées au personnel tout en assurant la continuité des opérations.

Les économies prévues sur les dépenses non associées au personnel s'élèvent à 33 millions de dollars pour la période couvrant les exercices 2009 à 2011 (dollars de 2008). Les 67 millions d'économies restants portent sur les frais de personnel (tableau 5.2).

La redistribution des ressources administratives entre les différents produits et opérations favorise la réorientation du FMI. Elle transfère les ressources des activités non essentielles aux domaines de compétence fondamentaux de l'institution et, à l'intérieur de ces derniers, aux activités prioritaires. Le budget à moyen terme prévoit d'allouer une part plus élevée des dépenses à certains domaines essentiels, mais aussi d'en augmenter le montant absolu. Les ressources affectées à 1) la surveillance multilatérale, 2) la surveillance des pays systématiquement importants et 3) la surveillance régionale augmentent en termes réels (tableau 5.3), tandis que diminuent celles attribuées à l'assistance technique financée par le FMI ainsi qu'aux programmes et à l'appui aux pays. Si le FMI parvient à mobiliser davantage de financements extérieurs pour l'assistance technique, la diminution des prestations dans ce domaine sera moindre.

La réduction des effectifs est la raison essentielle de la diminution considérable des dépenses, les frais de personnel représentant près des trois quarts du budget. Les effectifs vont diminuer de 380 employés d'ici à l'exercice 2011, la majeure partie de cette baisse étant prévue pour l'exercice 2009. Comme l'indique le tableau 5.4, les frais de personnel reculent de 7,5 %, en termes réels, malgré la hausse escomptée de 4,5 % des coûts moyens d'indemnisation. Pour les exercices suivants, le budget prévoit un déclin modéré, en termes réels, des frais de personnel. D'autres évolutions sont à relever :

- Une baisse réelle de 6 % des frais de déplacement durant l'exercice 2009 résultant de la décision de

TABLEAU 5.4

Budget administratif, par grande catégorie de dépense, exercices 2008-11

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

	2007 RÉALISÉ	2008		2009 BUDGET	2010 BUDGET	2011 BUDGET	2011 MOINS 2008 BUDGET
		BUDGET	RÉALISÉ				
		(Nominal)					
Personnel	708	723	714	697	702	717	-6
Déplacements	93	100	94	98	99	99	-1
Bâtiments et autres	160	161	158	163	165	170	10
Assemblées annuelles	5	0	0	0	5	0	...
Réserves		10		9	13	18	8
Dépenses brutes	966	994	967	967	985	1004	10
Recettes	-69	-71	-76	-99	-105	-109	-38
Budget administratif net	897	922	891	868	880	895	-27
		(En dollars de 2008)					
Personnel	736	723	714	670	649	637	-86
Déplacements	97	100	94	94	91	88	-12
Bâtiments et autres	166	161	158	157	153	151	-9
Assemblées annuelles	6	0	0	0	5	0	...
Réserves		10		8	12	16	6
Dépenses brutes	1.004	994	967	930	910	893	-101
Recettes	-71	-71	-76	-95	-97	-97	-26
Budget administratif net	933	922	891	835	813	796	-127

Source : Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des composantes.

réduire le nombre de voyages, de l'instauration d'une nouvelle politique en la matière, et de tarifs aériens plus favorables.

- Le poste «bâtiments et autres» diminue de 6 %, en termes réels, d'ici à l'exercice 2011, malgré une légère hausse nominale due à la nécessité de remplacer du matériel informatique et de rénover les bâtiments.
- Le FMI comptant augmenter la part de financement extérieur de l'assistance technique et louer en plus grand nombre ses biens immobiliers, les recettes devraient augmenter au cours de la période couverte par le budget à moyen terme. Ces estimations sont toutefois aléatoires.

S'agissant des prestations principales (tableau 5.5), les activités qui devraient absorber une plus grande part des ressources durant la période couverte par le budget à moyen terme sont la surveillance multilatérale, la surveillance régionale, les évaluations de l'observation des normes et codes, les évaluations du secteur

financier et l'assistance technique. La surveillance du système monétaire international, les mécanismes de financement généralement disponibles et les facilités spécifiquement destinées aux pays à faible revenu devraient en absorber une part plus restreinte.

Le Conseil d'administration a approuvé l'affectation de 48,3 millions de dollars à des projets d'équipement à compter de l'exercice 2009 et a pris note du budget d'équipement de 138 millions de dollars pour les deux exercices suivants. L'enveloppe de l'exercice 2009 pourvoit aux dépenses des trois prochaines années : plus d'un tiers pour les bâtiments, le reste pour des projets informatiques. En termes réels, le budget d'équipement marque un infléchissement substantiel à la baisse. Au cours de la décennie écoulée, les dépenses d'équipement réelles ont fluctué sous l'effet, entre autres, des dépenses liées aux améliorations apportées à la sécurité des bâtiments et des dépenses en technologies de l'information, travaux qui sont maintenant achevés. Environ la moitié du budget de l'exercice 2009 est allouée à des projets qui protègent l'intégrité de la base d'actifs du FMI, l'autre moitié

TABLEAU 5.5

Dépenses administratives brutes estimées, par type de prestation et par composante, exercices 2008-11

(En pourcentage du total des dépenses brutes, hors réserves)

	2008	2009	2010	2011
Surveillance mondiale	17,4	17,7	17,9	18,2
Surveillance du système monétaire international	5,2	4,6	4,7	4,7
Surveillance multilatérale	4,5	5,1	5,3	5,5
Informations et méthodes statistiques internationales	3,0	3,2	3,2	3,2
Travaux de recherche de portée générale	0,4	0,3	0,3	0,3
Actions d'information	4,3	4,5	4,5	4,5
Surveillance bilatérale et régionale	35,2	36,6	36,5	36,7
Surveillance bilatérale	28,3	28,3	28,2	28,4
Surveillance régionale	3,1	3,6	3,7	3,8
Évaluations de l'observation des normes et codes et du secteur financier	3,8	4,6	4,6	4,5
Programmes et appui financier aux pays	23,2	21,1	20,9	20,4
Facilités à accès général	10,0	8,1	8,0	7,8
Facilités propres aux pays à faible revenu	13,2	13,1	12,9	12,6
Renforcement des capacités	24,2	24,6	24,7	24,7
Assistance technique	17,0	17,5	17,7	17,8
Formation extérieure	7,2	7,1	6,9	6,9
Total, hors réserves	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Pour mémoire</i>				
Appui financier	31,8	30,5	30,7	31,0
Gouvernance	9,3	9,3	9,4	9,1

Source : Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres pour l'exercice 2008 sont les montants inscrits au budget. Les dépenses liées à l'appui financier et à la gouvernance sont réparties entre les différentes prestations. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des composants.

77 Voir le communiqué de presse 08/94, «IMF Completes Voluntary Separations Phase of Organizational Restructuring», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2008/pr0894.htm.

étant en majorité destinée à des projets, nouveaux et révisés, qui favoriseront la restructuration et le recentrage de l'institution.

Politique de ressources humaines

Dans le cadre des réformes qu'il a engagées afin de recentrer ses opérations, de moderniser son fonctionnement, et d'améliorer sa rentabilité et son efficacité, le FMI a mis en place un plan de restructuration du personnel au début de 2008. Cet exercice avait deux objectifs essentiels : la suppression d'environ 380 postes, et une refonte de la structure hiérarchique qui prévoyait une réduction plus importante des effectifs aux niveaux de la direction et de l'administration. La Direction du FMI était déterminée à atteindre ces objectifs dans le cadre d'une procédure transparente et équitable privilégiant, dans la mesure du possible, les départs volontaires, étant entendu que des licenciements s'imposeraient

dans certains services. Compte tenu de ces objectifs, le plan de restructuration s'est composé d'une phase de départs volontaires, encouragés par des incitations financières et autres, et d'une phase ultérieure de licenciements, au sujet desquels un panel indépendant d'anciens cadres supérieurs du FMI a été chargé de présenter des recommandations à la direction.

La phase volontaire a atteint les deux objectifs⁷⁷. Des mesures ont été adoptées en vue de retenir (dans la mesure du possible) les employés performants et d'éviter que l'exercice de restructuration ne porte trop préjudice à la diversité du personnel. Des services de reclassement externe ont été offerts aux employés envisageant de quitter le FMI, et des efforts substantiels ont été déployés pour recenser les possibilités d'emploi dans les organismes publics des pays membres, d'autres institutions financières internationales et des organismes du secteur privé.

78 Une allocation supplémentaire d'un montant de 75.350 dollars lui est versée pour couvrir ses dépenses. Voir également le communiqué de presse 07/245, «Terms of Appointment of Dominique Strauss-Kahn as Managing Director of the IMF» sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr07245.htm.

79 Voir la NIP 07/74, «IMF Executive Board Discusses the IMF's Communication Strategy», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0774.htm.

Les membres des services du FMI sont nommés par le Directeur général et ne sont responsables que devant le FMI. Au 30 avril 2008, l'institution comptait 1.950 cadres d'exécution ou de direction et 636 agents auxiliaires. La gestion des ressources humaines au FMI suit l'évolution des pratiques exemplaires qui cadrent avec la mission de l'institution et l'objectif de maintien de la qualité et de la diversité de ses agents. Selon les Statuts, les services du FMI doivent être en mesure de fournir les «concours les plus efficaces et les plus compétents». En outre, il est attendu de tous les membres des services du FMI qu'ils observent les règles déontologiques les plus exigeantes, conformément aux valeurs d'intégrité, d'impartialité et de discrétion énoncées dans le code de conduite de l'institution et dans ses règles et règlements.

Considérant que les pays membres doivent avoir à leur service des personnes qui comprennent, de par leur expérience professionnelle et leur formation, le large éventail des problèmes auxquels sont confrontées les autorités nationales et sont en mesure d'offrir des conseils adaptés à la situation de chacun des 185 pays membres, et conformément aux Statuts qui exigent qu'il soit dûment tenu compte de l'utilité d'un recrutement effectué sur une large base géographique, le FMI ne ménage pas ses efforts pour s'assurer que la diversité de son personnel reflète la pluralité de ses membres, et recherche activement des candidats venus de tous les horizons. Pour progresser dans cette voie, il s'est doté récemment d'un Conseil de la diversité en faisant fond sur le poste de Conseiller pour la diversité créé en 1995. Les progrès font l'objet d'un suivi et les problèmes rencontrés sont signalés en toute transparence sous différentes formes – dans le cadre du rapport annuel sur la diversité (*Diversity Annual Report*), notamment – sur le site Internet du FMI.

Au total, 145 des 185 pays membres du FMI étaient représentés dans les effectifs de l'institution à la fin d'avril 2008. La liste des cadres de direction et l'organigramme du FMI sont présentés, respectivement, aux pages [86] et [87] de ce rapport. Des tableaux contenant des informations sur la répartition des agents du FMI par nationalité, sexe et origine (pays en développement ou pays industrialisés) ainsi que la grille des salaires du FMI figurent sur le CD-ROM. Au 1^{er} juillet 2007, la grille des salaires des cadres de direction s'établissait comme suit :

Directeur général	420.930 dollars ⁷⁸
Premier Directeur général adjoint	366.030 dollars
Directeurs généraux adjoints	358.600 dollars

La rémunération des administrateurs s'élevait à 219.800 dollars, celle de leurs suppléants à 190.140 dollars.

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de sa politique de transparence, le FMI s'emploie à être davantage comptable de son action envers les diverses parties prenantes et à faire mieux comprendre les fondements d'une bonne politique économique. Guidé et appuyé par le Conseil d'administration, qui passe régulièrement en revue sa stratégie de communication et sa politique de transparence, il a redoublé d'efforts dans ces domaines depuis le milieu des années 90.

Communication

Stratégie de communication

En juin 2007, le Conseil d'administration a procédé, pour la cinquième fois depuis 1998, à une revue de la stratégie de communication du FMI⁷⁹. Il a pris note des progrès accomplis depuis la dernière revue, en 2005, en termes d'intégration des activités de communication aux opérations du FMI et d'accroissement de l'ouverture et de la publication d'informations de l'institution. Les administrateurs ont pour l'essentiel approuvé l'orientation globale de la stratégie, qui vise à mieux faire comprendre et appuyer l'action du FMI et son programme de réforme, à intégrer davantage les activités de communication à ses opérations, et à accroître l'influence de ses publications, électroniques et imprimées, et de ses actions d'information. Ils sont convenus que la communication était un moyen déterminant de promouvoir la stabilité économique et financière internationale et d'aider les pays à faire face aux chocs économiques et à relever les défis de la mondialisation. Ils ont également insisté sur l'importance des échanges entre le FMI et ses membres et d'autres intervenants, qui permettent à l'institution et à ses services de tirer profit des avis extérieurs et d'y réagir comme il convient.

S'agissant de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil d'administration a favorablement accueilli l'idée d'exploiter les nouvelles technologies et les pratiques

80 Voir www.imf.org/civilsociety.

81 Voir www.imf.org/external/np/legislators/index.htm.

82 Voir «Tanzania and Malawi Seminars for Legislators, CSOs, and Media», sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/exr/cs/news/2008/022008.htm.

83 Voir l'encadré 5.1, «Disseminating information: the IMF's publishing operations and Web site», sur le CD-ROM.

84 Le renforcement de la transparence du FMI est largement reconnu. Dans son «2006 Global Accountability Report», One World Trust a classé le FMI au troisième rang de dix organisations intergouvernementales, et au quatrième de trente organisations intergouvernementales et entreprises multinationales privées, en termes de transparence. Le rapport peut être consulté sur le site Internet du FMI www.oneworldtrust.org/?display=index_2006.

de communication modernes (en faisant par exemple une plus grande place aux techniques basées sur le Web et en alignant mieux les publications sur les priorités de l'institution) et celle de développer de manière économique la communication dans des langues autres que l'anglais. Il a également salué les efforts visant à renforcer les communications internes, qui jouent un rôle utile dans la diffusion des avis extérieurs, le resserrement du dialogue et la compréhension des grands problèmes auxquels le FMI est confronté. Le Conseil a applaudi les mesures visant à améliorer la diffusion de publications telles que les *Perspectives de l'économie mondiale* et les *Perspectives économiques régionales*, dans lesquelles le FMI présente son analyse des évolutions économiques et financières. De nombreux administrateurs ont par ailleurs souligné l'utilité des communiqués de presse, des conférences de presse et d'autres modes de communication à l'appui des opérations de surveillance bilatérale.

Activités engagées durant l'exercice 2008

Conformément à la stratégie avalisée par le Conseil d'administration et au programme de recentrage de ses opérations, le FMI a continué de développer ses activités de communication et d'information durant l'exercice. Le développement des communications basées sur le Web et des publications dans des langues autres que l'anglais est demeuré prioritaire. Le site de l'institution a récemment été réagencé de manière à améliorer sa convivialité, et le moteur de recherche a été mis à niveau. Le site comporte des nouveautés, comme les pages de renvoi sur les grands enjeux, ainsi que les sites destinés aux organisations de la société civile⁸⁰ et aux parlementaires⁸¹. L'économiste en chef et le Département des finances publiques ont créé des blogs pendant l'exercice. Les sites dans des langues autres que l'anglais couramment utilisées dans le cadre des activités du FMI ont été restructurés ou créés, et les documents (tels les résumés des *Perspectives de l'économie mondiale* et du *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* et les communiqués de presse les concernant) très demandés ont été traduits et affichés sur ces sites. Le *Rapport annuel 2007* du FMI a été traduit en allemand, en arabe, en chinois, en espagnol, en français, en japonais et en russe, soit trois langues de plus que par le passé (arabe, japonais et russe).

Le FMI a par ailleurs affiné l'objectif de ses activités d'information, et conduit plusieurs actions auprès des

parlementaires et des organisations de la société civile (OSC) durant l'exercice. En Afrique subsaharienne, par exemple, il a organisé des séminaires à l'intention de la Commission des affaires économiques et financières du Parlement tanzanien et des OSC à Dar es-Salaam, pour les OSC au Malawi⁸², et pour les parlementaires, les organisations non gouvernementales et les syndicats au Libéria. Ses services opérationnels ayant multiplié leurs contacts avec les médias, et les technologies multimédias lui permettant d'atteindre une audience plus large, les relations du FMI avec les médias se sont intensifiées. Les points de presse bihebdomadaires, qui dans un premier temps s'adressaient aux organes de presse basés à Washington, sont désormais diffusés sur Internet à l'intention des journalistes du monde entier. Le Centre d'information en ligne à l'intention des médias, site multimédia accessible par mot de passe, permet aux journalistes de consulter des documents avant leur diffusion générale, de participer aux points de presse et de recevoir des informations et des données adaptées à leurs besoins⁸³.

Politique de transparence

La transparence du FMI s'est considérablement développée au cours de la décennie écoulée⁸⁴. La politique de l'institution en la matière est née de la décision prise par le Conseil d'administration en janvier 2001 d'encourager la publication des documents de politique générale et des notes d'information au public (NIP) qui leur sont associées et qui présentent une synthèse de l'évaluation du Conseil. Cette décision faisait suite aux mesures qui avaient été prises depuis 1994 pour accroître la transparence du FMI et intensifier la diffusion d'informations sur les politiques économiques des pays membres. Elle prévoyait par ailleurs des garde-fous pour préserver la franchise dans le dialogue entre le FMI et les pays membres en établissant un juste équilibre entre transparence et confidentialité. Les pays membres peuvent demander la suppression d'informations qui ne sont pas encore dans le domaine public et qui sont très sensibles pour les marchés ou risquent de révéler prématurément les intentions du gouvernement.

Après avoir examiné durant l'exercice 2006 un rapport sur la politique de transparence établi par les services du FMI, les administrateurs ont invité ces derniers à afficher chaque année le bilan de son application sur le site Internet de l'institution. Le troisième rapport annuel sur l'application de la politique de transparence,

85 Voir le communiqué de presse 08/18, «IMF Releases Third Annual Report on the Implementation of the Transparency Policy», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2008/pr0818.htm. Le rapport, «Key Trends in the Implementation of the Transparency Policy», est publié sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/013108.pdf.

86 Voir la NIP 07/93, «Implementation Plan Following IEO Evaluation of the IMF and Aid to Sub-Saharan Africa», la NIP 07/119; «IMF Discusses Implementation Plan Following IEO Evaluation of the IMF's Exchange Rate Policy Advice, 1999-2005»; et la NIP 08/25, «First Periodic Monitoring Report on the Status of Board-Endorsed Recommendations of the Independent Evaluation Office», sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0793.htm, www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn07119.htm, et www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0825.htm, respectivement. Le rapport périodique de suivi, publié en décembre 2007, peut être consulté sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/120307.pdf.

87 Le Conseil a examiné l'évaluation de la gouvernance de l'institution et le plan d'exécution des recommandations de l'évaluation de la conditionnalité structurelle avalisées par le Conseil au début de l'exercice 2009.

88 Voir www.ieo-imf.org.

89 La politique d'évaluation des sauvegardes mise en œuvre par le FMI atténue le risque que des prêts consentis aux pays membres soient mal employés (voir encadré 5.2 du CD-ROM).

90 En juin 2008, le FMI a créé un «numéro spécial abus». Il s'agit d'un mécanisme qui permet aux particuliers, à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution, de signaler en toute confidentialité d'éventuelles fautes commises par les membres du personnel. La ligne est gérée par un tiers indépendant.

publié en février 2008, présente des informations sur les documents examinés par le Conseil entre le 1^{er} novembre 2006 et le 31 octobre 2007, et publiés jusqu'au 31 décembre 2007; il précise notamment les taux de publication pour chaque type de document, le délai écoulé entre l'examen par le Conseil et la publication, les passages supprimés des documents, et les décisions des pays membres en matière de publication⁸⁵. Le taux de publication des rapports sur les États membres est demeuré élevé, à 83 %.

RESPONSABILISATION

Bureau indépendant d'évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été créé en 2001 pour évaluer en toute indépendance et en toute objectivité les politiques et les activités du FMI en vue d'accroître la transparence et la responsabilisation et de développer la culture de l'apprentissage au sein de l'institution. Conformément à son mandat, il est entièrement indépendant de la direction du FMI, ainsi que du Conseil d'administration, auquel il fait régulièrement part de ses conclusions.

Suite à une évaluation externe du BIE au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'administration a établi en janvier 2007 un cadre de référence pour assurer un suivi et une surveillance plus systématiques de l'application des recommandations contenues dans les rapports du BIE que les administrateurs ont avalisées. Ce cadre prévoit la présentation au Conseil d'un plan prévisionnel d'exécution peu après son examen d'une évaluation du BIE, et le suivi périodique de l'état d'avancement des mesures qui y sont énoncées. Durant l'exercice, le Conseil a analysé les deux premiers plans d'exécution, établis pour les deux évaluations du BIE achevées au cours de l'exercice 2007 : «Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne», qu'il avait aussi examinée pendant l'exercice 2007, et «Avis du FMI sur les politiques de change», sur laquelle il s'est penché durant l'exercice 2008 (voir chapitre 3). Compte tenu du temps insuffisant qui s'est écoulé depuis l'élaboration de ces deux plans, le premier rapport périodique de suivi, discuté par le Conseil en janvier 2008, couvrait des recommandations antérieures du BIE, que le Conseil avait entérinées avant l'établissement des plans d'exécution. Les administrateurs ont jugé que les recommandations du BIE avaient eu une influence substantielle sur le fonctionnement du FMI, et que les enseignements ont été globalement absorbés et les recommandations

largement appliquées. Ils ont estimé qu'il serait utile, à l'avenir, de préciser et de définir plus clairement les mesures de suivi nécessaires, et que les rapports périodiques de suivi ne devraient pas être rédigés avant qu'un délai suffisant, de six mois par exemple, ne se soit écoulé après l'examen par le Conseil du plan d'exécution de la direction. Le Conseil a réitéré qu'il appartenait à la direction et aux services du FMI de préparer les futurs rapports de suivi, et au Conseil de les examiner périodiquement, et réaffirmé que l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre des politiques, y compris les recommandations du BIE avalisées par le Conseil, relevaient de la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction⁸⁶.

Durant l'exercice, le BIE a également achevé une évaluation de la conditionnalité structurelle dans les programmes appuyés par le FMI, que le Conseil a examinée en décembre 2007 (voir chapitre 4), et une autre traitant de la gouvernance du FMI, qui couvre également le rôle du Conseil d'administration⁸⁷; un projet de document de réflexion sur le FMI et les questions touchant au commerce international a été publié sur le site du BIE pour consultation du public. Durant l'exercice 2009, le BIE poursuivra son évaluation de l'interaction du FMI avec ses pays membres et entreprendra d'évaluer le programme d'études du FMI. On trouvera d'autres informations sur les activités et sur les rapports du BIE sur son site Internet⁸⁸.

Gestion des risques

Depuis 2006, le FMI dispose d'un cadre détaillé de gestion des risques, qui est supervisé par le Conseil d'administration. Le Comité consultatif sur la gestion des risques, qui est présidé par l'un des directeurs généraux adjoints et constitué de six cadres supérieurs du FMI, valide le cadre, se réunit à intervalles réguliers pour analyser les questions concernant ce domaine, et informe la direction et le Conseil d'administration de ses travaux. Le rapport annuel sur la gestion des risques, qui synthétise les résultats d'un exercice exhaustif d'évaluation des risques couvrant les risques stratégiques, financiers, opérationnels et relatifs à la mission centrale du FMI, marque l'aboutissement de ses travaux⁸⁹. Au cours de l'exercice, de nouvelles mesures ont été adoptées pour consolider les modalités du cadre de gestion des risques⁹⁰. Le Comité a également joué un rôle majeur dans le suivi des risques associés au recentrage des opérations du FMI.

Système d'audit du FMI

Le système d'audit du FMI consiste en un cabinet d'audit externe, une fonction d'audit interne et un Comité de vérification externe des comptes indépendant qui supervise le travail des deux premiers.

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité et nommé par le Directeur général, est responsable de l'exécution de l'audit externe annuel, et exprime, sur la base de celui-ci, une opinion sur les états financiers de l'institution, les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b) et la Caisse de retraite du personnel. À la conclusion de l'audit, le Comité transmet le rapport rédigé par le cabinet d'audit externe au Conseil des gouverneurs, par l'intermédiaire du Directeur général et du Conseil d'administration, qu'il informe des conclusions de l'audit. Le cabinet d'audit externe est normalement nommé pour cinq ans. C'est actuellement le cabinet Deloitte & Touche LLP qui remplit cette fonction.

La fonction d'audit interne est assurée par le Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé de fournir des études indépendantes sur l'efficacité des méthodes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du FMI. Le Bureau fait aussi fonction de secrétariat du Comité consultatif sur la gestion des risques. Il conduit environ 25 vérifications et inspections par an, dont des audits financiers, des vérifications des technologies de l'information, ainsi que des contrôles du fonctionnement et de l'efficacité. Les audits financiers examinent l'adéquation des contrôles et procédures destinés à protéger et à administrer les actifs et les comptes financiers du FMI. Les vérifications des technologies de l'information évaluent l'adéquation de la gestion de ces techniques et l'efficacité des mesures de sécurité informatique. Les contrôles du fonctionnement et de l'efficacité portent sur les processus et les contrôles connexes et sur l'efficacité et l'efficacité des opérations, ainsi que sur leur conformité aux objectifs globaux du FMI. Conformément aux pratiques optimales, le Bureau

fait rapport à la direction du FMI et au Comité d'audit externe, ce qui garantit son indépendance. Il informe en outre chaque année le Conseil d'administration de son programme de travail et des principales conclusions de ses vérifications et inspections. La qualité des travaux du Bureau a été évaluée au début de 2008 par une équipe d'évaluation indépendante de l'Institute of Internal Auditors, laquelle a confirmé qu'il respecte toutes les normes internationales applicables.

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général, et surveille l'exécution des fonctions de comptabilité, d'information financière, de contrôle interne et de gestion des risques du FMI. Ces membres occupent leurs fonctions pendant une période de trois ans, dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de trois pays membres différents et doivent posséder les qualifications requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les candidats au Comité ont acquis une solide expérience au sein de cabinets de comptabilité publique internationaux, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité nomme un(e) président(e) parmi ses membres, détermine ses propres procédures et supervise l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Cependant, toute modification de son mandat doit être approuvée par le Conseil. Le Comité se réunit d'ordinaire début janvier, en juin après l'achèvement de l'audit et en juillet pour faire rapport au Conseil. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent ses membres tout au long de l'année. En 2008, les membres du Comité sont Satoshi Itoh, ancien professeur à l'université Chuo au Japon; Steve Anderson, chef de la direction de l'évaluation des risques et des assurances à la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande; et Thomas O'Neill, Administrateur et ancien Président de PricewaterhouseCoopers Consulting.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

AU 30 AVRIL 2008¹

Nommés

Meg Lundsager <i>Daniel Heath</i>	États-Unis
Daisuke Kotegawa <i>Hiromi Yamaoka</i>	Japon
Klaus D. Stein <i>Stephan von Stenglin</i>	Allemagne
Ambroise Fayolle <i>Benoît Claveranne</i>	France
Alex Gibbs <i>Jens Larsen</i>	Royaume-Uni

Élus

Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader</i> (Autriche)	Autriche Bélarus Belgique Hongrie Kazakhstan Luxembourg République slovaque République tchèque Slovénie Turquie
Age F.P. Bakker (Pays-Bas) <i>Yuriy G. Yakusha</i> (Ukraine)	Arménie Bosnie-Herzégovine Bulgarie Chypre Croatie Géorgie Israël Macédoine, ex. Rép. youg. de Moldova Pays-Bas Roumanie Ukraine
José A. Rojas (Venezuela) <i>Ramón Guzmán</i> (Espagne)	Costa Rica El Salvador Espagne Guatemala Honduras Mexique Nicaragua Venezuela, Rép. bolivarienne de
Arrigo Sadun (Italie) <i>Miranda Xafa</i> (Grèce)	Albanie Grèce Italie Malte Portugal Saint-Marin Timor-Leste

Élus (suite)

Richard Murray (Australie) <i>Wilhemina C. Mañalac</i> (Philippines)	Australie Corée Îles Marshall Îles Salomon Kiribati Micronésie, États fédérés de Mongolie Nouvelle-Zélande Palaos Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Samoa Seychelles Vanuatu
GE Huayong (Chine) <i>HE Jianxiang</i> (Chine)	Chine
Jonathan Fried (Canada) <i>Peter Charleton</i> (Irlande)	Antigua-et-Barbuda Bahamas Barbade Belize Canada Dominique Grenade Irlande Jamaïque Saint-Kitts-et-Nevis Saint-Vincent-et-les Grenadines Sainte-Lucie
Jens Henriksson (Suède) <i>Jarle Bergo</i> (Norvège)	Danemark Estonie Finlande Islande Lettonie Lituanie Norvège Suède
A. Shakour Shaalan (Égypte) <i>Samir El-Khoury</i> (Liban)	Bahreïn Égypte Émirats arabes unis Iraq Jordanie Koweït Liban Libye Maldives Oman Qatar République arabe syrienne Yémen, Rép. du

¹ Le nombre de voix dont dispose chaque administrateur est indiqué à l'appendice IV figurant sur le CD-ROM; les changements de composition du Conseil d'administration survenus pendant l'exercice sont notés à l'appendice V sur le CD-ROM.

Élus (suite)

Abdallah S. Alazzaz (Arabie Saoudite) <i>Ahmed Al Nassar</i> (Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite
Perry Warjiyo (Indonésie) <i>Chantavam Sucharitakul</i> (Thaïlande)	Brunéi Darussalam Cambodge Fidji Indonésie Malaisie Myanmar Népal République démocratique populaire lao Singapour Thaïlande Tonga Vietnam
Peter Gakuru (Kenya) <i>Samuel Itam</i> (Sierra Leone)	Afrique du Sud Angola Botswana Burundi Érythrée Éthiopie Gambie Kenya Lesotho Libéria Malawi Mozambique Namibie Nigéria Ouganda Sierra Leone Soudan Swaziland Tanzanie Zambie
Thomas Moser (Suisse) <i>Andrzej Raczko</i> (Pologne)	Azerbaïdjan Ouzbékistan Pologne République kirghize Serbie Suisse Tadjikistan Turkménistan

Élus (suite)

Aleksei V. Mozhin (Fédération de Russie) <i>Andrei Lushin</i> (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
Mohammad Jafar Mojarad (Iran, Rép. islamique d') <i>Mohammed Daïri</i> (Maroc)	Afghanistan, Rép. islamique d' Algérie Ghana Iran, Rép. islamique d' Maroc Pakistan Tunisie
Paulo Nogueira Batista, Jr. (Brésil) <i>María Ines Agudelo</i> (Colombie)	Brésil Colombie Équateur Guyana Haïti Panama République Dominicaine Suriname Trinité-et-Tobago
Adarsh Kishore (Inde) <i>K.G.D.D. Dheerasinghe</i> (Sri Lanka)	Bangladesh Bhoutan Inde Sri Lanka
Javier Silva-Ruete (Pérou) <i>Héctor R. Torres</i> (Argentine)	Argentine Bolivie Chili Paraguay Pérou Uruguay
Laurean W. Rutayisire (Rwanda) <i>Kossi Assimaidou</i> (Togo)	Bénin Burkina Faso Cameroun Cap-Vert Comores Congo, Rép. du Congo, Rép. dém. du Côte d'Ivoire Djibouti Gabon Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Madagascar Mali Maurice Mauritanie Niger République Centrafricaine Rwanda São Tomé-et-Príncipe Sénégal Togo

CADRES DE DIRECTION

AU 30 AVRIL 2008

Jaime Caruana, *Conseiller*
Simon Johnson, *Conseiller économique*

Départements géographiques

Benedicte Vibe Christensen
Directrice par intérim, Département Afrique

David Burton
Directeur, Département Asie et Pacifique

Michael C. Deppler
Directeur, Département Europe

Mohsin S. Khan
Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale

Anoop Singh
Directeur, Département Hémisphère occidental

Départements fonctionnels et services spécialisés

Michael G. Kuhn
Directeur, Département financier

Teresa M. Ter-Minassian
Directrice, Département des finances publiques

Leslie J. Lipschitz
Directeur, Institut du FMI

Sean Hagan
Conseiller juridique et Directeur, Département juridique

Jaime Caruana
*Directeur, Département des marchés monétaires
et de capitaux*

Mark Allen
*Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen
des politiques*

Simon Johnson
Directeur, Département des études

Robert Edwards
Directeur, Département des statistiques

Information et communication

Masood Ahmed
Directeur, Département des relations extérieures

Akira Ariyoshi
Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Saleh M. Nsouli
Directeur, Bureaux européens du FMI

Barry H. Potter
*Directeur du Bureau du FMI aux Nations Unies
et Représentant spécial auprès des Nations Unies*

Services de soutien

Diana Serrano
Directrice, Département des ressources humaines

Shailendra J. Anjaria
Secrétaire, Département du Secrétariat

Frank Harnischfeger
*Directeur, Département de la technologie
et des services généraux*

Jonathan Palmer
*Chef du service d'information, Département
de la technologie et des services généraux*

Bureaux

Siddharth Tiwari
Directeur, Bureau du budget et de la planification

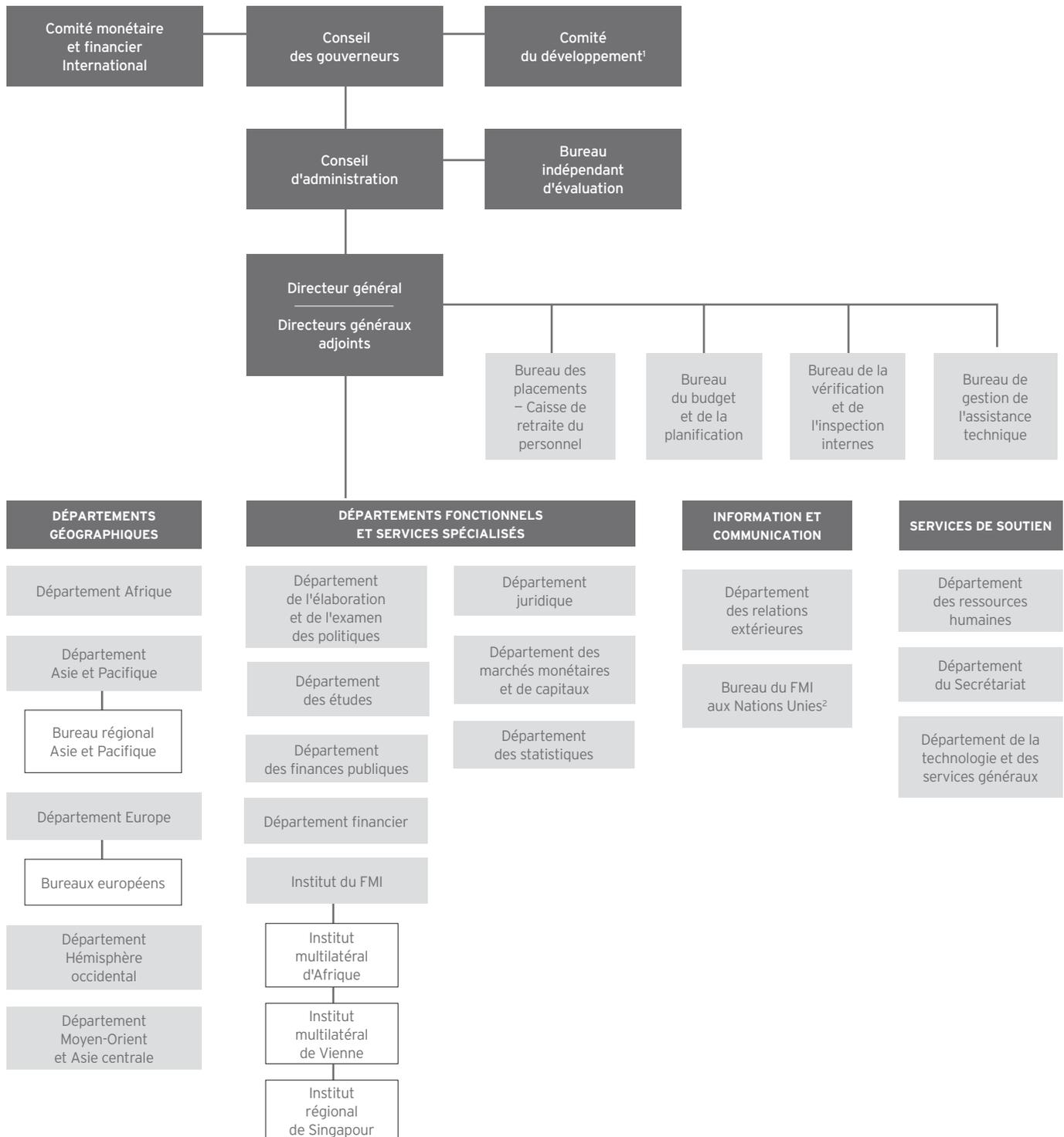
Bert Keuppens
*Directeur, Bureau de la vérification
et de l'inspection internes*

Alfred Kammer
Directeur, Bureau de gestion de l'assistance technique

Thomas Bernes
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

ORGANIGRAMME DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

AU 30 AVRIL 2008



1 Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

2 Rattaché au bureau du Directeur général.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AGE	Accords généraux d'emprunt	IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique	ISF	Indicateurs de solidité financière
AREAER	Rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change	ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	MEDC	Mécanisme élargi de crédit
BIE	Bureau indépendant d'évaluation	NAE	Nouveaux accords d'emprunt
BRI	Banque des règlements internationaux	NIP	Note d'information au public
CAE	Comité d'audit externe	NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
CAR	Crédit à accès rapide	NSR	Notes de stratégie régionale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CGER	Groupe consultatif sur les taux de change	OMC	Organisation mondiale du commerce
CMFI	Comité monétaire et financier international	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
CRG	Compte des ressources générales	OSC	Organisation de la société civile
CSC-1	Compte spécial conditionnel n° 1	PARE	Programme d'aide à la reprise économique
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	PEM	Perspectives de l'économie mondiale
DTS	Droit de tirage spécial	PER	Perspectives économiques régionales
ECIP	Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille	PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
EEC	Exercice d'établissement coordonné	PIB	Produit intérieur brut
ESSF	Évaluation de la stabilité du secteur financier	PPTE	Pays pauvres très endettés
FAS	Facilité d'ajustement structurel	QEDS	Statistiques trimestrielles de la dette extérieure
FCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes	REO	Perspectives économiques régionales
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	RONC	Rapport sur l'observation des normes et des codes
FRS	Facilité de réserve supplémentaire	RTAC	Centres régionaux d'assistance technique
FSF	Forum de stabilité financière	SGDD	Système général de diffusion des données
GFSR	Rapport sur la stabilité financière dans le monde	SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
		TI	Technologie d'information
		TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
		UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Crédits : Le présent rapport a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département des relations extérieures du FMI. Rédacteurs : Asimina Caminis et Michael Harrup; composition des appendices : Alicia Etchebarne-Bourdin; assistants : Teresa Evaristo Del Rosario et Feven Tesfaye.

L'édition française a été réalisée par une équipe dirigée par Yannick Chevalier-Delanoue et composée de Marc Servais (révision), Anne Rousseau, Malala Andrianifahanana et Catherine Helwig (correction et composition).

Photographies : Simon Smith/istockphoto
René Mansi/istockphoto
Michael Spilotro/FMI
FMI
Thomas Dooley/FMI
David Joel/Getty Images
Adek Berry/AFP/Getty Images
Felix Möckel/istockphoto
Tannen Maury/epa/Corbis
Eugene Salazar/FMI
Eric Thayer/Getty Images
Stock Connection Worldwide
Dominique Faget/AFP
Jason Szenes/epa/Corbis
Neville Elder/Corbis
Hannah Allam/MCT
Tang Chhin Sothy/AFP
Wathiq Khuzai/Getty Images
Gregg Newton pour le FMI
Christopher Herwig/lonelyplanetimages.com
Stephen Jaffe/FMI
David Sutherland/Corbis

couverture
couverture
pages 4, 7
page 6
page 7
page 15
page 15
page 23
page 23
pages 30, 71
page 30
page 33
page 33
page 34
page 34
page 41
page 41
page 45
page 45
page 52
pages 52, 58, 65
page 65

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le FMI est une organisation mondiale dont les 185 pays membres œuvrent ensemble au bien commun. Il a pour mission première de veiller à la stabilité du système monétaire international, lequel, par le jeu des taux de change et des paiements internationaux, permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services. Cela est indispensable pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui débat des conséquences nationales, régionales et mondiales de leurs politiques économiques. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration ainsi que de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2007 et clos le 30 avril 2008.

Le FMI a principalement pour tâche de :

- dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront d'éviter les crises financières ou de les surmonter si elles se produisent, de parvenir à la stabilité macroéconomique, d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté;

- mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements aux autres pays sont supérieurs à leurs recettes de change;
- fournir une assistance technique et une formation aux pays qui en font la demande, afin de les aider à se doter du savoir-faire et des institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses membres, il dispose aussi de bureaux dans le monde entier.

Les états financiers du FMI pour les exercices clos le 30 avril 2008 et le 30 avril 2007 figurent sur le CD-ROM joint au présent rapport. Il est possible d'en obtenir une copie imprimée à IMF Publication Services, 700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431.

On trouvera aussi des informations complémentaires sur le FMI et ses membres à l'adresse www.imf.org.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

700 19TH STREET, NW
WASHINGTON, DC 20431 USA



IMF ANNUAL REPORT 2008 (French)

ISBN 978-1-56906-769-1



9 781589 067691